



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

N° DEL 2019.09.25/122

Thème : PATRIMOINE 2

**Objet : Plan de gestion
de conservation et de
développement
durable du bien,
fortifications de
Vauban Briançon 2019-
2024**

Convocation :

Date : 19/09/2019

Affichage : 19/09/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **mercredi 25 septembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
DAZIN Florian donne pouvoir à ARMAND Émilie;

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : AIGUIER Yvon

Douze sites, membres de droit du Réseau des sites majeurs de Vauban, sont inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 2008 au titre des Fortifications de Vauban. Il s'agit d'Arras, Besançon, Briançon, Blaye/Cussac-Fort Médoc, Saint-martin-de-Ré, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

En tant que bien inscrit en série, c'est l'ensemble des douze sites qui exprime toutes les facettes de l'œuvre fortifiée du célèbre ingénieur. Chacun d'entre eux est un maillon indispensable ; tous ont le devoir de respecter l'authenticité et l'intégrité de leur patrimoine fortifié et d'en assurer la transmission aux générations futures à travers sa protection, sa conservation, sa valorisation et son redéveloppement.

L'inscription signifie que la communauté internationale reconnaît à ce bien sériel une valeur universelle exceptionnelle, justifiée par trois arguments :

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

LE PLAN DE GESTION

Une inscription au patrimoine mondial engage l'État concerné ainsi que les propriétaires et gestionnaires des sites, à protéger le bien afin de garantir un état de conservation suffisant. Le plan de gestion a donc pour objectif d'expliquer la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle sont et vont être préservées et mises en valeur.

Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les composantes nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial.

C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. Ce plan sert d'élément coordinateur pour la planification et le développement intégré et durable. C'est avant tout un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Les plans de gestion élaborés pour la période 2013-2018 pour chaque site sont arrivés à échéance.

Les membres du Réseau des sites majeurs de Vauban ont décidé collectivement de renouveler ces documents pour la phase 2019-2024.

Ce renouvellement permettra d'actualiser sur chacun des sites :

- le changement éventuel d'échelle de gouvernance ;
- le projet d'extension du bien de 12 à 15 sites avec adjonction de Lilles, Le Quesnois et Breisac-am-Rhein pour parfaire la valeur universelle exceptionnelle du bien ;
- la révision des zones tampon, jugées insuffisantes dès l'inscription sur 11 des 12 sites ;
- le nouveau programme d'action pluriannuel pour les 6 prochaines années.

UN SYSTÈME DE GESTION À L'ÉCHELLE DU RÉSEAU VAUBAN

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes, 10 départements et 8 régions, nécessite d'établir, le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées, autour de différents objectifs stratégiques ayant chacun des enjeux spécifiques. Ce projet collectif est développé dans une charte de gestion commune aux douze sites. Cette charte, présentée en annexe du plan de gestion, est déclinée en quatre axes stratégiques :

- 1.** La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
- 2.** La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
- 3.** La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
- 4.** La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

Ces 4 axes, nourrissant une logique de développement partagé, implique l'engagement collectif à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau ;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

UN PLAN DE GESTION POUR LE SITE DE BRIANÇON

La Ville de Briançon s'est engagée depuis 1964 dans l'acquisition et la mise en valeur des fortifications. Une politique de conservation a été mise en place au cours des cinq décennies avec un engagement des services de l'État, du Département et de la Région depuis 2012. En effet, une convention d'objectif a permis une programmation pluriannuelle définie en collaboration avec les services de l'État.

Au sein du bien, un ouvrage majeur, le fort des Trois Têtes, est propriété du ministère de la Défense. Un protocole Culture/Défense a permis depuis 1996 de réaliser des opérations de restauration ou

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

de sauvetage. Pour faire suite au départ du Centre National d'Aguerrissement en Montagne, une nouvelle programmation de travaux a été lancée pour la période 2013-2015 et se poursuit actuellement.

La sauvegarde des fortifications de Vauban engage la Ville à porter une attention toute particulière à leur requalification et à leur insertion au sein du territoire communal voire intercommunal. Le mode de gouvernance du bien, mis en place en 2013 s'est vu renforcé et validé lors du comité de pilotage du 26 février 2019 avec l'adjonction d'une commission locale, commune aux deux biens hauts-alpins (Briançon et Mont-Dauphin), présidé par l'État. Le comité de pilotage, le comité technique et le comité scientifique continuent néanmoins leurs missions de suivi du bien sur le plan décisionnel, opérationnel et d'expertise (cf. Plan de gestion / chapitre 2 Stratégie du bien).

Le nouveau plan d'action pluriannuel du plan de gestion 2019-2024, présenté et validé par le comité de pilotage du 26 février 2019, propose 5 orientations thématiques visant à la préservation et la valorisation de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site inscrit au patrimoine mondial.

Chacune de ces orientations recense des objectifs à atteindre, dans la thématique concernée, qui seront déclinées en actions.

Ce nouveau plan de gestion, qui compose avec ceux des 11 autres sites, un seul et même plan de gestion du bien Fortifications de Vauban sera validé en octobre par le Conseil d'Administration du Réseau Vauban puis par l'ensemble des 8 Préfets de Région concernés et le Préfet coordonnateur de Bourgogne-Franche-Comté d'ici la fin de l'année 2019.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver et de valider les orientations et objectifs du plan de gestion pour la période 2019-2024
- D'adopter la charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban validée en assemblée générale le 11 avril 2019 à Camaret-sur-Mer ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE 2 DEL 2019.09.25/122

PUBLIÉ LE

Le Maire,
Gérard FROMM

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES

SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Pièce annexe à la délibération

PATRIMOINE 2 N° DEL 2019.09.25/122

PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024



L'ENCEINTE URBAINE ET AMÉNAGEMENTS INTRA-MUROS,
LES FORTS DES SALETTES, DES TROIS-TÊTES, DU RANDOUILLET ET DAUPHIN,
LA COMMUNICATION Y ET LE PONT D'ASFELD DE BRIANÇON



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008



AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Plan de gestion, de conservation
et de développement durable 2019-2024

**L'ENCEINTE URBAINE, LES FORTS DES SALETTES,
DES TROIS-TÊTES, DU RANDOUILLET ET DAUPHIN,
LA COMMUNICATION Y ET LE PONT D'ASFELD DE BRIANÇON**

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.

Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.

C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.

C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.

À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.

À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.

L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.

Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.

Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.

L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

Jean-Louis Fousseret

Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Sommaire

P 9 Préambule

P 18 Introduction

P 20 **Partie 1 / Description et importance du site Vauban**

P 20 **1.1 Caractéristiques et diagnostic du site sur son territoire**

P 20 1.1.1 Présentation du territoire

P 33 1.1.2. Caractéristiques du site

P 52 **Partie 2 / Stratégie de gestion du bien**

P 53 **2.1 Organisation des acteurs**

P 56 **2.2 Enjeux et objectifs**

P 57 **Partie 3 / Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024**

P 58 **3.1 Programme d'actions**

P 112 **3.2 Suivi et évaluation**

P 113 **Annexes**

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.

/ Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :

Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

AR Prefecture

Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le

L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;

- > Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- > L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- > À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ; Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) sur son territoire »¹.

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion².

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine³.

La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- > Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- > Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- > Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

1 / Article 4 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel

2 / Article 117 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017).

3 / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

AP. Prefecture

005-210500

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Le bien garantissant l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

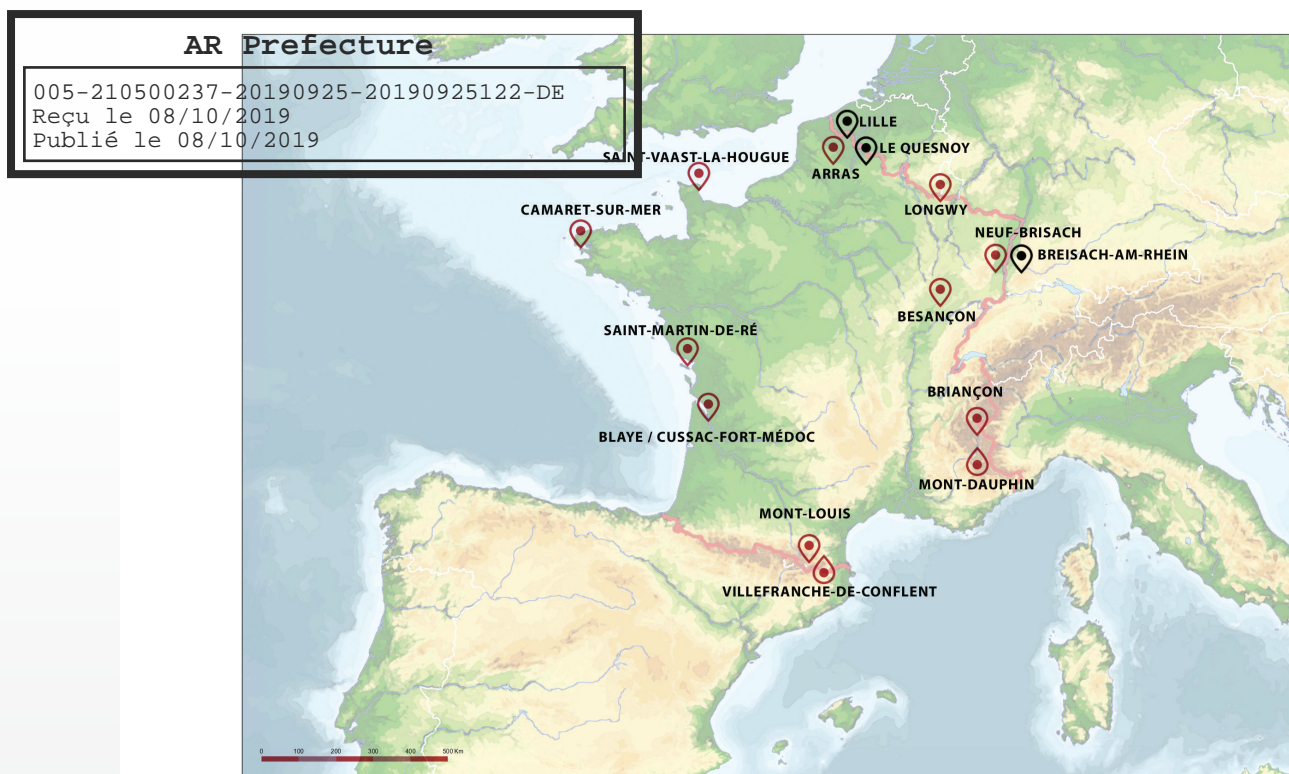
- > la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- > la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- > l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- > l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- > la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- > la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- > la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- > la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- > la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- > l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- > les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- > l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- > la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- > une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- > un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne⁴.

4 / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuare qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare - cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.



Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évaluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptées à protéger le bien¹. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

005-21050237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est pas suffisante. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

/ Un système de gestion coordonné par le Réseau des sites majeurs de Vauban

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- > celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- > celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- > celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.

Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- > coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- > favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- > développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.

En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités⁷.

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».

6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015

7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

AP_Prefecture

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an⁸.

005-210508-01
Reçu le 09/02/2019
Publié le 08/10/2019

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État⁹.

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

/ Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

Le plan de gestion selon l'Unesco

Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- > une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- > un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- > la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- > l'affectation des ressources nécessaires ;
- > le renforcement des capacités ; et
- > une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

⁸ / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.

⁹ / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

AP. Préfecture

005-210500

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Le plan de gestion du Bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitime pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.

Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.

L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :

- > des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- > un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- > la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- > la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- > un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :

- > les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- > le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- > le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- > le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

AR Prefecture

/ Le projet culturel du bien en série

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

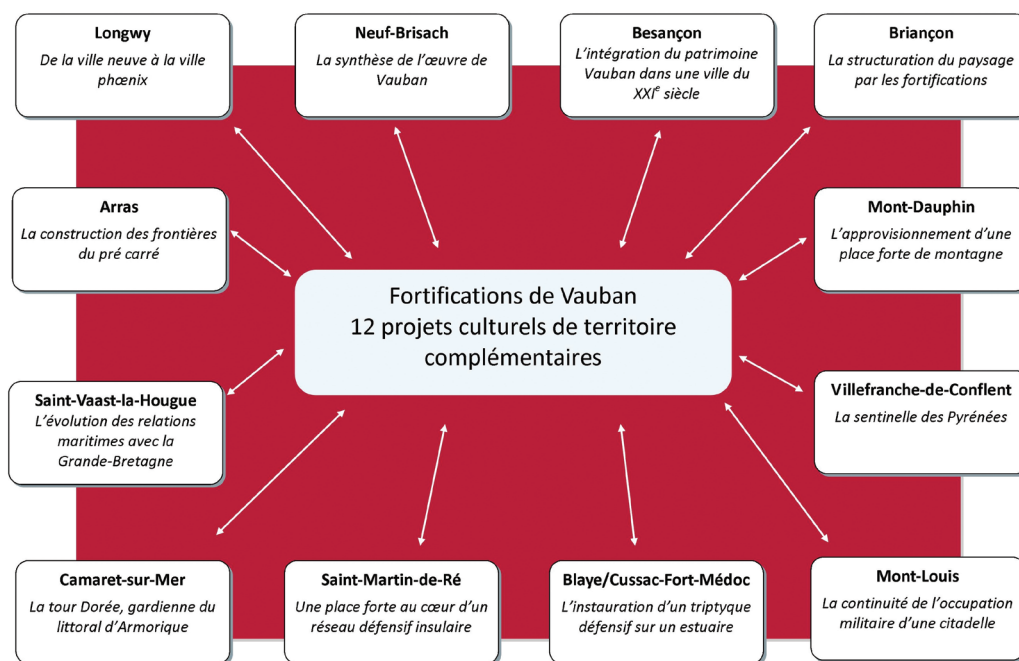
Publié le 08/10/2019

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.

Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- > Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- > Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI^e siècle.
- > Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- > Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- > Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- > Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- > Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- > Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- > Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- > Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- > Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées et entrée du PNR des Pyrénées catalanes.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau. C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Introduction

Le site de l'enceinte urbaine et ses aménagements intra-muros, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin, la Communication Y et le pont d'Asfeld de Briançon appartiennent aux fortifications de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, aux côtés de 11 autres sites du Réseau des Sites Majeurs de Vauban.

La commune de Briançon a commencé sa politique d'acquisition et de mise en valeur de ces éléments patrimoniaux à partir de 1964. Afin de permettre à ces ouvrages emblématiques d'un territoire de donner leur pleine mesure, l'établissement et la conduite du plan de gestion passent par la mise en place d'une stratégie territoriale efficace qui réponde aussi bien aux exigences d'aménagement du territoire du site qu'à celles de l'UNESCO, à savoir conserver et protéger l'intégrité et l'authenticité du site dans un objectif de développement durable.



Enceinte urbaine – photo Ville de Briançon



Les forts des Trois-Têtes et du Randouillet photo Lydie Gallope/OT

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Partie I

Description et importance du site Vauban

1.1.1 / Présentation du territoire

/ Situation géographique

Briançon, dont l'altitude à la porte de Pignerol est de 1 326 mètres, compte 12 757 habitants (recensement 2017) et s'étend sur une superficie de 2 800 hectares. Sous-préfecture des Hautes-Alpes, la commune de Briançon se situe dans la partie nord-est du département à la confluence des rivières de la Durance et de la Guisane. Au carrefour de cinq vallées, elle bénéficie d'une configuration géographique privilégiée. Véritable ville à la montagne, Briançon est aussi une ville porte vers la frontière italienne.



Source et fond cartographique : EinterCarto 2006

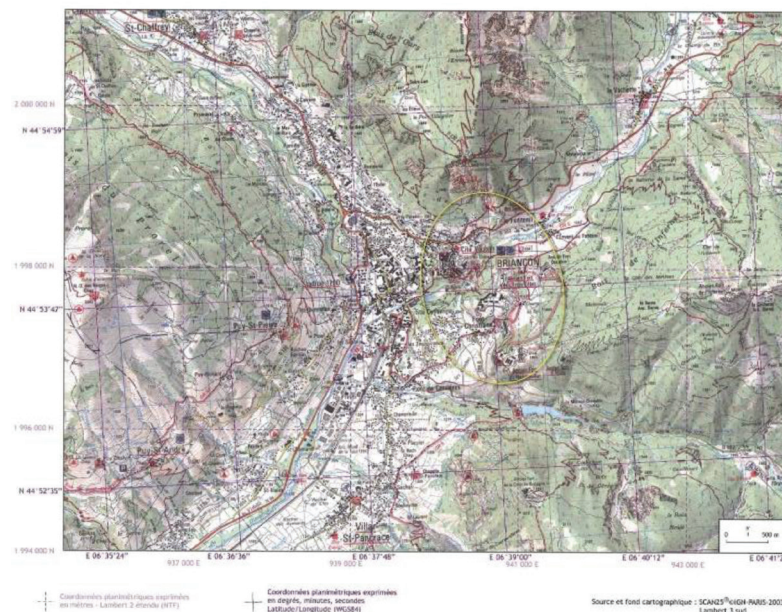
Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO* »

/ Environnement et paysage

Le relief

Le territoire communal est contraint par un relief très marqué.

L'altitude varie de 1165 à 2567 mètres au sommet du Prorel, 2566 mètres au Serre des Aigles au nord, 2377 mètres au fort militaire de l'Infernet à l'est et de 2417 mètres à la Grande Maye au sud.



Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO* »

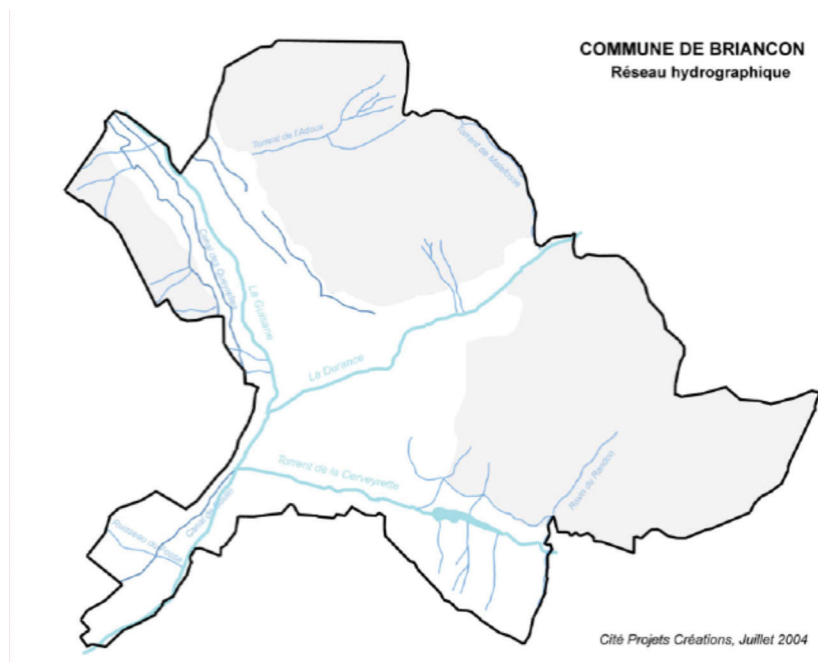
AP, Prefecture
Le réseau hydrographique

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019
Les cours d'eau

Le territoire de la commune de Briançon est parcouru par de nombreux cours d'eau. Les trois principaux qui ont creusé les vallées à l'origine du paysage et de l'urbanisation de la commune sont la Durance, la Guisane et la Cerveyrette. Dans ces trois cours d'eau viennent se jeter une multitude de torrents provenant des reliefs. L'abondance de ces cours d'eau, aux vitesses d'écoulement en général assez élevées, est à l'origine de nombreux risques naturels notamment des inondations.



Extrait du « Plan Local d'Urbanisme Briançon-Cité projets création »

Les canaux

La ville de Briançon bénéficie d'un réseau de canaux d'irrigation datant du début du XIV^e siècle. Aujourd'hui ils sont organisés en Associations Syndicales Autorisées (ASA) pour assurer une gestion de ces installations et garantir leur pérennité par l'application de règlements. Les canaux servent non seulement à l'irrigation des cultures pour pallier le climat sec local, mais ils contribuent aussi à la temporisation des crues.

Le patrimoine naturel

Par son relief, sa géologie et son climat, Briançon est riche d'un patrimoine naturel varié. À la croisée de plusieurs vallées, la commune de Briançon comporte de nombreux cours d'eau auxquels sont associées une faune et une flore intéressantes. De plus, la commune bénéficie de nombreux boisements renfermant également une biodiversité importante. Il n'y pas d'études précises concernant la faune et la flore effectuées sur la commune de Briançon. Néanmoins, à une échelle plus vaste, il est possible de faire un inventaire non exhaustif des espèces présentes sur le territoire. Briançon étant urbanisée, les espèces sont moins nombreuses et le patrimoine naturel relaté ci-dessous est surtout présent dans les zones les moins urbanisées notamment les zones boisées.

AP, Prefecture

La végétation

005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

La végétation varie en fonction de l'altitude et de l'exposition au soleil et s'organise en étages. L'étage montagnard prend place de 1000 à 1600-1800 mètres environ selon les versants. C'est le domaine des pinèdes riches de pins sylvestres. Amélanchiers, bois de Ste Lucie, cornouillers sanguins, merisiers à grappe y sont également très fréquents. À l'ubac domine le mélèze tandis que le pin à crochets est majoritaire en adret. C'est l'étage des prairies de fauche, nombreuses sur tous les adrets. Dans les haies, surtout près des habitations, les arbres qui servaient à la feuillée : frênes, sorbiers, cytises, érables, merisiers sont bien présents, favorisant une faune variée. Les peupliers et bouleaux consolident souvent les berges des canaux qu'ils bordent.

Puis, entre 1600-1800 et 2500m environ, prend place l'étage subalpin, domaine de prédilection du mélèze, essence capable de coloniser les sols les plus dénudés. Il recouvre le plus souvent le sol de façon homogène et dense surtout en ubac. Puis le pin cembro le rejoint, formant parfois des forêts appelées cembraie mélézin. À l'adret, le pin à crochets est le plus présent, prenant le relais du pin sylvestre. On rencontre également de remarquables prairies selon les versants, ainsi que quelques aulnaies (précieuses pour le sol et les animaux).

La commune de Briançon comporte de nombreux bois de conifères, essentiellement de pins sylvestres et de pins à crochet : Bois du Godichon, Bois des Gênes, Bois de l'Infernet, Bois de Pinée, Bois de l'Ours et Bois du Prorel. Les forêts communales de la Schappe et de la Croix de Toulouse sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) qui assure la pérennité des boisements.

La faune

Grâce à son climat, le Briançonnais possède une faune remarquable. Parmi une grande variété d'espèces, on peut citer : le loup, le chamois, le bouquetin, la marmotte, le coq de bruyère, le gypaète barbu, l'aigle royal.

Les risques du territoire

Risques sismiques

La commune est classée en zone 4 au regard du risque sismique. Il s'agit donc d'une zone de sismicité moyenne avec des tremblements de terre le plus souvent sans gravité majeure.

Risques chimiques

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a identifié des risques liés au transport de marchandises dangereuses avec enjeu humain.

Risques d'exposition au plomb

La commune est classée zone à risque d'exposition au plomb pour toutes les constructions antérieures au 1er janvier 1948.

Risques miniers

La commune de Briançon possède un certain nombre de cavités et ouvrages relatifs à d'anciennes exploitations de mines ou de carrières souterraines. Ils peuvent provoquer des effondrements. Le préfet recommande l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers et le report de l'emprise des travaux et ouvrages dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Risques naturels

La DIREN a identifié plusieurs risques naturels :

- > Feux de forêt risque fort avec enjeu humain ;
- > Mouvements de terrain avec enjeu humain ;
- > Inondations avec enjeu humain ;
- > Avalanches avec enjeu humain.

Une partie de la commune est classée en risque fort d'incendie (Croix de Toulouse). Elle est soumise par conséquent à l'obligation de débroussaillage.

AR - Prefecture

Les handicaps et les atouts d'une ville de montagne

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Le Briançonnais et de façon plus générale le département des Hautes-Alpes ne compte ni aéroport, ni autoroute (à l'exception pour le département, d'un tronçon s'achevant à 97 Km de Briançon), ni de liaison TGV. Seul l'aérodrome de Saint-Crépin, utilisé seulement dans le cadre de loisirs, donne au Briançonnais une échappée par une voie de communication moderne.

Paradoxalement, Briançon se situe dans un territoire enclavé davantage en raison de la médiocrité de ses infrastructures de communication qu'en raison de sa situation géographique. Situé à 110 Km de Turin environ, 120 Km de Grenoble et 270 Km de Marseille, Briançon est au carrefour de trois grands bassins économiques.

L'ensemble du territoire est situé en zone de montagne et présente des particularités engendrant des contraintes et des besoins qu'il est souvent coûteux et difficile d'assumer de façon satisfaisante pour le respect de l'égalité territoriale. Ces caractéristiques de montagne conditionnent de près ou de loin la vie économique et sociale du Briançonnais.

En contrepartie de ces difficultés, le territoire dispose d'un environnement et de ressources naturelles remarquables qui offrent un cadre de vie de qualité et un mode de développement axé sur le tourisme et les sports de montagne. Deux parcs naturels, l'un national (les Écrins), l'autre régional (le Queyras) valorisent les atouts environnementaux du territoire.

Développement territorial du site

Un site multi-échelle : Commune, Communauté de Communes, Pays et Bassin de vie

La commune fait partie de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) qui a vu le jour le 10 juillet 2003. Elle compte douze communes et a pour compétences l'aménagement de l'espace et le développement économique. Briançon appartient également au bassin de vie du Briançonnais qui compte 22 communes.

Briançon fait partie d'un territoire de montagne, le Pays du Grand Briançonnais, constitué par 37 communes, regroupées en 4 communautés de communes. Cette partie du nord des Hautes-Alpes correspond à l'arrondissement de Briançon, sous-préfecture. Ce territoire est voisin des départements des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Isère et de la Savoie et frontalier avec l'Italie.

Les bassins de vie sont concentrés dans les vallées. Les accès se font par la route principalement : RN 91 le long de la Durance, col du Lautaret 2082 m, col du Montgenèvre 1850 m, col Agnel 2740 m et col du Galibier 2677m (ces deux derniers étant fermés l'hiver). La voie ferrée venant du sud se termine à Briançon.

AR Prefecture

Données démographiques

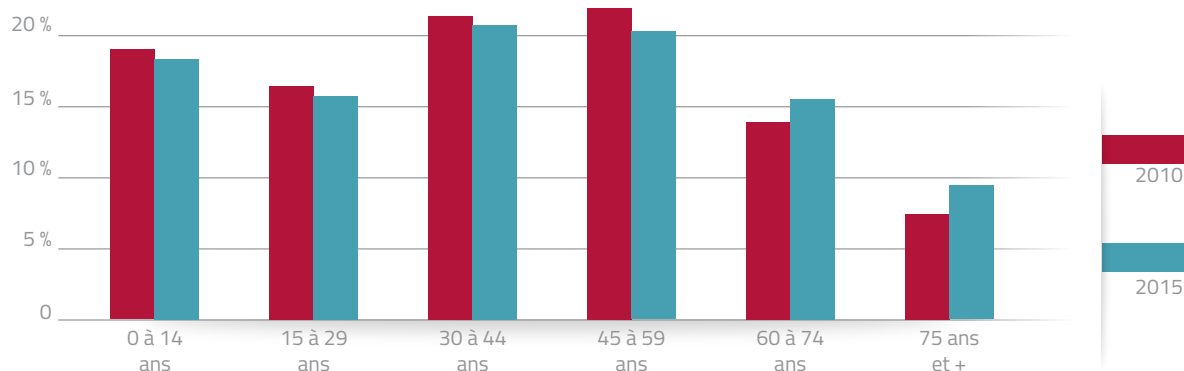
005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

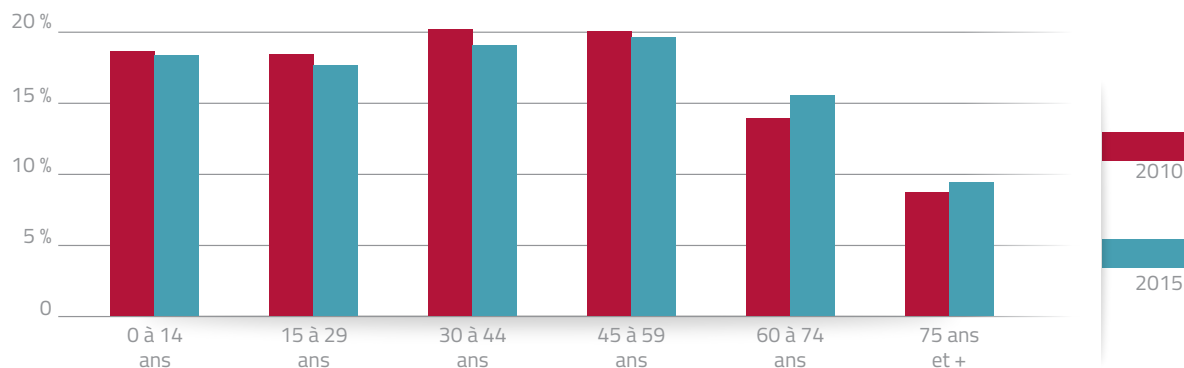
Publié le 08/10/2019

Un renouvellement démographique nuancé

La commune de Briançon compte 12 370 habitants (Insee 2015) et gagne régulièrement en nombre d'habitants. Cependant, la part de la population de moins de 45 ans baisse depuis 2009 passant de 58% à 54.7 % en 2015, indiquant un vieillissement général de la population de la commune (18.6% de la population a moins de 15 ans, 15.7% a entre 15 et 29 ans et 20.4% entre 30 et 44 ans). La part des moins de 15 ans reste à peine supérieure à la moyenne française métropolitaine (18.4%) alors que celle des plus de 60 ans (25.1%) dépasse désormais la moyenne française métropolitaine (24.7%).

Répartition de la population briançonnaise par tranche d'âge entre 2010 et 2015

Sources : Insee RP 2010 et RP 2015 exploitations principales

Répartition de la population française métropolitaine par tranche d'âge entre 2010 et 2015.

Sources : Insee RP 2010 et RP 2015 exploitations principales

AR Prefecture Malgré une tendance au vieillissement

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

En effet, le taux de natalité de la commune ne cesse de décliner depuis 1968 alors que le taux de mortalité est en très légère baisse (7.6% entre 2010 et 2015) produisant ainsi un solde naturel positif.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Taux de natalité en ‰	19.4	17.7	16.6	15.3	13.5	11.3
Taux de mortalité en ‰	7.8	8.4	7.7	7.7	7.9	7.6

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments – RP2010 et RP2015 exploitations principales - État civil.

Globalement les caractéristiques de la population de la commune tendent à rejoindre les caractéristiques de la population française avec un solde naturel quasi-équivalent (0.5% pour la métropole et 0.4% pour Briançon).

Un regain d'attractivité de la ville vis-à-vis de l'extérieur.

Après une forte croissance entre 1968 et 1990, la population de la commune avait chuté de 2.75% entre 1990 et 1999 en raison d'un solde entrées/sorties négatif et d'une diminution du solde naturel. Cependant, entre 2010 et 2015, Briançon a vu un renouveau démographique de 6.39%.

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre d'habitants	8 215	9 235	9 403	11 041	10 729	11 627	12 370

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments – RP 2010 et RP2015 exploitations principales.

Ce renouveau est principalement dû à une augmentation du solde apparent des entrées/sorties. Celui-ci redevient positif ; témoignant d'un regain d'attractivité de la commune vis-à-vis de l'extérieur.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,7	+0,3	+2,0	-0,3	+0,8	+1,3
due au solde naturel en %	+1,2	+0,9	+0,9	+0,8	+0,6	+0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,5	-0,7	+1,1	-1,1	+0,2	+0,9

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments – RP 2010 et RP2015 exploitations principales - État civil.

Sur la période 2010 à 2015, le taux de croissance de la population briançonnaise est supérieur à la moyenne départementale qui est de 2.88%. Le renouveau démographique de la ville est donc significatif (+1.3%) par rapport à celui du département, qui reste néanmoins positif (+0.6%). Briançon a donc une place de choix dans l'attractivité du territoire.

AP - Préfecture Les conséquences au niveau de la population active

005-210500237-20190925-20190925122-DE

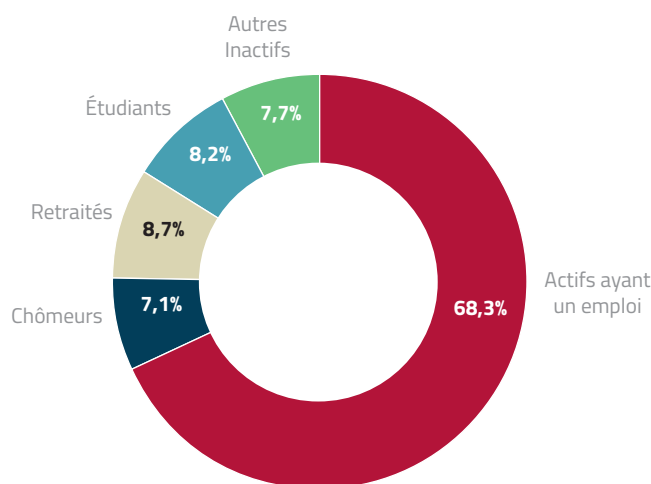
Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

La population active de Briançon présente plusieurs caractéristiques.

Une population active légèrement surreprésentée dans la population totale car plus jeune : Dans la mesure où la population briançonnaise est légèrement plus jeune que la moyenne nationale, la part occupée par la population active par rapport à la population totale est encore supérieure à la moyenne métropolitaine. En effet, on constate une baisse de la part des retraités dans la population d'âge active : ainsi en 2015, 8.7% de la population de plus de 15 ans sont retraités contre 10% en 2010. De ce fait, 75.4 % de la population briançonnaise sont considérés comme actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) alors que la moyenne métropolitaine est de 73.7%. Briançon possède donc un facteur travail légèrement supérieur.

Population briançonnaise de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015



Sources : Insee, RP 2015 exploitation principales

Une augmentation de la population active liée à une augmentation du nombre de chômeurs.

Néanmoins, si cette population active augmente, c'est principalement dû au nombre de chômeurs. Ainsi de 2010 à 2015, la population active a augmenté de 2,2 points, passant de 73,2 % à 75,4 %. Cette augmentation s'explique par le fait que dans le même temps, le nombre de chômeurs est passé de 5,2 % à 7,1 %. Ainsi, si la part de la population active a augmenté, c'est en grande partie dû à l'arrivée importante de chômeurs sur la ville de Briançon.

Une population active de mieux en mieux formée

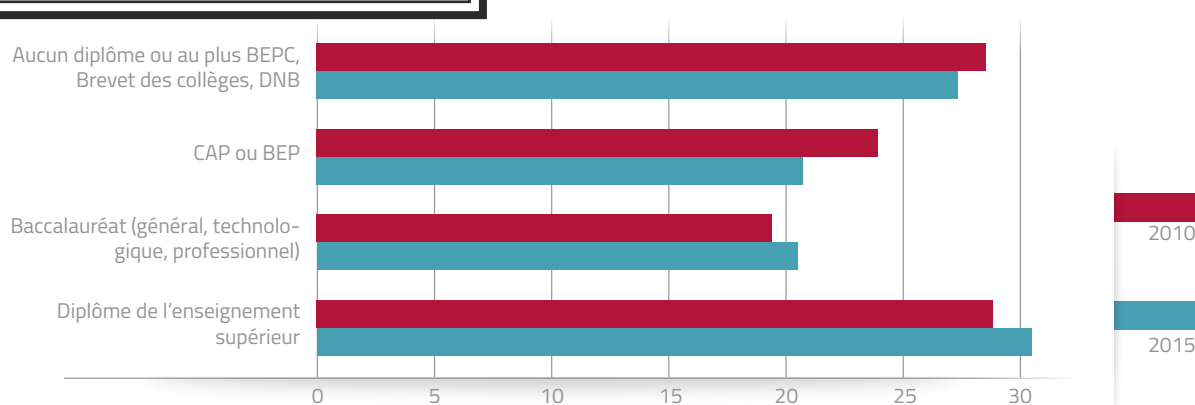
Les niveaux scolaires de la population active tendent à augmenter. Les diplômés du secondaire et de l'enseignement supérieur sont ainsi devenus majoritaires entre 2010 et 2015. Dans le même temps, les qualifications de type fin de troisième ou CAP/BEP diminuent dans des proportions inverses.

AP: Prefecture Diplôme le plus élevé de la population briançonnaise non scolarisée de 15 ans et plus

005-210500337-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019



Sources : Insee, RP 2010 et RP 2015 exploitations principales

Une catégorisation socioprofessionnelle qui a fortement évolué depuis 1999 mais qui tend à se stabiliser depuis une dizaine d'années.

Les agriculteurs ont disparu du paysage socioprofessionnel de la ville de Briançon, n'étant plus représentés en 2015.

Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ont connu une très forte augmentation (passant des environs de 350 sur les recensements de 1999, 2008 et 2010 à près de 450 en 2015). Dans une moindre mesure, les employés eux aussi augmentent. Ce sont les deux catégories les plus dynamiques. Ainsi la première catégorie est responsable des deux tiers de la hausse de la population active sur la dernière période de référence.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures, après une forte augmentation entre 1999 et 2008 (passant de 450 à 550) se stabilisent sur les derniers recensements.

Les professions intermédiaires et ouvriers sont des catégories qui restent stables en chiffres bruts mais dont la proportion tend à baisser légèrement par rapport au reste de la population active.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2015	%	2010	%
Ensemble	10057	100	9409	100
Agriculteurs exploitants	0	0	11	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	448	4,5	362	3,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	535	5,3	539	5,7
Professions intermédiaires	1679	16,7	1683	17,9
Employés	2105	20,9	2005	21,3
Ouvriers	1110	11	1024	10,9
Retraités	2722	27,1	2395	25,5
Autres personnes sans activité professionnelle	1458	14,5	1390	14,8

Sources : Insee, RP 2010 et RP 2015 exploitations principales

AP - Préfecture Une condition salariale qui reste stable

005-210500237-20180825-20180925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Entre 1990 et 1999, on constatait une diminution de la part du salariat dans la population active, celle-ci a pris fin et tend à se stabiliser.

Ainsi, en 1990, 88,1% de la population active était salariée contre 86,7% en 2009. Cette évolution confirmait le déclin de la condition salariale apparu depuis le milieu des années 1970. Ce déclin du salariat n'est généralement pas une évolution positive dans la mesure où il constitue sur le plan social un statut moins protecteur et où il s'accompagne du développement du précarariat et des temps partiels subis.

Aujourd'hui, la situation tend à se stabiliser. Les indicateurs de précarité tels que travail des femmes, temps partiels subis, temps partiels féminins montrent une grande stabilité sur les derniers recensements.

Emplois selon le statut professionnel

	2015	%	2010	%
Ensemble	6667	100	6672	100
Salariés	5795	86,9	5775	86,6
Dont femmes	3198	48	3235	48,5
Dont Temps partiel	1390	20,9	1385	20,8
Non-salariés	872	13,1	897	13,4
Dont femmes	338	5,1	398	6
Dont Temps partiel	157	2,4	117	1,8

Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales lieu de travail.

Conclusion :

Dans la structuration de sa population active, la ville de Briançon montre des atouts et des faiblesses. Ainsi, la population d'âge active apparaît à la fois relativement jeune car la part des retraités tend à diminuer dans la population totale. Elle apparaît de mieux en mieux formée avec des niveaux de qualifications plus importants. De plus, la catégorisation socioprofessionnelle montre un fort dynamisme des activités entrepreneuriales. Pour toutes ces raisons, cette population active témoigne d'un dynamisme important ainsi que d'un réel potentiel.

En contrepartie, ce dynamisme semble attirer une population de chômeurs relativement importante qui peine à trouver sa place dans ce paysage économique et social. En cela, et paradoxalement, ce même dynamisme pourrait être limité si ce nombre de chômeurs ne parvient pas à trouver sa place et à profiter de ce dynamisme.

AR Prefecture
Données économiques

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

L'activité économique de Briançon

La structure économique briançonnaise se caractérise par différents éléments :

Un secteur tertiaire prédominant ouvert sur le tourisme et la santé

Le développement de l'activité économique du département des Hautes-Alpes est principalement lié au secteur tertiaire. Cette situation se retrouve pour Briançon. Ainsi, en 2015, 44.6% de la population active travaille dans le commerce, les transports et les services divers. De plus, la ville se distingue de la moyenne départementale par la place prépondérante accordée à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Bien que les années 2000 aient vu une diminution du poids de ce secteur, le taux départemental est largement inférieur au taux briançonnais : le secteur d'activité occupe en moyenne 38.2% dans le département contre 47.7% des emplois dans la commune. Cette prédominance du tertiaire s'explique par la place privilégiée du tourisme (hôtels, restaurants) et de la santé (activités médico-climatiques) dans une ville qui réunit des conditions de vie de qualité.

Emplois selon secteurs d'activités

	Briançon		Hautes-Alpes	
	2015	2010	2015	2010
Agriculture	0.2	0.4	3.9	4.9
Industrie	3.1	3.8	5.0	5.3
Construction	4.5	4.3	8.8	9.0
Commerce, transports, services divers	44.6	41.1	44.1	43.1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale.	47.7	50.3	38.2	37.7

Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales lieu de travail.

Un taux de chômage assez faible mais en augmentation

Selon les données de Pôle Emploi, la crise économique n'a pas épargné la commune. Après une importante diminution de 2001 à 2007, le chômage a rebondi entre 2007 et 2010 passant de l'indice 78 à 95 (base 100 en 2001). Depuis 2010, l'évolution s'est stabilisée. Malgré l'impact de la crise, le taux de chômage a donc diminué entre 2001 et 2010. Ces dernières années, le taux est passé de 7.2 % à 9.4 % entre 2010 et 2015. En cela la ville connaît les mêmes hausses que le reste du département ou de la France. Néanmoins, ce taux reste inférieur à celui du département (10.9 % en 2015) ou que le reste du pays (14.2 % en 2015). Une des explications de la résistance de la ville face au chômage peut s'analyser par le poids des administrations publiques qui offrent généralement une stabilité d'emploi ainsi que le dynamisme économique que nous avons évoqué précédemment.

Des créations d'emplois qui se stabilisent

Après une période faste de création d'emplois au début des années 2000, avec la création de près de 1000 emplois dans la commune (il y avait 5 829 emplois en 1999 contre 6 740 en 2000), une phase de stabilisation s'est en effet ouverte. Le nombre d'emplois stagne pour se fixer à 6 670. Les parts de l'industrie, de la construction et du commerce restent inférieures à celles observées dans le département en raison de la place prépondérante de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

On observe peu de changements de structure quant à l'agriculture, l'industrie ou la construction. On sent poindre sur les dernières périodes la hausse tendancielle des services et la baisse encore faible mais visible des emplois publics (santé et enseignement).

AP - Préfecture Une tendance à la mobilité sociale plutôt ascendante, vers une société de classe moyenne

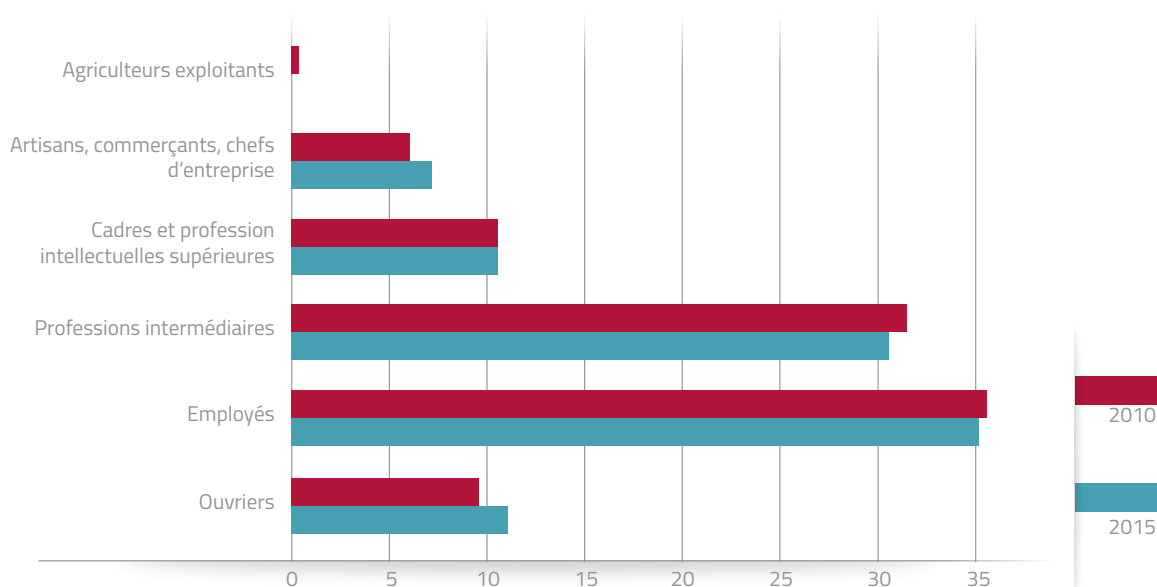
005-210508237-20190925-20190925122-DF

Reçu le 08/10/2019

Publié le 03/11/2019

Bien que la part des cadres dans la totalité des emplois briançonnais (11%) soit largement inférieure à la moyenne métropolitaine (18%), la population active ayant un emploi apparaît être socialement plus élevée que dans le reste de la France. On constate ainsi une surreprésentation des professions intermédiaires et employés pour la ville de Briançon (de l'ordre de 5 à 7 points de plus) qui reste dans les standards du département (surreprésentation légère de 2 à 4 points). Cette mobilité ascendante s'accompagne d'une tendance à la moyennisation renforcée par les caractéristiques économiques structurelles de la ville. En effet, la population briançonnaise est essentiellement composée par la classe moyenne : les parts des professions intermédiaires dans l'emploi briançonnais (31%) et des employés (35%) sont largement supérieures aux moyennes nationales (respectivement 26% et 28%) ; à l'inverse, la part des ouvriers dans l'emploi briançonnais (16%) est très inférieure à la moyenne métropolitaine (20%). Ces constats renvoient à la prédominance dans l'économie briançonnaise du secteur tertiaire sur le secteur primaire.

Emplois briançonnais par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations complémentaires lieu de travail

Conclusion :

L'analyse de la structure économique briançonnaise fait apparaître une relative stabilité après une période de changements. Avec un taux de chômage en augmentation mais relativement faible, le maintien d'une certaine attractivité économique et le haut degré de formation d'une classe moyenne importante, Briançon bénéficie d'un potentiel économique certain. Cependant, la prédominance du secteur tertiaire avec une forte part d'emplois publics pourrait constituer une faiblesse si elle se transforme en dépendance ou si l'évolution de ces domaines économiques venait à se dégrader.

AB - Préfecture Le maintien de la ville en zone de revitalisation rurale

005-210500237-20190825-201909251:22-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

En raison de la concentration de l'activité économique sur l'administration publique et les services de santé au détriment des secteurs secondaire et primaire, la ville de Briançon bénéficie depuis l'arrêté ministériel du 28 décembre 2011 du classement en « zone de revitalisation rurale ». Ce label a été créé par la Loi d'Orientation et d'Aménagement du territoire du 4 février 1995 afin de répondre aux difficultés particulières (structurelles et conjoncturelles) rencontrées par certains territoires ruraux. À travers ce label, la ville de Briançon bénéficie d'avantages fiscaux conséquents à l'égard des entreprises et des particuliers afin de promouvoir son développement.

Grâce aux effets conjugués des nouveaux critères d'attribution et de la loi Montagne, ce dispositif de ZRR, qui a fait l'objet d'une réforme en 2015, est maintenu pour Briançon jusqu'au 1er juillet 2020 et lui permet donc d'en conserver les bénéfices.

Les caractéristiques urbaines de la ville intra-muros et de ses abords

Si la ville bénéficie d'une situation géographique de carrefour, elle dispose également d'un riche patrimoine historique. Contingentée par le relief et deux rivières, et valorisée par de grands axes de communication, la plaine s'est urbanisée progressivement au fil du temps. La position stratégique de la ville lui valut d'être fortifiée par Vauban. Les grandes phases de son évolution sont d'ailleurs inscrites dans le tissu urbain actuel et façonnent le visage de la ville.

Approche paysagère

La ville de Briançon se trouve au cœur d'un paysage à structure extrêmement forte, à la jonction des vallées de la Guisane et de la Durance, dominées par des massifs culminants à plus de 2 500 mètres. Dans ce vaste paysage, la ville haute ne focalise le regard qu'en raison de sa forte densité bâtie. Elle émerge du tissu lâche et incohérent de la ville basse.

De l'extérieur, le velum mouvementé de la ville apparaît couronné par les escarpements semi-arides du site de l'ancien château, structurés et découpés par une succession de pans de murailles.

Plus on approche, plus le front de fortification devient prégnant et plus l'effet de socle, supportant le bâti, s'affirme.

La ville et ses abords

L'implantation de la ville est déterminée par les éléments marquants du paysage, vallées, massifs montagneux. Sa position stratégique sur un éperon rocheux, à flanc de montagne et dominant le couloir d'accès à l'Italie, lui permet d'embrasser la large vallée s'ouvrant vers le sud.

L'évolution de la trame parcellaire

L'exiguïté du plateau et le besoin de défense ont dicté l'urbanisation maximaliste constatée aujourd'hui. Le découpage est réalisé en fonction d'une utilisation rationnelle du sol, rues principales longitudinales, transversales secondaires découpant les masses, créant des paliers successifs.

Ce tissu dense s'oppose radicalement à l'urbanisation de la vallée. La rupture est franche et nette, déterminée par l'échelonnement des éléments de fortifications : glacis, chemin-couvert, mur de contrescarpe, fossés, demi-lunes, bastions et courtines.

La comparaison entre le plan de 1841 et le plan actuel met en lumière le peu d'évolution dans le découpage parcellaire. L'espace urbanisable à l'intérieur des fortifications est utilisé entièrement. La seule évolution a eu lieu dans les années 1980, selon le principe de substitution d'îlots ou de tronçons d'îlots.

AB Prefecture

L'évolution du bâti

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

La quasi-totalité des maisons de Briançon a été édifée après l'incendie de 1692, sur les substructions restantes généralement des caves réalisées en maçonnerie voûtée.

Le découpage en laniers très profonds a engendré un remplissage en deux corps de bâtiments, séparés par une circulation verticale pouvant prendre jour sur une courette ou un puits de lumière. L'image de la densité du bâti n'a été foncièrement altérée que dans la partie est de la ville.

- > Au sud-est : de vastes casernes ayant perdu leur fonction militaire ont été démolies (1974-1975) et remplacées par des immeubles, sans relation volumétrique avec le bâti existant ;
- > Au nord-est, la maille s'est considérablement relâchée pour donner plus d'importance aux vides qu'aux pleins.

La scénographie urbaine

La topographie de Briançon favorise une lecture proche de l'ensemble de la masse bâtie. De la statue de la France de Bourdelle, la lecture de l'îlot est très perceptible. Les hauteurs variant d'un immeuble à l'autre, on tend vers une horizontalité ou une légère pente en couverture moins accentuée qu'au sol. Cet effet donne l'impression que la ville s'est édifée sur des plateaux quasi horizontaux et non le long de voies en pente.

Les quartiers et les immeubles majeurs sont aisément repérables. Il y a une osmose entre le plan et la perception « axonométrique » de la ville. Dans cette cadence assez serrée et massive, la place d'Armes apporte un temps de repos et de calme.

Les immeubles ont des hauteurs allant du rez-de-chaussée à 5 étages. Le velum est relativement haut et très homogène. Il en émerge les édifices religieux et anciennement militaires.

Le paysage intérieur

La perception du paysage intérieur de la ville permet d'apprécier la scénographie urbaine de Briançon, d'en déceler les principaux constituants et les particularismes tels que :

- > Les deux Gargouilles, petits canaux à ciel ouvert offrant toute la symbolique de l'eau au cœur de l'espace minéral ;
- > Les architectures hautes et rythmées qui canalisent le regard vers les extérieurs et les paysages ;
- > Les échappées, ruptures dans les alignements, incitant à la découverte (ruelle Jourdan, rue du Pont d'Asfeld, rue Dom Chautard) ;
- > La composition de la place d'Armes, seul grand lieu de rencontre publique. Elle restructure l'espace, redéfinit la composition urbaine ;
- > a rue du Temple et ses ondulations exprimant bien l'ancienne enceinte ;
- > La place du Temple sur laquelle s'ouvrent l'église, l'office du Tourisme et l'ancienne mairie ;
- > Les pas d'âne de la petite Gargouille ;
- > Le mur d'escarpe qui, de la Porte de Pignerol à la Porte d'Embrun, souligne et associe la façade extérieure de la ville. C'est la rencontre entre deux parties fortes, les systèmes défensifs que l'on embrasse dans sa globalité et l'urbanisation dense et serrée qui exprime encore l'ancien rôle protecteur de la cité.

1.1.2. Caractéristiques du site

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

/ Une constellation de forts en montagne

Le bien à Briançon comprend les projets de Vauban, réalisés de son vivant ou après sa mort, ainsi que les ouvrages réalisés selon ses principes jusqu'en 1734. À ce titre, le bien englobe l'enceinte de la ville, les forts du Randouillet et des Trois-Têtes, la Communication Y, le fort Dauphin, le pont d'Asfeld et le fort des Salettes.

/ Aperçu historique des éléments du bien

Le rôle stratégique du site

Situé au confluent de plusieurs vallées, au débouché de la Durance et de l'ancienne Via Cottia qui joignait par le col du Montgenèvre l'Italie du Nord à la Provence, le site de Briançon a été marqué depuis l'Antiquité par les problèmes de défense : le premier château datait vraisemblablement du début du Moyen Âge, et la ville fut dotée d'une enceinte complète à la fin du XIV^e siècle. Le rôle stratégique du site s'affirme nettement à partir de 1690, lorsque la rupture d'alliance entre la France et Victor-Amédée de Savoie place le versant occidental des Alpes en position vulnérable vis-à-vis d'une agression éventuelle venue d'outremonts : la cession à la Savoie, en 1713, des territoires français situés sur le versant oriental des Alpes, confère à Briançon un rôle défensif prépondérant.



Le renforcement des fortifications de la ville

Les fortifications de la cité sont renforcées et développées selon les instructions de Vauban, entre 1692 et 1713. Dès son premier rapport, daté du 22 novembre 1692, Vauban met en évidence l'inconvénient majeur du site, notamment à propos de la position qui sera occupée dès 1708 par la redoute des Salettes : la ville de Briançon est commandée par une série de hauteurs à partir desquelles l'ennemi, s'il parvient à s'y implanter, pourra tenir sous son feu l'ensemble de la ville et des voies de communication. La seule solution consiste à occuper ces hauteurs par une série d'ouvrages de défense qui éloigneront le feu de l'ennemi de la cité, de sa population et des troupes qui y séjournent.

AP, Prefecture Le questionnement sur la montagne des Trois-Têtes

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Une fois la ville protégée, Vauban et ses successeurs s'efforcent de résoudre le problème de commandement le plus crucial : la montagne des Trois-Têtes domine directement la cité, sur la rive gauche de la Durance. L'intention de fortifier ce site apparaît dès la seconde visite de Vauban à Briançon, le 24 août 1700 : la mise en pratique des principes énoncés dans son rapport ne connaîtra toutefois un début d'application qu'une dizaine d'années plus tard, lorsque le système de fortifications de la ville sera jugée imperfectible.

En fortifiant la montagne des Têtes, puis les hauteurs qui s'échelonnent en direction de l'Infernet, les ingénieurs militaires poursuivent un objectif multiple :

- > Occuper de façon permanente les positions qui pourraient constituer une menace immédiate pour la ville en cas d'occupation par l'ennemi ;
- > Utiliser des positions pour verrouiller l'accès à Briançon, qu'il s'agisse de l'accès par les crêtes, ou par les vallées de la Durance et de Cervières. Ces positions reliées entre elles constituent une véritable ligne de défense avancée qui place Briançon hors de portée du feu adverse.

C'est cet aspect du système qui fait l'originalité des forts briançonnais, chaque élément de la chaîne (Ville – Fort des Têtes, Fort du Randouillet – Fort Dauphin) possède sa propre autonomie en hommes et en armement, tout en restant organiquement lié aux éléments voisins par des ouvrages de liaison (pont d'Asfeld, Communication Y) permettant un fonctionnement de l'ensemble aussi souple que le permet la configuration du site.

Ce système a permis à la fois de pallier la trop faible capacité de la ville en casernements (problème soulevé dès 1692 par Vauban) tout en ménageant la possibilité de concentrer le maximum de moyens en hommes et en matériel sur le point de la ligne de défense qui le nécessite momentanément. Cette conception « dynamique » de la défense ne constitue certes pas une originalité au XVIII^e siècle, surtout en site de plaine, mais son adaptation à la topographie complexe d'un site de montagne reste l'exception.

L'édification du fort des Trois-Têtes

Le premier tracé du fort des Trois-Têtes est indiqué par Tardif sur le plan daté de 1709 : il s'agit alors d'un simple camp retranché bastionné, ouvert du côté de la Durance, complété par une petite enceinte sur la hauteur du Randouillet. L'ensemble fut exécuté sous une forme provisoire par Berwick en 1709, à l'aide de fascines et de levées de terre. Les plans de 1713 arrêtent définitivement les grandes lignes du fort des Trois-Têtes, avec une enceinte bastionnée refermée autour d'un ensemble de bâtiments, avec accès par une demi-lune sur le front est. La décision d'exécution définitive est prise en 1718, et la construction des ouvrages commence en 1720, sous la direction du marquis d'Asfeld. En 1725, apparaît l'idée d'une « caserne-bouclier », placée perpendiculairement à l'axe de l'entrée, et masquant ainsi les pavillons d'officiers, regroupés de part et d'autre de la chapelle. Cette caserne blindée, adossée à un mur épais de plusieurs mètres, trouve sa forme et son emplacement définitifs (dans l'axe de l'entrée) en 1727.

Le plan de 1740 figure pratiquement les ouvrages sous leur disposition actuelle. Le manque de place pour les officiers conduira plus tard l'autorité militaire, faute de crédits, à transformer la grande chapelle en pavillon pour le logement des officiers (1822). Entre-temps, la seule modification d'importance avait consisté au remplacement des ponts dormants en bois par des ouvrages en pierre (1776-1780).

AP. Prefecture Le fort du Randouillet

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Au fort du Randouillet, les premiers dessins prévoyaient une seule caserne, située dans la zone supérieure de l'enceinte. Celle-ci a bien été construite, mais le souci de disposer sur place d'une garnison importante (permettant un fonctionnement indépendant du fort) a conduit les ingénieurs militaires à prévoir la construction de six grandes casernes, disposées sur la plate-forme intermédiaire. En fait, seules les trois premières casernes seront construites.

Construit de 1721 à 1734 sous la direction du maréchal d'Asfeld, le fort du Randouillet est situé à 1600 mètres d'altitude à une centaine de mètres au-dessus du fort des Trois-Têtes sur un site infiniment plus étroit et escarpé que ce dernier. L'ensemble se décompose, comme au fort des Trois-Têtes, en trois plates-formes étagées. Toutefois, il comporte des différences d'altitude beaucoup plus considérables que dans le cas du fort des Trois-Têtes; près de cent mètres de dénivelé entre le point le plus haut et le point le plus bas.

La particularité du fort du Randouillet réside dans l'habile usage du rocher et la qualité de la maçonnerie comme soubassement des parapets. Construit en pleine époque classique, triomphe de la fortification bastionnée, le fort du Randouillet échappe pratiquement à tout schéma géométrique régulier, compte tenu des difficultés du terrain.

La Communication Y

Elle est une double caponnière construite dans le vallon de Fontchristianne, reliant les forts des Trois-Têtes et du Randouillet. Elle est organisée pour barrer la vallée et interdire l'accès entre Pont-de-Cervièrès et Fontenil-La Vachette tant vers l'est que vers l'ouest. Elle a donc une double fonction. Dans une casemate annexe, la Communication Y abrite le bassin de réception de sources constituant une des ressources en eau de la forteresse.

La Communication Y apparaît en projet et sous une forme simplifiée sur un plan de Tardif de 1711, réapparaît en 1721 dans les avant-projets de l'ingénieur Nègre et sera construite entre 1724 et 1734. Elle ne figure pas dans les mémoires de Vauban de 1692 et 1700 pour la place de Briançon mais répond néanmoins au dispositif de construction d'une ceinture de forts autour de l'enceinte urbaine pour contrôler les hauteurs environnantes.

Cet ouvrage rare et curieux sur le plan de l'histoire de la fortification, et ce d'autant plus qu'il relie deux gros ouvrages également conservés, forme avec eux un ensemble indissociable et probablement unique.

La création du fort des Salettes

Dès 1692, Vauban prévoit la création d'une redoute pour occuper le replat du Poët dominant dangereusement la ville et le château. Pour faire face à cette menace, l'ouvrage sera réalisé conformément au projet de l'ingénieur du roi entre 1709 et 1712. Cette position fortifiée de taille modeste mais efficace se limite alors à une tour-réduit totalement autonome, entourée d'un fossé et d'une galerie à feux de revers. Cependant, les nombreuses hauteurs qui dominent sa position et le renforcement de la route du Montgenèvre vont provoquer d'importants agrandissements durant la monarchie de Juillet. De 1847 à 1854, une enceinte extérieure bastionnée, une batterie casematée à la Haxo, ainsi qu'un magasin à poudre viennent compléter la construction primitive.

AB Prefecture Le fort Dauphin

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Tête de pont du système défensif de la ville, le fort Dauphin fait face au fort des Salettes de l'autre côté de la Durance et protège, tel un bouclier, le fort des Trois-Têtes. Édifié entre 1724 et 1732 sur l'un des nombreux plateaux dominants Briançon, cet ouvrage n'a quasiment pas été modifié au cours de son histoire, si ce n'est par l'adjonction d'un magasin à poudre caverne en 1874. Malgré les travaux colossaux de remblaiement que sa construction a nécessités et son exceptionnelle adaptation au relief, le fort Dauphin sera peu à peu abandonné à partir de 1870 au profit de forts d'altitude tel que l'Infernet.

Le pont d'Asfeld

C'est un ouvrage à une seule arche en plein cintre de 38,60 mètres de portée. Il surplombe la Durance et constitue en lui-même une curiosité architecturale mais aussi un élément important de l'ensemble du site de Briançon et indissociable des ouvrages avancés construits entre 1721 et 1734. Il assurait la liaison entre la ville haute et les forts du Randouillet et des Trois-Têtes. Le franchissement de la Durance est rendu nécessaire dès l'occupation des hauteurs des Têtes. En effet, Vauban, dans son second projet (24 août - 3 septembre 1700), proposait l'occupation défensive du plateau des Têtes et la jonction de cette position et du corps de place par une route franchissant la Durance sur un pont en pierre à deux arches et pile centrale, le tout était estimé à 176 846 livres. Un petit pont de bois est réalisé à cet emplacement dès 1708. En 1720, le marquis d'Asfeld demande l'étude d'un pont en maçonnerie. Un site étroit est choisi afin que la rivière puisse être franchie d'une seule arche.

/ Statut de la propriété

Dénomination	Statut	Date de construction
Enceinte urbaine	Propriété de la ville depuis 1964	1691 à 1710
Fort du Randouillet	Propriété de la ville depuis mai 2007	1719 à 1734
Fort des Trois-Têtes	Propriété de l'Etat (ministère de la Défense)	1719 à 1734
Fort des Salettes	Propriété de la ville depuis 1978	1709 à 1712 et 1848 à 1854
Fort Dauphin	Propriété de la ville depuis 2004	1719 à 1734
Communication Y	Propriété de la ville depuis 2004	1724 à 1734
Pont d'Asfeld	Propriété de la ville depuis mai 2007	1729 à 1731

AB Prefecture
Protections juridiques

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le **Les protections culturelles**

Dénomination	Protection au titre des Monuments Historiques classés ou inscrits
Enceinte urbaine	Remparts (cad. Section 10 et 55) classés parmi les Monuments Historiques depuis le 11 décembre 1979
Fort du Randouillet	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (cad. B 1189) : classement par arrêté du 26 janvier 1989 ; Fort, sauf parties classées, mais y compris l'ensemble des terrains nus attenants (cad. B 1189) : inscription par arrêté du 26 janvier 1989
Fort des Trois Têtes	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (cad. B 1190) : classement par arrêté du 8 juin 1989 - Fort, sauf parties classées, mais y compris l'ensemble des terrains nus attenants (cad. B 1190) : inscription par arrêté du 8 juin 1989
Fort des Salettes	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (cad. A 186) : classement par arrêté du 14 février 1989 ; Fort, sauf parties classées, mais y compris l'ensemble des terrains nus attenants (cad. A 186) : inscription par arrêté du 14 février 1989
Fort Dauphin	Fort (cad. B 555) : classé parmi les Monuments Historiques depuis le 6 juillet 2007
Communication Y	Façades et toitures (cad. non cadastré) : classement par arrêté du 8 juin 1989 - Communication Y, sauf parties classées, mais y compris l'ensemble des terrains nus attenants (cad. non cadastré) : inscription par arrêté du 8 juin 1989
Pont d'Asfeld	Pont d'Asfeld sur la Durance (cad. Non cadastré ; domaine public) : classement par arrêté du 5 décembre 1988

Les protections naturelles

La commune de Briançon comporte 4 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et 2 sites inscrits.

Les ZNIEFF sont des secteurs naturels remarquables sur le plan écologique ou biologique. Il s'agit de secteurs caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Font l'objet d'un classement au titre des ZNIEFF, quatre secteurs sur le territoire de Briançon:

- > ZNIEFF de type 1 : Bois de la Pinée et versant adret de la Croix de Toulouse – Fort des Salettes – Bois de l'Ours ;
- > ZNIEFF de type 2 : Massif des Cerces – Mont Thabor – Vallées Étroite et de la Clarée ;
- > ZNIEFF de type 2 : Vallée de la haute Cerveyrette et du Blétonnet – Versants ubacs de Grand Pic de Rochebrune ;
- > ZNIEFF de type 2 : façade ouest du massif du Béal Traversier.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- > les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- > les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

AB. Préfecture
Les deux sites inscrits sur le territoire communal sont :

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Dénomination

Protection au titre des Sites inscrits

L'Éperon de la Croix de Toulouse

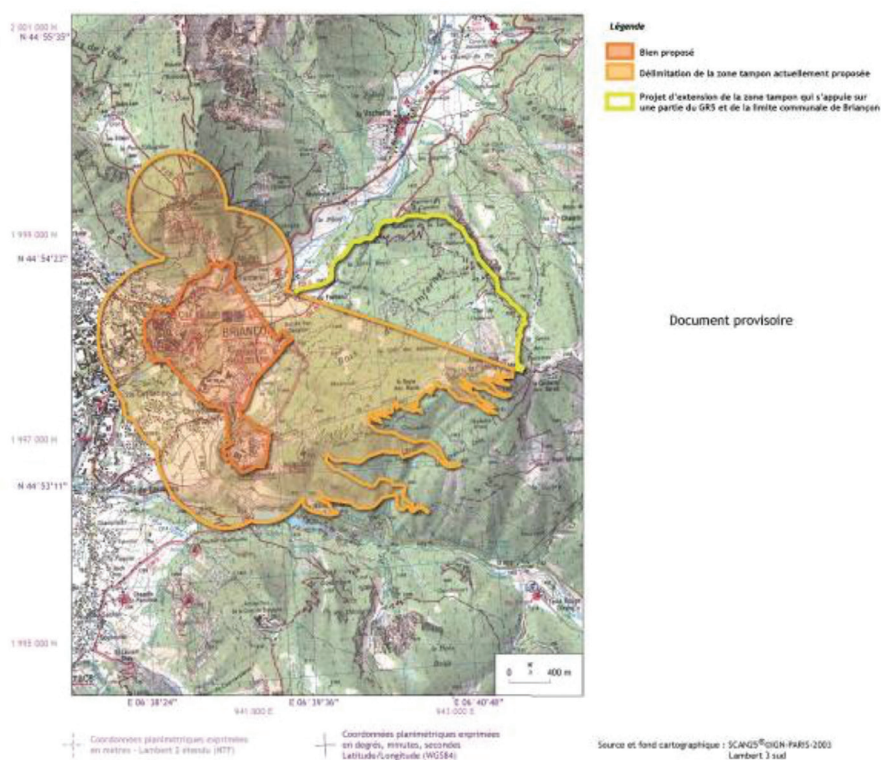
L'Éperon de la Croix de Toulouse (cad section A feuille 2 parcelles 167 pour partie, 170-172, 173, 169 et 174 pour partie et section B, feuille 1, parcelle 18 pour partie) est protégé au titre des sites inscrits par arrêté du 13 avril 1943.

Ensemble formé par la Vieille Ville et les fortifications

Cet ensemble (cf. périmètre fiche site en annexe) est protégé au titre des sites inscrits par arrêté du 10 mai 1973.

La zone tampon actuelle

La zone tampon est limitée aux abords des monuments historiques protégés au titre du code du patrimoine et au site inscrit. Il a été défini suivant les cônes de visibilité majeurs du paysage et les liens historiques entre les espaces. Lors de l'inscription, il a été proposé une modification du périmètre de la zone tampon. La limite nord-est pourrait s'étendre à la limite communale afin de suivre un tracé existant et établi. La DREAL a été saisie afin de mener à bien le dossier.



Extrait du dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO »

/ Tourisme

Bénéficiant d'un cadre naturel exceptionnel, située entre le Parc national des Écrins et le Parc régional du Queyras, à proximité des stations de ski de renommée internationale que sont Montgenèvre et Serre-Chevalier, Briançon développe une stratégie touristique tournée vers des axes de loisirs sportifs de montagne (sports de glace, cyclisme, sports d'eau vive, ski alpin, ski de fond...). Cette stratégie s'est largement renforcée durant ces dernières années, puisque, dans la perspective de la réforme des collectivités territoriales (Loi Notre), les offices de tourisme de Briançon et Serre-Chevalier ont fusionné au 1er janvier 2016 pour devenir un outil commun au service du développement et de la promotion d'une seule et unique destination, Serre Chevalier Vallée-Briançon.

Les infrastructures d'accueil

AR Préfecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019 **Capacité d'accueil marchande au 01/01/2018**

Publié le 08/10/2019

La Ville de Briançon possède une bonne capacité d'accueil marchande : 4 278 personnes peuvent être réparties de la façon suivante :

- > 32.96 % Secteur locatif (résidences de tourisme et hébergements assimilés)
- > 25% Gites, C2C et loueurs p.
- > 23.68% Clubs, villages vacances et campings
- > 18.33% Hôtels

Outre le fait que l'offre d'hébergements marchande de la ville s'est enrichie depuis 2011 (passant de 2 052 à 4 278), sa répartition a considérablement évolué, reléguant les hôtels au dernier rang du classement.

Cependant, la capacité d'accueil des résidences secondaires, bien qu'en baisse depuis 2011, conserve une place prépondérante dans la capacité d'accueil générale de la commune (62.70% contre 77.17% en 2011).

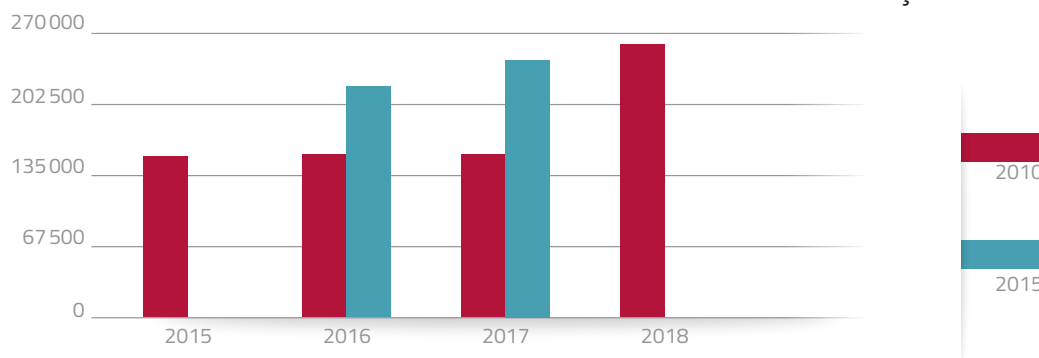
Répartition de l'offre d'hébergement sur la commune au 1^{er} janvier 2018.

Type d'hébergement	Type d'hébergement	Nombre de lits
Hôtel	Lit chauds	784
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	Lit chauds	1 410
Clubs, v. vacances et campings	Lit chauds	1 013
Total lits chauds		3 207
Gites, C2C, loueurs p.	Lits tièdes	1 071
Total lits tièdes		1 071
TOTAL CAPACITE MARCHANDE		4 278
Résidences secondaires	Lits froids	7 193
TOTAL CAPACITE D'ACCUEIL		11 471

La fréquentation :

En tant que ville privilégiée des sports d'hiver, l'affluence en hiver (262 700 nuitées chiffres hiver 2017/2018) reste supérieure à celle de l'été (164 600 nuitées chiffres été 2017). Or cette tendance tend à se renforcer ces dernières années avec une augmentation significative des nuitées sur la période hivernale avec + 8.5% entre l'hiver 2016 et 2017 et +7,9% entre l'hiver 2017 et l'hiver 2018. La fréquentation en période estivale reste relativement stable malgré une légère baisse constatée entre 2016 et 2017 (-1.3%). Malgré ce constat, la saison d'été représente toujours un poids non négligeable dans la dynamique touristique de la commune (40.3% des nuitées sur l'année 2017) bien que la saison d'hiver conforte sa place en tête de l'attractivité du territoire.

Volumétrie et évolution du nombre de nuitées Briançon



Sources : Données G2A - Office de Tourisme de Serre-Chevalier Vallée Briançon saisons 2015/2016/2017/2018

AR Préfecture Le stationnement

005-210500387-20190925-20190925-131-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019
 Libération De Gaulle et Chemin Viery

L'offre de stationnement public est abondante et bien implantée (environ 2 450 places dans le centre-ville), principalement en ville basse. L'offre est plus importante dans les secteurs des rues Centrale, Libération, De Gaulle et Chemin Viery. En ce qui concerne les quatre parkings à proximité du centre historique de la commune, on remarque un taux important de remplissage durant la période touristique, proche de la saturation. Entre le mois de juin et le mois d'août 2018, le nombre de tickets a été ainsi multiplié par 3.21, passant de 10 296 à 33 107. Le nombre de tickets payants a été aussi multiplié par 3.69, passant de 7038 à 25 965.

Données obtenues auprès de la RMBS entre juin et septembre 2018

	Juin 2018			Juillet 2018		
	Tickets	Tickets gratuits	abo. 7 jours	Tickets	Tickets gratuits	abo. 7 jours
Place Blanchard (44 places)	275	819		383	517	
Jean Freund (60 places)	822			1823		
Route de Grenoble (63 places)	572			1572		
Bus Champ de Mars (13 places)	500			705		
Champ de Mars (275 places)	4868	2428	11	12310		
TOTAL	7038	3247	11	16793	4785	47

	Août 2018			Septembre 2018		
	Tickets	Tickets gratuits	abo. 7 jours	Tickets	Tickets gratuits	abo. 7 jours
Place Blanchard (44 places)	668	1800		309	862	
Jean Freund (60 places)	3077			730		
Route de Grenoble (63 places)	3650			537		
Bus Champ de Mars (13 places)	1151			437		
Champ de Mars (275 places)	17420	5286	56	4940	2495	21
TOTAL	25965	7086	56	6954	3357	47

Face à cette affluence touristique, plusieurs mesures ont été prises. Pour valoriser la Cité Vauban et son patrimoine historique et pour libérer un espace piéton, le stationnement intra-muros est réservé depuis le 12 juillet 2010 aux résidents, à l'exception du parking Général Blanchard. Des zones de dépose-minute ont été par ailleurs mises en place pour faciliter l'accès à la vieille ville. Enfin, le parking du Champ de Mars a été totalement requalifié ainsi que la zone dédiée aux bus.

AB - Préfecture / Caractéristiques patrimoniales et architecturales

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Fort de son passé de ville militaire, Briançon est marquée par un réseau de fortifications remarquables. Elles constituent le squelette de son patrimoine architectural et entretiennent un dialogue singulier avec le grand paysage.

La ville intra-muros est protégée en tant qu'ensemble patrimonial par un Secteur Sauvegardé qui garantit la protection du centre ancien et de ses intérieurs. Dans la cité et ses abords, de nombreux édifices font l'objet d'un classement ou d'une inscription sur la liste des monuments historiques.

Patrimoine classé :

- > Collégiale ;
- > Ensemble des fortifications de l'enceinte urbaine ;
- > Église des Cordeliers ;
- > Fort des Salettes ;
- > Fort des Trois-Têtes ;
- > Fort du Randouillet ;
- > Ancienne Maison du Roi (ancien Palais de justice) ;
- > Pont d'Asfeld ;
- > Communication « Y » ;
- > Fort Dauphin.

Patrimoine inscrit :

- > Chapelle des Pénitents Noirs (clocher) ;
- > Couvent des Récollets ;
- > Fontaine du Milieu ;
- > Fort d'Anjou ;
- > Maison des Têtes ;
- > Maison dite du Temple ;
- > Portail monumental (vantaux compris) et fenêtre à motif sculpté qui le surmonte, de la maison Prat;
- > Redoute du Point du Jour.

Le parcellaire de Briançon intra-muros est caractéristique de celui d'une ville de faibles dimensions, enserrée dans ses remparts, et très dépendant de la topographie du site. Malgré les affres du feu, le parcellaire médiéval a perduré. Dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), une analyse architecturale a hiérarchisé l'intérêt architectural du bâti. Plus de la moitié des immeubles présentent un grand intérêt, sans compter les monuments.

La richesse de Briançon est faite de détails agrémentant une architecture d'une grande sobriété. Les portes d'entrées et les cages d'escaliers sont les éléments les plus représentatifs de ce savoir-faire. La présence d'ingénieurs militaires lors de la réalisation et de l'entretien des fortifications peut expliquer la présence d'éléments d'architecture savante dans un bâti de facture simple. Les types de voûtes employés dans la plupart des cages d'escaliers d'immeubles semblent dérivés des grands principes de stéréotomie établie au XVII^e siècle. Ces voûtes ne sont pas construites en pierre, mais en plâtre coffré. Les portes menuisées, aux impostes souvent agrémentées de ferronneries, ornent les immeubles les plus marquants de la ville. L'emploi du noyer régional, simplement ciré et patiné par le temps, leur confère un fini tout particulier.

AP - Préfecture

Les espaces publics principaux

005-210500237-20140925-BO100925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Le parc de la Schappe constitue le principal espace public végétalisé de la ville. De nombreux aménagements récents et de qualité en font un véritable parc urbain. L'usine de la Schappe, située à proximité et en passe d'être requalifiée, sera probablement rasée suite à un incendie qui en a détruit la charpente en octobre 2014 ;

> Jardin Chanoine Motte (jardin public d'été)

Il est situé à l'emplacement de l'ancien glacis nord-ouest de la ville. Il constitue une coupure végétale entre les fortifications et les quartiers avoisinants ;

> Place Gallice Bey

Cette place est située dans le quartier de Sainte-Catherine. Insérée dans un tissu ancien dense, elle présente un front bâti de qualité présentant l'architecture locale. Cet espace fait office de parking. La proximité de la Durance et de l'usine de la Schappe font de ce lieu un espace stratégique à l'échelle de la commune, tant par sa situation que par le potentiel paysager qui lui est rattaché ;

> Place du Champ de Mars

La place du Champ de Mars est un parking de grande capacité situé à proximité de l'accès principal de la ville intra-muros. Elle est située en site patrimonial remarquable (ancien secteur sauvegardé), au pied du glacis du fort du Château. La place permet d'avoir un large dégagement visuel sur la ville. Proportionnellement à la taille de la ville, l'offre en espaces publics est quantitativement suffisante. La majorité a un caractère minéral. Les espaces verts de grandes dimensions sont très présents dans la ville et seront renforcés dans les années à venir dans le cadre du projet cœur de Ville.

La gestion des espaces publics

> Toilettes publiques situées dans le périmètre :

sur les huit existantes, sept sont accessibles. Ces toilettes sont nettoyées et leur bon fonctionnement vérifié quotidiennement ;

> Gestion des déchets ménagers :

une politique de réduction du nombre de bacs à déchets associée à une réelle volonté de favoriser le tri sélectif a été développée sur Briançon, ainsi il existe dans le périmètre concerné 12 sites de containers semi-enterrés. Les abris et bacs ayant ainsi été progressivement supprimés. À ce jour, 4 dispositifs restent à implanter ;

> Gestion des espaces verts :

la ville de Briançon est classée 3 fleurs. Une équipe de 4 personnes assure l'entretien des espaces verts tout au long de l'année. Compte tenu des difficultés rencontrées pour gérer les problèmes d'eau surtout durant les grandes périodes de tourisme estival, une nouvelle orientation politique visant à embellir la ville en limitant les consommations en eau notamment en plantant de nouvelles espèces moins ou peu gourmandes a été mise en place depuis 2005. Ce service assure également annuellement une politique de dévégétalisation des remparts de la cité et l'entretien des fossés et glacis ;

> L'entretien de l'espace public :

les équipes de propreté urbaine assurent le balayage, le nettoyage et le lavage des rues de manière journalière du lundi au samedi. En période d'affluence touristique, des tournées sont organisées en fin d'après-midi, les dimanches et jours fériés afin de veiller à la propreté de la ville. Depuis plusieurs années est instaurée une politique de l'animal en ville. De nombreux distributeurs de sacs ont été mis à la disposition des propriétaires de chien dans toute la ville. Une campagne de sensibilisation a été organisée ;

> Opération de déneigement : Briançon étant ville de montagne et possédant une station de ski, les services municipaux ont depuis très longtemps fait leur preuve en matière de déneigement afin de permettre à chacun de pouvoir se déplacer en toute sécurité tant pour les véhicules que pour les piétons (astreinte hivernale de mi-novembre à mi-mars) ;

> AP. Prefecture

Entretien du domaine public :

005-21051109
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

des corps de métiers présents au sein des services de la ville permettent de faire face aux différentes dégradations, volontaires ou non, pouvant survenir sur le domaine public. L'objectif est d'offrir aux Briançonnais et aux touristes un cadre de vie de qualité ;

> Entretien des trottoirs et voiries :

une régie, composée de 6 agents, a en charge la gestion et l'entretien de l'ensemble des voiries communales. Les principales missions sont l'entretien de la signalisation horizontale et verticale, la réfection de petits ouvrages (bordures de trottoirs, traversées de route...), la remise en état du mobilier urbain (abris-bus, barrières, bornes d'accès à la cité...). Un bureau d'étude composé de 2 agents a en charge la réalisation des projets et leur suivi en lien avec les différents partenaires concernés et/ou impliqués.

La signalétique

La Ville a mis en place en 1993-1994 une signalétique propre au patrimoine de la ville intra-muros. Conçue en concertation avec les Services Techniques, l'Office du Tourisme, le Service Urbanisme et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, elle est constituée de panneaux en lave émaillée (en référence aux tables d'orientation datant des années 1930). Sa conception a tenu compte de l'ensoleillement intense et des écarts très importants de température en hiver.

Chaque panneau traite d'un bâtiment, en deux langues français/italien, le texte étant accompagné pour certains d'une iconographie. Un plan édité et distribué par l'Office du Tourisme précise le jalonnement au sein de la ville intra-muros.

Dans le même esprit, un travail sur les plaques de rues a été réalisé, informant le public sur le nom de la voie.

Partenariats pour développer une nouvelle stratégie touristique

Briançon, ville fortifiée labellisée «Ville d'art et d'histoire» située à quelques kilomètres de la frontière italienne et faisant partie du domaine skiable de Serre-Chevalier, développe une stratégie touristique tournée vers différents axes.

Les collaborations en direction de nos voisins italiens sont multiples :

- > Le Centre Hospitalier des Escartons de Briançon participe au système de santé et de sécurité du territoire franco-italien ;
- > (disponibilités d'hébergements, informations, transports, package...) permet un accueil optimal des séjournants.

La valorisation de ce partenariat est à mettre en perspective d'une coopération plus large dans le domaine de la sauvegarde des sites.

/ Valorisation culturelle

Le label Ville d'art et d'histoire

Le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » est attribué par le ministère de la Culture à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme. Cette volonté s'est traduite en 1990 à Briançon par la mise en œuvre d'une convention Ville d'art et d'histoire élaborée en concertation avec la commune, récemment renouvelée (en 2016). Cette convention implique un soutien financier et technique de la part de l'État et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié, notamment les guides-conférenciers.

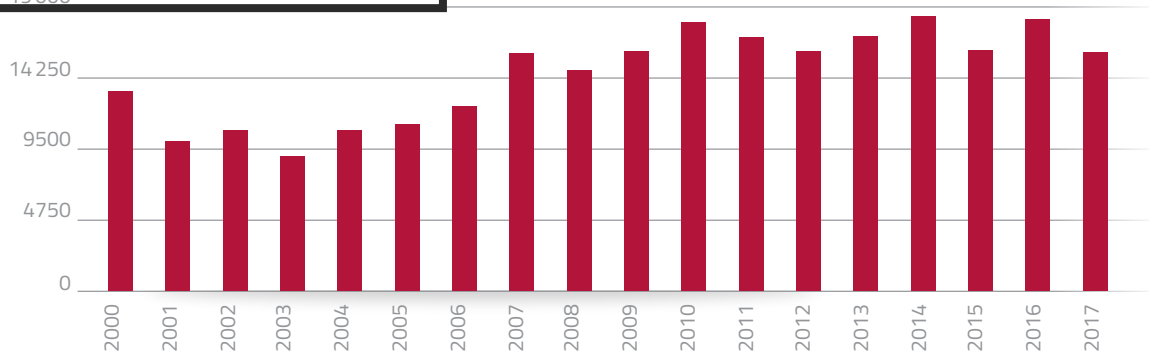
AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

19000

Evolution de la fréquentation des visites et des ateliers de Briançon,
Ville d'art et d'histoire

Source : Service du Patrimoine, ville

	2012	2013	2014	2015	2015	2017
Visites adultes Individuels	6 419	8 924	9 799	7 001	12 407	6 937
Visites groupes adultes	5 424	2 935	2 786	3 580	699	2 095
Service éducatif	4 270	5 845	6 021	5 661	5 397	7 091
Total	16 113	17 704	18 606	16 242	18 503	16 123

Depuis 28 ans, le service du Patrimoine, service municipal, gère la convention Ville d'art et d'histoire. En 2018, l'équipe du patrimoine assure le développement et la coordination des projets :

- > Mise en œuvre de la convention VPah (en lien avec l'Office de Tourisme en matière de promotion et de communication) ;
- > Gestion et recherche de financements (en lien avec le service Finances) ;
- > Suivi des dossiers relatifs aux chantiers de restauration (en lien avec les Services Techniques).

Les actions ont largement dépassé le cadre des visites guidées classiques et des ateliers pédagogiques afin de répondre aux besoins spécifiques liés à la mise en œuvre et au renouvellement des différents labels et aux événements majeurs de la Ville (tricentenaire de la mort de Vauban, tricentenaire du traité d'Utrecht, 10 ans de l'inscription des fortifications sur la liste du Patrimoine Mondial...)

Les membres de l'équipe ont investi des champs complémentaires afin :

- > d'assurer les missions de base du service et de la convention VPah
- > de permettre une valorisation du patrimoine plus globale.

Une revalorisation du statut des guides- conférenciers a eu lieu en 2009 :

- > Huit postes d'attachés de conservation du patrimoine, à temps partiel, ont été créés.
- > Chacun d'entre eux possède une fiche de poste.

AB Prefecture Les outils de médiation

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 18/10/2019

Les visites

Une trentaine de thèmes de visites tout au long de l'année :

- > Visiteurs individuels (programme semestriel édité à 13 000 exemplaires en été et 7 000 exemplaires en hiver) ;
- > Visites de groupes sur rendez-vous ;
- > Visites pour publics spécifiques ;
- > Circuits découvertes à la ½ ou à la journée sur rendez-vous ;
- > Balades-spectacles en période estivale ;
- > Visites en collaboration avec la Bibliothèque Municipale, le Centre d'Art Contemporain, les Archives municipales ;
- > Conception du jeu « Briançon Sensations » alliant découvertes gustatives, sportives et architecturales ;
- > Conception de visites animées Gourmands d'histoires en période hivernale.

Les conférences

Plus de trente conférences sur support informatique ont été conçues depuis 2004, ayant trait à des aspects de l'histoire du patrimoine briançonnais.

Le service éducatif

Dès sa création, le service a été sollicité pour réaliser des actions pédagogiques portant sur des thèmes liés au patrimoine, à l'histoire, à l'urbanisme et à l'architecture.

Ces activités concernent :

- > les enfants de Briançon ;
- > ceux des communes extérieures ;
- > ceux des classes de découverte en séjour dans le département.

Pendant les vacances scolaires,

- > organisation d'ateliers pour les 6/12 ans.

Les expositions

Le service organise régulièrement des expositions estivales thématiques en lien avec le patrimoine.

2013 : L'homme et le territoire en Briançonnais de 1850 à nos jours ;

2014 : Avant-arrière Portrait des Hautes-Alpes dans la Grande Guerre ;

2015 : Le 159^e Régiment d'Infanterie Alpine dans la Grande Guerre : 1914-1916 ;

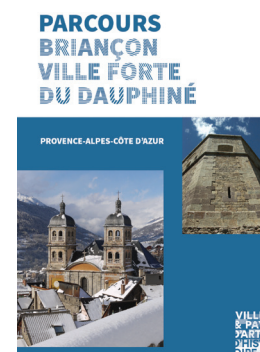
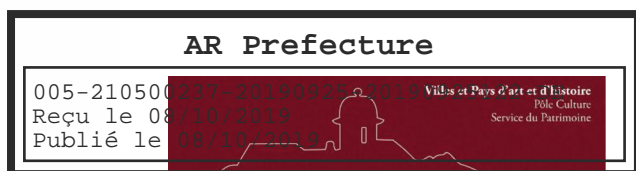
2016 : L'histoire des passeports de la Révolution à nos jours ;

2017 : La grande charte des libertés Briançonnaise ;

2018 : Le 159^e Régiment d'Infanterie Alpine dans la Grande Guerre : 1916-1918.

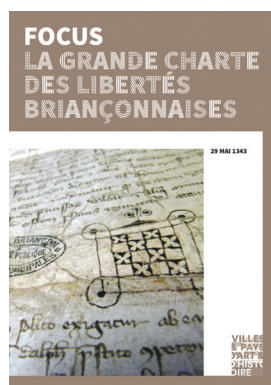
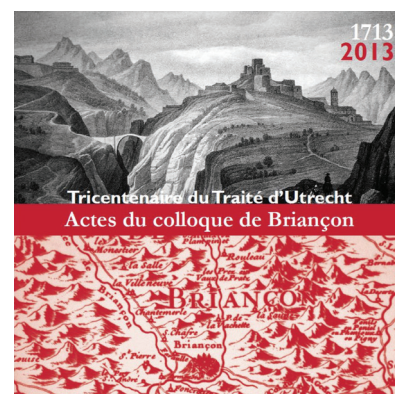
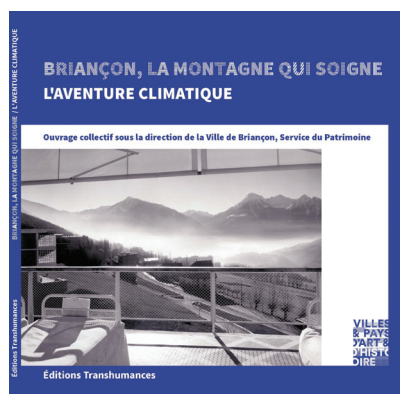
Les publications

- > Programme de visites ;
- > Laissez-vous conter ... Briançon (Français, Anglais, Italien) ;
- > Laissez-vous conter ... les objets mobiliers et chapelles peintes (en collaboration avec Menton) ;
- > Laissez-vous conter ... Briançon au fil de l'eau ;
- > Brochure Briançon/Mont-Dauphin Patrimoine mondial (Français, Anglais, Italien, Espagnol, Allemand, Néerlandais) ;
- > Livret d'aide à la visite en gros caractères ;
- > Livret d'aide à la visite en relief et braille ;
- > Livret jeux raconte-moi Briançon ;
- > Briançon, ville forte du Dauphiné –livre & CD-Rom ;
- > Brochure le secteur sauvegardé de Briançon ;
- > Parcours Briançon ville forte du Dauphiné (Français et Italien) ;



À la vente

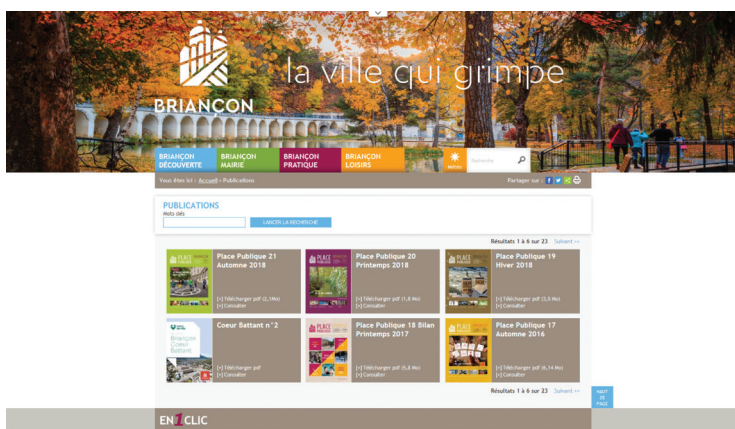
- > Laissez-vous conter ... Vauban à Briançon ;
- > Laissez-vous conter ... l'usine de la Schappe ;
- > Briançon– une ville et sa mémoire à découvrir - Guide Gallimard - (Français, Anglais, Italien) ;
- > Fiches monographiques : Laissez-vous conter ... (Français, Anglais, Italien) : La collégiale ; Le fort du Château ; L'église des Cordeliers ; L'auditoire du Roy ;
- > L'histoire du ski en Briançonnais ;
- > Le Tour de France, des étapes de légende ;
- > Actes du colloque franco-italien sur le Tricentenaire du traité d'Utrecht ;
- > L'église des Cordeliers de Briançon ;
- > La montagne qui soigne, l'aventure climatique ;
- > Le 159^e Régiment d'Infanterie Alpine de Briançon dans les épreuves de la Grande Guerre volumes 1 et 2 (catalogues d'exposition) ;
- > Focus La grande charte des libertés briançonnaises ;
- > Focus La Collégiale ;
- > Focus Les fortifications Vauban à Briançon.



**AB Prefecture
La communication**

- 005-210590737-20190925-201909251221.PDF
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019
- > Communiqués de presse hebdomadaire
 - > Edition de brochures de visites et flyers d'événements spécifiques
 - > Edition d'affiches

- > Pages patrimoine Altimag Briançon, mensuel gratuit
- > Pages patrimoine Guides pratiques de l'Office de Tourisme de Serre-Chevalier Vallée Briançon
- > Pages patrimoine Place Publique magazine municipal
- > Site Internet Ville – Pages gérées par le service
- > Site Internet de l'Office de Tourisme
- > Site Internet du Réseau des Sites Majeurs de Vauban
- > Contribution au dossier d'accueil des nouveaux arrivants
- > Blog Vauban (commun Mont-Dauphin/Briançon et conçu par le CDT pour les deux sites Unesco)
- > Participation aux accueils presse CRT/ ADDET 05 et OT



Les ressources documentaires

Le service du Patrimoine a constitué depuis sa création un fonds documentaire consacré à l'histoire, au patrimoine et à l'architecture du territoire franco-italien. Constitué de près de 941 références, il comporte des études réalisées par des étudiants en stage au sein du service ou par des professionnels suite à des commandes. Ce fonds est destiné à l'équipe du service du Patrimoine et peut être ouvert à des étudiants ou chercheurs.

La photothèque

Le service du Patrimoine compte quelque 37 000 images photographiques. Ces photographies sont mises à disposition par les membres du service pour les publications et les conférences ainsi que pour les services de la Ville (publications et site Internet).

AB Prefecture Les partenariats

005-210500237-20190925-20190925132:DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Le service du Patrimoine travaille au quotidien avec :

> les services de la DRAC

- > L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
- > Les Archives Départementales et la Conservation des Antiquités et Objets d'Art
- > L'Office de Tourisme
- > Le service de l'Urbanisme
- > Les services Techniques
- > Les services du Pôle Culture : Bibliothèque, Centre d'Art Contemporain et Archives municipales
- > Le Réseau des Sites Majeurs de Vauban
- > Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire
- > Les services de la Communauté de communes
- > La société d'Etudes des Hautes-Alpes

Au cours des cinq dernières années, de nombreux partenariats ont été renouvelés ou se sont mis en place :

- > Avec les associations : Club du Vieux Manoir, Visa Trekking, les amis de l'abbaye de Boscodon, Altitude Jazz Festival, Tous en scène, ludothèque Au coin du jeu, Ascen-danse...
- > Avec l'Office de Tourisme de Serre-Chevalier Vallée Briançon
- > Avec les communes avoisinantes : Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-André, Val-des-Près, Montgenèvre, Névache, Cervières, Mont-Dauphin et le centre des monuments nationaux,
- > Avec des prestataires : SNCF, Domaine Skiable de Serre-Chevalier, les Gites de France, les Grands Bains de Môtetier...
- > Avec l'Éducation nationale dans le cadre de la formation des enseignants à l'histoire des Arts et l'EAC, le projet Horloge du lycée d'Altitude mais aussi les centres de formation tels que le GRETA et le CRET
- > Avec la Communauté de communes dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense pour la valorisation numérique du patrimoine Briançonnais (E-Patrimoine)

Le Club du Vieux Manoir

Parallèlement, le Club du Vieux Manoir, association de restauration de monuments, et la Ville de Briançon poursuivent et développent, depuis plus de 30 ans, leur partenariat pour la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine de ville.

Une convention a renouvelé cet engagement en 2006 pour une durée de 10 ans afin de permettre au Club du Vieux Manoir de continuer et d'amplifier son action durant une plus longue période dans l'année sur différents chantiers. La Ville de Briançon a mis à la disposition du Club du Vieux Manoir les espaces, ouvrages, infrastructures bâtis ou non bâtis constituant les ouvrages et édifices suivants : fort du Château, fort des Salettes, fort Dauphin, ancienne cure de Saint-Blaise, ancien couvent des Récollets.

Les travaux de sauvetage, de restauration et d'entretien sont réalisés lors de stages Monuments Historiques et Techniques du Patrimoine, de sessions de formation et camps chantiers bénévoles organisés par le Club du Vieux Manoir, conformément aux buts de cette association reconnue d'utilité publique.

Pendant les périodes de mises à disposition des ouvrages et édifices, le Club du Vieux Manoir en contrôle l'ouverture, les circuits de visites, la circulation du public, et assure la maîtrise de toutes les activités proposées au public aux côtés des guides-conférenciers du service du Patrimoine. À cette occasion le Club du Vieux Manoir est fondé à percevoir une participation pour ses activités.

Fréquentation sur les sites accueillants les activités du Club du Vieux Manoir

Monuments gérés par le Club du Vieux Manoir	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de visiteurs/Fort du Château (15 juin/JEP)	6042	6 681	7 391	9 550	8 871
Nombre de visiteurs/Fort des Salettes (15 juin/JEP)	655	136	121	271	207
Total	6 697	6 817	7 512	9 821	9 078

Source : Club du Vieux Manoir

AP - Prefecture

On note une baisse sensible de la fréquentation du fort des Salettes par rapport au fort du Château.

005-21050
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Cette baisse s'explique principalement par un accès moins aisé au site (vingt minutes de marche pour y accéder) et une amplitude d'ouverture par les bénévoles relativement restreinte.

/ Diagnostic des sites fortifiés

L'examen de l'évolution des sites fortifiés à travers les sources écrites et l'iconographie permet de dégager le diagnostic suivant :

Extension urbaine

Les forts des Trois-Têtes, du Randouillet et Dauphin ont été conçus comme de véritables extensions urbaines, sous la forme de quartier « satellites ». Cette solution a été préférée à la création d'une « basse-ville », imaginée dès le début du XVIII^e siècle (« Plan de Briançon avec projet d'une basse ville pour 1717 » - Tardif), car elle permettait de résoudre à la fois le problème du casernement et celui du contrôle des hauteurs commandant la ville. Le soin apporté aux liaisons – pont d'Asfeld, Communication Y – témoigne de la préoccupation de conserver un lien physique avec la ville.

Eau

La question de l'adduction d'eau apparaît dès l'origine. Les plans successifs représentent les « chaînes de bourneaux » - d'abord en bois puis en métal au XIX^e siècle – des Trois-Têtes et du Randouillet qui amènent l'eau depuis les pentes de l'Infernet. Les sources écrites citent régulièrement les problèmes d'entretien de ces canalisations. Des systèmes de récupération des eaux pluviales ont également été étudiés en complément. Si ces forts ont bien été conçus comme des quartiers satellites en lien avec la ville, la question de leur autonomie a été une préoccupation constante.

Permanences des problèmes d'entretien

L'histoire des problèmes d'entretien des bâtiments et des fortifications est particulièrement instructive. Les différentes pathologies actuelles apparaissent en fait peu de temps après la construction des ouvrages. Les causes invoquées imputables à la mise en œuvre des travaux sont la mauvaise qualité du substratum rocheux, la qualité variable des mortiers employés, la mise en œuvre des mortiers pendant ou juste avant les périodes de gel. Les conditions climatiques extrêmes expliquent complémentamment la ruine précoce et souvent imprévisible des ouvrages.

L'analyse des sources écrites montre en effet que les préoccupations d'entretien sont constantes quasiment depuis la construction. Si le XVIII^e siècle est celui des projets et des réalisations, le XIX^e siècle, en dehors des travaux d'adaptation de la défense et d'aménagement intérieur, est celui des réparations et de l'entretien. Des sommes importantes sont consacrées annuellement à la réparation des « écorchements » et des brèches, à la révision ou la réfection des systèmes d'étanchéité et des couvertures. Les solutions adoptées sont similaires à celles employées aujourd'hui.

Les forts des Trois-Têtes et du Randouillet ont été conçus comme des quartiers « satellites » à la fois en lien avec la ville et autonomes. L'entretien des ouvrages est consubstantiel à leur conception.

La perception des sites

La couronne fortifiée de Briançon est un repère incontournable pour le visiteur. Quelle que soit la route d'accès, ces forts s'imposent au regard.

La logique militaire qui a prévalu à l'inscription de ces forts dans le site est à présent sans objet, mais les formes d'urbanisation qui ont été produites sont aujourd'hui constitutives du paysage. Leur identité est liée à leur image de proximité et d'isolement qui reflète l'ambiguïté de leur relation à la ville.

Pour conserver la richesse de ces sites, les projets de réutilisation devront s'inscrire dans ce contexte afin de préserver cette perception et cette ambiguïté.

AR Prefecture

L'organisation fonctionnelle du fort du Randouillet

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Une des caractéristiques du fort du Randouillet est son ampleur cumulée à son dénivelé d'une centaine de mètres. Les diverses constructions qui constituent ce site ont été bâties selon les exigences de l'architecture militaire de l'époque, et les contraintes du site.

Cela produit une organisation complexe sur 3 niveaux, similaire à celle d'un château médiéval avec son donjon et ses basses-cours :

- > le sommet rocheux, constitué d'un ensemble de fortifications, terrasses et galeries de tir faisant face au front d'attaque (A) : le Donjon ;
- > la plateforme intermédiaire défilée, correspondant au niveau de l'entrée principale et de l'adduction d'eau d'origine, comprend trois casernements voûtés à l'épreuve et un magasin d'artillerie (B) ;
- > le niveau inférieur boisé, à proximité de la seconde entrée avec un corps de garde et un magasin d'artillerie.



Extrait de l'Étude de définition des partis de reconversion des forts- juin 2007- MP Conseil

L'intérêt de cette diversité au sein d'un même site est qu'elle pourra servir plusieurs programmes différents, en fonction de la typologie des bâtiments et du paysage dans lequel ils s'inscrivent. Il s'agit de tirer parti des fortes contraintes topographiques et d'organisation du site.

L'organisation fonctionnelle du fort Dauphin

En tant que fort « bouclier », le fort Dauphin est d'organisation fonctionnelle très simple et parfaitement lisible.

Il est essentiellement constitué de fortifications et ne contient qu'un casernement et une poudrière liés à la défense du fort.

Circulations

- > 1 entrée par pont levés ;
- > 1 plate-forme principale défilée, donnant accès au casernement et à la poudrière.

Typologie

- > Le casernement est d'orientation unique car adossé à une traverse de protection sur toute sa longueur. Bâti sur 2 niveaux voûtés à l'épreuve (R+1) et desservi par 2 cages d'escalier, ce bâtiment modeste conserve une typologie d'immeuble militaire, sobre et aux ouvertures minimales ordonnancées ;
- > La poudrière est un volume unique voûté sans ouvertures, creusée dans le roc.

Le fort Dauphin ne possédant qu'un bâtiment de casernement, les projets le concernant se limiteront à une seule activité.

L'organisation fonctionnelle de la Communication Y

Il s'agit d'un bâtiment unique, conçu comme une structure ouverte permettant le passage nord-sud entre les forts Randouillet et des Têtes, ainsi que le franchissement est-ouest contrôlé par une série d'ouvrages. Son organisation est linéaire et plutôt figée.

AR Prefecture**Circulation**

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

> Entrée par pont levis ;
 > Terrasse principale le long du bâtiment, inclinée de part et d'autre.

Typologie

- > Bâtiment unique et original, il représente simplement son usage de passage. Constitué d'un volume unique, il est bâti sur un plan horizontal au centre sur 1/3 de sa longueur et remonte en plan incliné de part et d'autre. Il est régulièrement percé de petites baies qui éclairent le passage. Un niveau inférieur accueille le corps de garde casematé au centre et un puits du côté du Randouillet.
- > Les extérieurs sont constitués des ouvrages de défense successifs de part et d'autre du bâtiment (fossés, contrescarpes, chemins couverts, glacis).

Toute réutilisation devra tendre à conserver un volume unifié et rétablir la circulation transversale d'origine. Les extérieurs peuvent être mis en valeur dans le sens d'une lisibilité du système original dans une simple vocation d'aménagement paysager.

L'organisation fonctionnelle du fort des Trois-Têtes

Installé sur un terrain d'assiette qui domine la vallée de la Durance, Briançon, les vallons de Fontchristiane et du Fontenil, le fort occupe une position dominante et centrale. Il est le pivot de la barrière des forts, entre la ville et le fort du Randouillet.

Le tracé de ce camp retranché utilise au mieux le relief accidenté. Par son importance, un triangle isocèle pointé vers le nord de près de 800m de long, le déploiement linéaire de ses courtines représente deux fois et demie celui de la ville et sa surface dépasse celle de la ville.

Il se décompose en trois plateformes distinctes, décrochées en hauteur du sud vers le nord et séparées par un système de courtines, de fossés et de portes. La grande plateforme supérieure regroupe l'essentiel des bâtiments et possède deux accès.

La morphologie générale du fort se découpe en deux fronts et un bas-fort.



Extrait de l'Étude de définition des partis de reconversion des forts- juin 2007- MP Conseil

L'accès aux sites

Bien qu'à proximité visuelle immédiate de la cité Vauban et du hameau de Fontchristiane, le fort du Randouillet, est difficilement accessible directement par le centre-ville de Briançon.

La principale contrainte d'accessibilité concerne la qualité des voies : l'absence d'entretien a entraîné une dégradation importante les rendant parfois dangereuses.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Partie II

Stratégie de gestion du bien

2.1 Organisation des acteurs

Le plan de gestion est défini en fonction des spécificités du bien. Il propose un cadre de mode de gestion, qui pour autant, ne saurait se réduire au seul établissement du document présenté ici.

La gestion du bien doit être considérée dans une acception plus large, intégrant tous les éléments d'une stratégie globale pour répondre à des impératifs complémentaires mais parfois difficiles à concilier, tels que : la conservation et la protection du bien en premier lieu, les aménagements et les usages publics, la présentation didactique des fortifications pour faciliter leur visite et leur compréhension par les divers publics, enfin, sa valorisation touristique, mais aussi son développement économique et social.

Garantir la conservation de la valeur universelle des fortifications de Vauban à Briançon tout en se plaçant dans une perspective de développement local, nécessite l'instauration d'une gouvernance du bien. Afin de mobiliser les institutions, les acteurs et les personnalités reconnues et expertes, pour assister la ville de Briançon dans sa responsabilité de gestion du site, un mode de pilotage, est mise en place.

Ce pilotage collectif se compose de 4 comités dont les missions et les membres sont définis ci-après :

La commission locale du bien (commune aux deux sites Hauts-Alpins)

Missions : instance de concertation présidée par le préfet de Département

- > Définit les grandes orientations et la stratégie de gestion du bien à long terme
- > Veille au suivi de la bonne conservation du bien (bonnes pratiques)
- > Examine tous les projets pouvant affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle
- > Valide les travaux réalisés par le comité de pilotage
- > Est le garant de la philosophie générale défendue par l'UNESCO
- > Se réunit une fois tous les 2 ans

Les membres

Les élus :

- > Le maire de Briançon
- > Le maire de Mont-Dauphin
- > Le président de la Communauté de communes du Briançonnais
- > Le président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras
- > La vice-présidente du Département en charge du patrimoine culturel
- > La conseillère départementale en charge des arts vivants, aux affaires européennes et régionales
- > Le vice-président du Département en charge des déplacements et du patrimoine
- > Les conseillers départementaux du canton du Guillestrois Queyras
- > La vice-présidente de la Région en charge des entreprises, de l'artisanat et de l'économie de montagne
- > Le président du pays du Grand Briançonnais
- > Le président du Parc naturel régional du Queyras
- > La présidente de l'Office du tourisme intercommunal du Guillestrois Queyras (CCGQ)
- > La présidente de l'Office de Tourisme de Serre-Chevalier-Briançon
- > L'adjoint au maire de Briançon en charge du patrimoine
- > L'adjointe au maire de Briançon en charge de la culture
- > La conseillère municipale de Briançon en charge de l'urbanisme
- > La conseillère municipale de Briançon en charge du tourisme
- > Le président de commission culture et patrimoine - CCGQ
- > Le président de commission Projet culturel – Mont-Dauphin

AR Prefecture Les services de l'Etat

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019 Le représentant de l'Etat (prefet ou sous-prefet)

Publié le 08/10/2019 Le directeur régional des affaires culturelles

- > Le conservateur régional des monuments historiques DRAC PACA
- > La correspondante UNESCO de la DRAC PACA
- > L'architecte des bâtiments de France, cheffe de l'UDAP des Hautes-Alpes
- > L'inspecteur des sites – DREAL
- > Ministère des Armées - Service d'infrastructure de la défense

Les gestionnaires de biens et personnes qualifiées

- > La directrice du réseau des sites majeurs de Vauban
- > Le président du centre des monuments nationaux (CMN)
- > Le conservateur de la place forte de Mont-Dauphin - CMN
- > L'administrateur de Mont-Dauphin - CMN
- > La chargée de mission Unesco - CCGQ
- > La directrice générale des services - CCGQ
- > Le directeur général des services de Briançon
- > Le directeur antenne régionale - IGESA
- > Le directeur résidence à Mont-Dauphin - IGESA
- > L'animatrice de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Briançon
- > Le directeur de l'ADDET 05
- > Le directeur du Pôle routes au département des Hautes-Alpes
- > La chargée de mission patrimoines alpins au Département des Hautes-Alpes
- > La DIRMED
- > La directrice de l'OTI Guillestrois Queyras
- > Le directeur de l'OTI Serre-Chevalier-Briançon

Le comité de pilotage

Missions : instance décisionnelle présidée par le maire

- > Met en oeuvre la politique et les travaux définis par la commission locale
- > Réalise le suivi des actions mises en oeuvre dans le cadre du plan de gestion lors d'un bilan annuel
- > Assure la mise en relation des différents acteurs et l'articulation d'interventions financières des divers partenaires
- > Se réunit une à deux fois par an

Les membres

- > Le maire de Briançon
- > Le président de la Communauté de Communes
- > La vice-présidente du Département en charge du patrimoine culturel
- > La conseillère départementale en charge des arts vivants, aux affaires européennes et régionales ;
- > Le vice-président du Département en charge des déplacements et du patrimoine ;
- > La vice-présidente de la Région en charge des entreprises, de l'artisanat et de l'économie de montagne ;
- > L'adjoint au maire, en charge du patrimoine et à l'UNESCO;
- > La conseillère municipale, en charge de l'urbanisme ;
- > L'adjoint au maire, en charge des travaux ;
- > L'adjointe au maire, en charge de la culture
- > La conseillère municipale, en charge du tourisme
- > La présidente de l'OTI de Serre-Chevalier-Briançon ;
- > Le sous-prefet ;
- > Le directeur régional des affaires culturelles PACA
- > La correspondante UNESCO de la DRAC PACA
- > L'inspecteur des sites de la DREAL PACA
- > La cheffe de l'UDAP ;
- > Le directeur des archives départementales des Hautes-Alpes ;

AP. Prefecture

> La chargée de mission patrimoines alpins du Conseil Départemental des Hautes-Alpes,

005-2105002019-00001-122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

> Le directeur de l'OTI de Serre-Chevalier Briançon ;

> La chargée de mission UNESCO du site de Mont-Dauphin, Communauté de communes du Guillemois-Queyras ;

- > Le président des « Enseignes de Briançon »
- > Le directeur général des services de Briançon ;
- > La directrice du service urbanisme de Briançon ;
- > Le directeur des services techniques de Briançon
- > L'animatrice de l'architecture et du patrimoine de Briançon

Le comité technique**Missions : cellule opérationnelle rapprochée**

- > Elabore le projet de plan de gestion, l'actualise et l'anime
- > Coordonne les différentes actions et suit sa mise en oeuvre
- > Réalise le bilan annuel des actions
- > Se réunit deux à trois fois par an

Les membres

- > Le directeur général des services ;
- > La directrice du service urbanisme ;
- > L'animatrice de l'architecture et du patrimoine
- > Le directeur des services techniques
- > Le directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Briançon.

Le conseil scientifique**Missions : instance d'expertise – aide à la décision**

- > Peut être sollicité par la commission locale, le comité de pilotage ou le comité technique pour toute demande d'avis ;
- > Coordonne les différentes actions et suit leur mise en oeuvre
- > Se réunit en fonction des besoins et dossiers à traiter

Les membres

- > Mission du Réseau des Sites Majeurs de Vauban et son conseil scientifique

2.2 Enjeux et objectifs

/ Définition des enjeux et objectifs

L'établissement du bilan du précédent plan de gestion, de conservation et de développement durable du site de Briançon a permis d'identifier les forces et faiblesses du mode de gestion du bien de Briançon. Il a ainsi permis de redéfinir, réorienter et parfois recadrer les orientations et objectifs du plan de gestion actuel afin d'en améliorer la pertinence en matière de conservation et de protection, d'aménagement et usages publics, de valorisation touristique, de développement économique et social mais aussi de sa compréhension par tous les publics.

Le plan de gestion de Briançon propose six orientations thématiques visant la préservation et la valorisation de la valeur exceptionnelle universelle (VUE) du site inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO.

Chacune des orientations définies couvre à la fois les enjeux communs à l'ensemble des sites du Réseau Vauban mais aussi les enjeux locaux, spécifiques au site de Briançon. Ces orientations thématiques sont traduites en objectifs à atteindre, eux-mêmes déclinés en actions, développés ultérieurement dans le programme d'actions pluriannuel.

Orientations	Objectifs
1. Gouvernance du Bien	Redéfinir un mode de gestion du bien efficient et en assurer le suivi
	Impliquer les habitants et acteurs du territoire dans la conservation du bien
2. Protection et conservation du Bien	Assurer la continuité des programmes de restauration
	Réviser la zone tampon en s'appuyant sur le référentiel et les services de l'Etat
3. Aménagement et usage des espaces publics	Favoriser l'intégration de nouveaux usages
	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie
4. Actions culturelles, médiation et approches scientifiques	Continuer à proposer une offre de découverte du site diversifiée et de qualité en s'appuyant sur le label VAH
	Accroître, partager et transmettre les connaissances auprès de tous les publics
5. Promotion, développement et gestion touristique	Favoriser les déplacements vers les sites
	Poursuivre et renforcer la promotion d'un tourisme culturel de qualité
6. Réaffirmer l'implication et l'engagement de Briançon au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série	S'inscrire dans une démarche commune élargie
	Assurer le suivi de gestion du bien
	Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Partie III

Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

3.1 Programme d'actions

AR Prefecture
005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

/ ORIENTATION 1 : Gouvernance du bien

Objectif 1 : Redéfinir un mode de gestion du bien efficient et en assurer le suivi

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Garantir et assurer une gestion efficace du bien garantissant son intégrité et son authenticité
- > Mobiliser les institutions et acteurs concernés par la mise en œuvre du plan de gestion

Fiche action n° 1	
Intitulé de l'action	Renforcer le schéma fonctionnel de gouvernance
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon et services de l'Etat (Préfecture – DRAC PACA)
PARTENAIRES	Institutions : Etat / Région PACA et Département des Hautes-Alpes, partenaires
PERIMETRE / LOCALISATION	Deux sites inscrits du Département des Hautes-Alpes, Briançon et Mont-Dauphin
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>En application de la Charte pour la gestion des biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial signée le 20 septembre 2010 et la circulaire du 12 avril 2012 émanant de la Direction générale du Patrimoine, une Commission locale sera créée comme nouveau et meilleur moyen de coordination et de concertation entre les acteurs à l'échelle départementale puisque cette nouvelle instance sera commune aux deux sites haut-alpins : Briançon et Mont- Dauphin.</p> <p>Voir point 2. Stratégie de gestion du bien – 2.1 Organisation des acteurs (page 53) pour consulter sa composition.</p> <p>En parallèle de la création de cette nouvelle instance, les autres comités composant la Gouvernance du bien seront réactivés de façon régulière, au minimum 1fois/an:</p> <ul style="list-style-type: none">- Le comité de pilotage comme instance décisionnelle- Le comité technique comme instance opérationnelle- Le comité scientifique du réseau Vauban comme instance d'expertise <p>Afin de garantir cette régularité, l'animation du plan de gestion tout au long de l'année, le suivi des actions et la réalisation d'un bilan annuel à transmettre à la Mission Réseau Vauban seront effectuées.</p>
CALENDRIER REALISATION	Réactivation du comité technique : avril et octobre 2018 puis 2 à 3 fois/an Réactivation du comité de pilotage : fév 2019 puis 1 à 2 fois/an Réunion de la commission locale : automne 2019 puis 1 fois tous les deux ans Réunion du comité scientifique : en cas de besoin
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Aucun
INDICATEURS DE SUIVI	Respect du calendrier de travail des différentes instances Participation effective des membres des différentes instances Validation et avancement des actions mises en œuvre du plan de gestion
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

AR Prefecture

Objectif 2 : Impliquer les habitants et acteurs du territoire dans la conservation du bien

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Favoriser l'appropriation du bien par les citoyens
- > Impliquer les citoyens dans la conservation et la valorisation du bien

Fiche action n°2

Intitulé de l'action	Mettre en place des actions participatives et incitatives
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Associations de commerçants, Associations environnementales et culturelles OTI de Serre-Chevalier Briançon
PERIMETRE / LOCALISATION	Bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	Renforcer le processus participatif avec les habitants et les professionnels Favoriser les bons usages des sites et édifices par des campagnes de sensibilisation : ateliers participatifs, tables rondes avec des professionnels... Créer des événements ponctuels incitatifs (ex : collecte déchets) Renforcer le plan d'actions de communication auprès des habitants transmettre à la Mission Réseau Vauban seront effectuées.
CALENDRIER REALISATION	2019 - 2024
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non défini
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'actions mises en place, nombre de participants...
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

/ ORIENTATION 2 : Protection et conservation du bien**Objectif 1. Assurer la continuité des programmes de restauration**

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Garantir durablement la préservation du bien
- > Assurer sa transmission aux générations futures

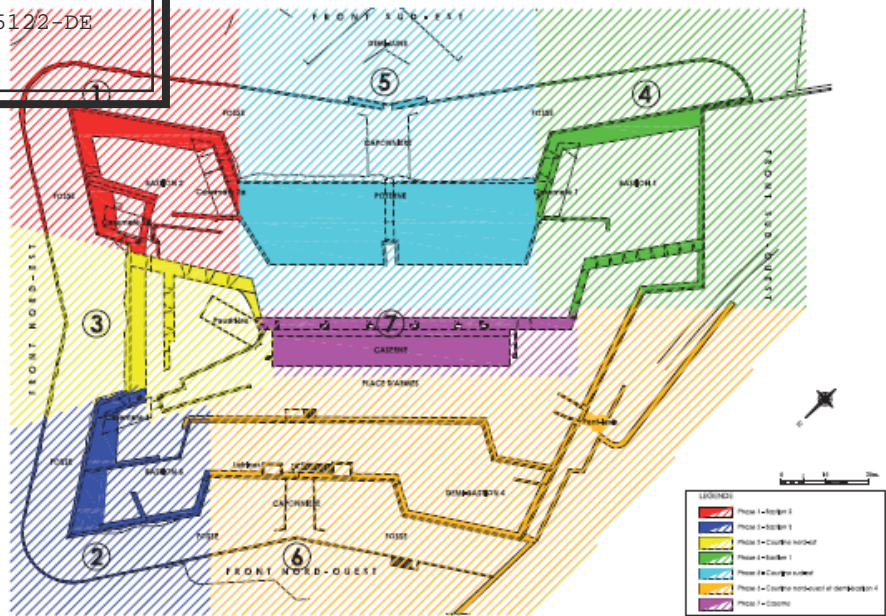
Fiche action n°3

Intitulé de l'action	Travaux de restauration de la Communication Y Phase 1 - Restitution du collecteur principal – gestion des eaux pluviales
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	DRAC PACA, Conseil Départemental 05, Région PACA, ACMH
PERIMETRE / LOCALISATION	Communication Y
DESCRIPTION OPERATIONS	La Communication Y, comme les autres fortifications de Briançon, présentent de nombreuses pathologies et dégradations résultant d'un manque d'entretien général, de la prolifération de la végétation, des conditions climatiques extrêmes, d'un colmatage des réseaux de drainage des eaux de ruissellement et d'infiltrations ou encore de l'altération du substrat rocheux. Compte tenu de l'intérêt architectural et de l'étendue relativement limitée de l'ouvrage, il est proposé, par le maître d'œuvre, une restauration fidèle des dispositions d'origine facilement restituables.

AR Prefecture	
005-210500237-20190925-20190925122 Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	<p>Un découpage de l'opération en cinq grandes phases est proposé afin de tenir compte de la logique technique d'intervention.</p> <p>Ces phases pourront faire l'objet d'un découpage en tranches de travaux, permettant de s'adapter aux possibilités de financement.</p> <p>Phase 1 : Collecteur principal - Fossés - Ponts-dormants Phase 2 : Terrasse Ouest - Escarpe Ouest - Fausse-Braie - Saillant Sud-Ouest Phase 3 : Terrasse Est - Escarpe Est - Bastion Sud-Est Phase 4 : Contrescarpe Ouest - Chemin couvert - Glacis Ouest Contrescarpe Est - Glacis Est Phase 5 : Caserne - Citerne</p> <p>Concernant l'exécution de la phase 1 – restitution du collecteur principal – gestion des eaux pluviales, la stratégie d'intervention se fera en 4 tranches de travaux conciliant les priorités sanitaires, les logiques techniques d'organisation du chantier, des questions de sécurité et de présentation du monument.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche ferme : Restitution du collecteur principal, de la poterne entre la fausse-braie et la terrasse ouest, de la poterne Est et de la porte principale Est - Tranche optionnelle 1 : Restauration du pont-dormant, du pont-levis et de la porte principale Ouest, de la poterne sous le pont-dormant et reprofilage de la fausse-braie. - Tranche optionnelle 2 : Restauration du collecteur vers Font-Christiane et reprofilage du fossé Ouest - Tranche optionnelle 3 : restauration du pont-dormant et du pont-levis et reprofilage du fossé Est.
CALENDRIER REALISATION	Tranche ferme : 2019 Tranche O1 : 2020 Tranche O2 : 2021 Tranche O3 : 2022
COUT PREVISIONNEL	Montant global de l'opération phase 1 : 1 952 000 HT (honoraires compris)

AR Prefecture	
005-210500 Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	237-20190925-20190925122 PLAN DE FINANCEMENT Contrat de plan ETAT-Région-Département Ministère de la Culture 40 %780 800.00€ HT Département des Hautes Alpes 20 %..... 390 400,00 € HT Région PACA 20 %.....390 400,00 € HT Ville de Briançon390 400,00 € HT
INDICATEURS DE SUIVI	Exécution des travaux
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

Fiche action n°4	
Intitulé de l'action	Travaux de restauration du fort Dauphin Phase 1 – Bastion 2
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	DRAC PACA, Conseil Départemental 05, Région PACA, ACMH
PERIMETRE / LOCALISATION	Fort Dauphin
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>La dégradation du fort Dauphin est liée à l'action combinée de causes naturelles et humaines. La rudesse du climat de montagne et le manque d'entretien sont à l'origine de tous les désordres identifiés sur le site.</p> <p>Après l'achèvement de la phase 7 relative à la restauration du casernement du fort (mur de traverse et casernement), la suite des travaux aura pour objectif d'intervenir sur le front Nord-Est, le front le plus dégradé. Il est donc proposé en priorité avec l'exécution de la phase 1 et la restauration du secteur du bastion 2 (Est). Cette campagne sera poursuivie par la réalisation des phases 2 (secteur du bastion 3 - Nord) et 3 (secteur de la courtine Nord-Est).</p>



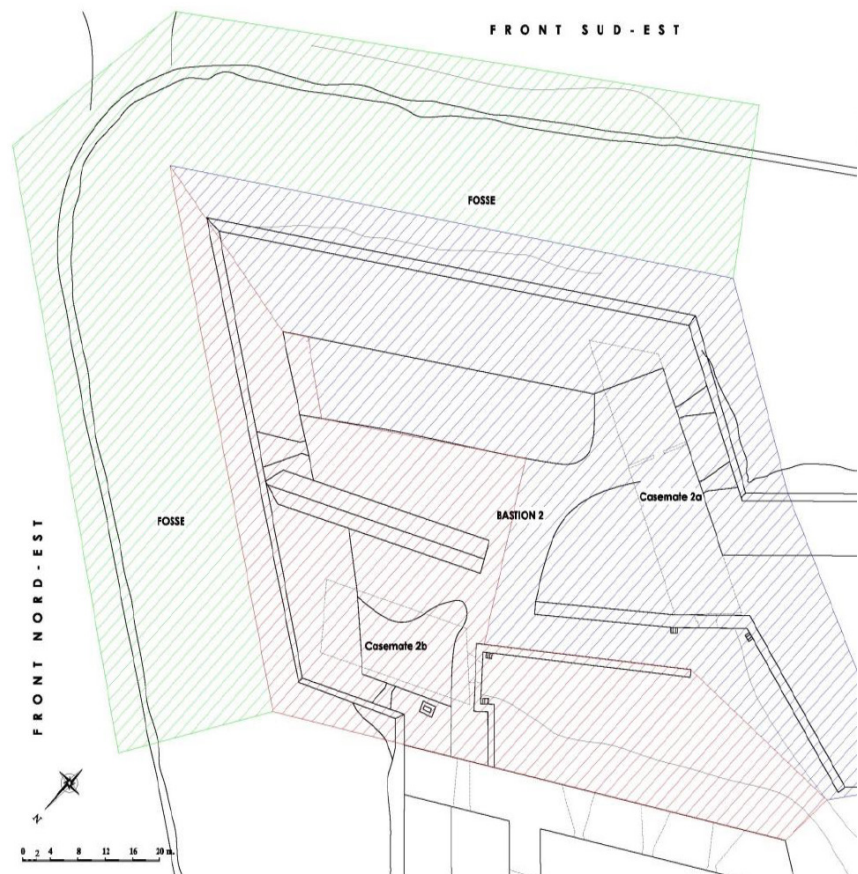
Plan de phasage

La stratégie de découpage proposée résulte d'un croisement entre les priorités sanitaires, les logiques techniques d'organisation du chantier, des questions de sécurité et de présentation du monument. La phase 1 sera elle-même découpée en 3 tranches selon ces mêmes logiques comme suit (plan ci-dessous) :

Tranche ferme (en rouge) : Flanc nord-ouest, face nord-est, casemate 2b et traverse

Tranche optionnelle 1 (en bleu): Flanc sud-ouest, face sud-est, casemate 2a et rampe

Tranche optionnelle 2 (en vert) : Contre-escarpes



AR Prefecture	
005-210500237-20190925-20190925122	CALENDRIER REALISATION
Reçu le 08/10/2019	Tranche de me : 2020
Publié le 08/10/2019	Tranche C1 : 2021
	Tranche C2 : 2022
COÛT PREVISIONNEL	Montant total de l'opération phase 1: 1 607 062€ HT (honoraires compris)
PLAN DE FINANCEMENT	Contrat de plan ETAT-Région-Département Contrat de Plan ETAT-Région-Département Ministère de la Culture 40 %642 825.00€ HT Département des Hautes Alpes 20 %..... 321 412.00€ HT Région PACA 20 %.....321 412.00€ HT Ville de Briançon321 412.00€ HT
INDICATEURS DE SUIVI	Exécution des travaux
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

AR Prefecture	
005-210500	237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019	
Publié le 08/10/2019	

Fiche action n° 5

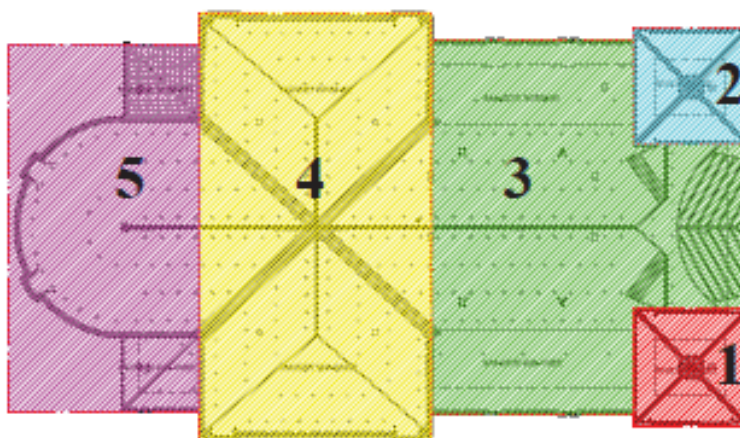
Intitulé de l'action	Travaux de restauration de la Collégiale Notre-Dame et Saint-Nicolas
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	DRAC PACA, Conseil Départemental 05, Région PACA, ACMH
PERIMETRE / LOCALISATION	Collégiale
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Le projet de restauration envisagé porte sur l'ensemble de l'édifice et se propose d'apporter des solutions aux désordres liés à son état sanitaire et au problème de présentation général.</p> <p>Le diagnostic a permis de mettre en évidence un certain nombre de problèmes récurrents liés essentiellement aux infiltrations d'eau. Les interventions incessantes sur la toiture témoignent de cette difficulté à assurer la mise hors d'eau de l'édifice, compte-tenu de la rigueur du climat et de la relative complexité des ouvrages de couvertures.</p> <p>Le parti de restauration vise à assurer en priorité une mise en sécurité de l'édifice vis-à-vis des risques de chutes de fragments de pierre sur l'espace public.</p> <p>Il s'agit ensuite d'assurer une conservation pérenne de l'édifice par une mise hors d'eau complète consistant en une restauration et/ou reféction des ouvrages de couvertures et d'étanchéité.</p> <p>Concernant la restauration extérieure, le croisement des impératifs de sécurité, des exigences de conservation monumentale et de logique de chantier amène à proposer un phasage des interventions privilégiant une intervention prioritaire sur les tours, suivie de la restauration de la nef et des bas-côtés, suivie du transept puis du chevet.</p> <p>Une fois la restauration extérieure terminée, la restauration intérieure pourra être envisagée en deux phases de travaux en commençant par le chœur-transept-sacristies.</p>

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

RESTAURATION EXTERIEURE**Phase 1 : Restauration intérieure et extérieure de la tour sud-ouest****Phase 2 : Restauration intérieure et extérieure de la tour nord-est****Phase 3 : Restauration extérieure des bas-côtés et de la nef****Phase 4 : Restauration extérieure des transepts****Phase 5 : Restauration extérieure du chevet et des sacristies****RESTAURATION INTERIEURE****Phase 6 : Restauration intérieure du chœur, du transept et des sacristies****Phase 7 : Restauration intérieure de la nef et des bas-côtés**

La phase 1 étant achevée, les travaux se poursuivront avec les phases 2 et 3.

Phase 2 : restauration intérieure et extérieure de la tour-clocher nord-est. Les travaux consisteront principalement en une restauration et consolidation des parements extérieurs et intérieurs, des enduits et du décor peint, la reprise des couvertines en plomb, la révision de la charpente et de la couverture en adroise, la réfection des menuiseries, des sols et planchers, la mise en conformité des installations électriques et la restauration de la fontaine située au pied de la tour-clocher.

Phase 3 : Restauration extérieure des bas-côtés et de la nef. Les travaux consisteront en la restauration du perron, des parements extérieurs, des enduits, la mise en oeuvre de couvertines en plomb, la restauration des ouvrages métalliques, menuisés, les vitraux, la révision de la charpente, des planchers des combles, de la couverture en ardoise et la mise en œuvre de gouttières, descentes pluviales et mise en conformité des installations électriques et réalisation d'une détection incendie

CALENDRIER REALISATION

Phase 2 : Etude PRO-DCE 2019 / Travaux 2020-2021
Phase 3 : Etude PRO-DCE 2023 / Travaux 2024-2025

COUT PREVISIONNEL

Montant total de l'opération phase 2: 854 511€ HT (honoraires compris)

AR Prefecture	
005-210500237-20190925-2019092512249 Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	<p style="text-align: center;">PLAN DE FINANCEMENT</p> <p>Montant total de l'opération phase 2: 854 511€ HT (honoraires compris) Contrat de Plan ETAT-Région-Département</p> <p>Ministère de la Culture 40 %341 804.00€ HT Département des Hautes Alpes 20 %.....169 102.00€ HT Région PACA 20 %.....169 102.00€ HT Ville de Briançon169 102.00€ HT</p> <p>Montant total de l'opération phase 3: 1 214 301.00€ HT (honoraires compris) Contrat de Plan ETAT-Région-Département</p> <p>Ministère de la Culture 40 %485 720.00€ HT Département des Hautes Alpes 20 %.....242 860.00€ HT Région PACA 20 %.....242 860.00€ HT Ville de Briançon242 860.00€ HT</p>
INDICATEURS DE SUIVI	Exécution des travaux
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

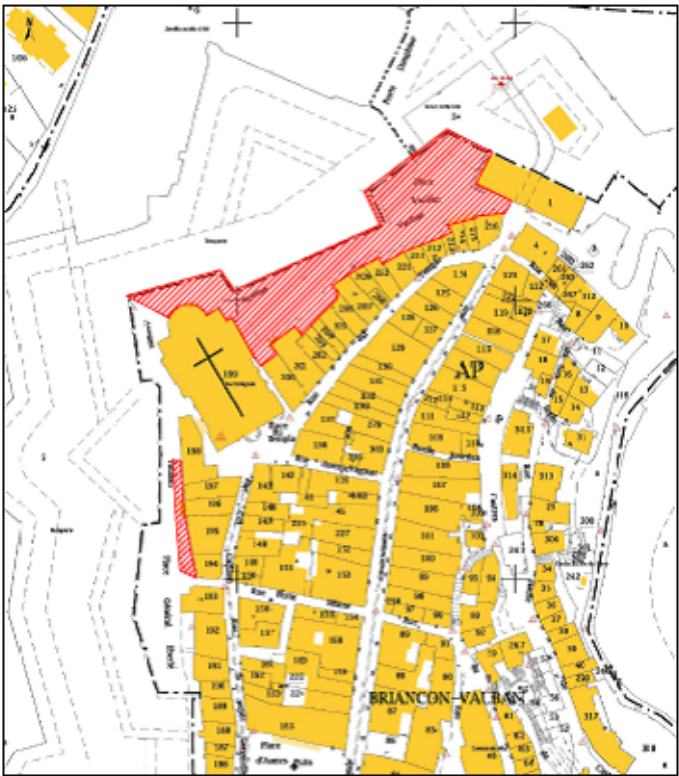
Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Fiche action n°6

Intitulé de l'action

Aménagement de l'Avenue Vauban Cité Vauban

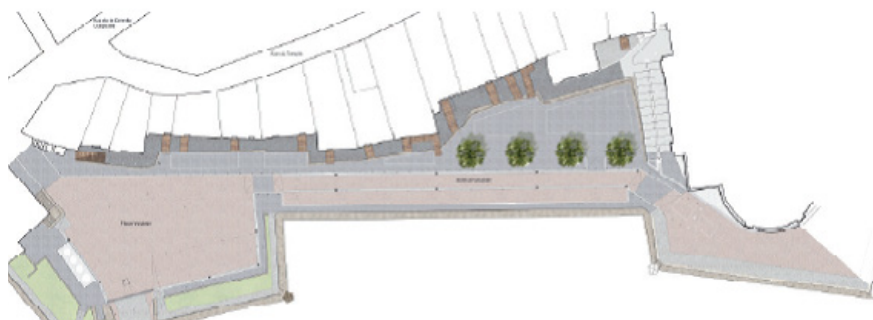
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	DRAC PACA, Conseil Départemental 05, Région PACA, ACMH
PERIMETRE / LOCALISATION	Avenue Vauban – de Porte Méane à Porte de Pignerol
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>L'avenue Vauban est à la fois la terrasse du rempart de la fortification du XVII^e siècle qui a évolué dans le temps avec la poliorcétique puis la désaffectation militaire du site, en même temps qu'un espace urbain en balcon sur le paysage. C'est à cette double nature d'espace que répond le projet d'aménagement. Cet ensemble est un espace majeur de la Ville Haute, directement connecté sur les entrées de la ville par la porte Dauphine et la porte de Pignerol, constituant potentiellement avec les espaces déjà restaurés en aval (courtine C12-C13 et Place Eberlé) une véritable «PROMENADE DES REMPARTS», particulièrement attractive par sa position dans la ville, en balcon sur le paysage et bien exposée au soleil.</p>  <p>Ce projet a un double objectif: restauration et mise en valeur du patrimoine fortifié, en même temps qu'un aménagement de l'espace public répondant aux usages actuels, au-delà de la résolution des problèmes techniques posés par les infiltrations d'eau et l'instabilité des ouvrages. Le projet de restauration se base sur l'examen des dossiers historiques (iconographies anciennes et archives écrites) provenant essentiellement du Service Historique de la Défense, et vise à restaurer les dispositions attestées, dans la mesure du techniquement possible.</p>

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019



L'idée majeure du projet d'aménagement est de :

- cantonner la circulation automobile et le stationnement au strict minimum nécessaire du côté des remparts.
- dégager des espaces de circulation piétonne et de terrasses du côté des façades. Les confortables espaces ainsi libérés pourront permettre l'installation concédée de terrasses de bar et de restaurants conviviales et sécurisées, alternative qualitative aux terrasses bricolées en encorbellement sur l'ancienne «rue militaire».
- supprimer toutes les terrasses et les passerelles d'accès actuelles et ne remplacer que les passerelles d'accès strictement nécessaires par des structures légères (comme demandé dans le PSMV).
- redonner à l'ancienne «rue militaire» son statut d'espace public accessible des deux côtés par un traitement approprié et un escalier d'accès côté nord.
- traiter les sols en continuité des aménagements déjà réalisés en aval (courtine C12-C13, Place Eberlé).

Cet aménagement consiste en un traitement de l'espace approprié à son usage de place urbaine, favorisant l'évacuation des eaux de ruissellement et compatible avec son origine historique.

Au vu de la complexité et du cout estimatif des travaux d'aménagement du site, un découpage de l'opération en 4 phases a été proposé en phase diagnostic. Ce phasage pourra être modifié en phase PRO-DCE selon les priorités d'intervention.

CALENDRIER REALISATION	<p>ETUDE PRO-DCE Aménagement de l'Avenue Vauban : 2019</p> <p>PHASE 1 : Aménagement de la portion de l'avenue Vauban comprise entre la collégiale et la porte Méane, piézomètres et forages drainants sous la place Eberlé : 2022</p> <p>PHASE 2 : Aménagement de l'ancienne rue militaire, restauration du mur de soutènement du remblai XVII° et réfection des passerelles : 2023</p> <p>PHASE 3 : Aménagement de la portion de l'avenue Vauban située au-droit de la courtine et du bastion de la Collégiale : 2024</p> <p>PHASE 4 : Aménagement de la portion de l'avenue Vauban située sur l'emprise du bastion de la porte Dauphine : 2025</p>
COUT PREVISIONNEL	<p>Montant estimatif (en phase diagnostic) de l'opération : 2 277 772.00€ HT (honoraires compris)</p>

AR Prefecture

005-210500235-20190925-20190925-22-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

PLAN DE FINANCEMENT

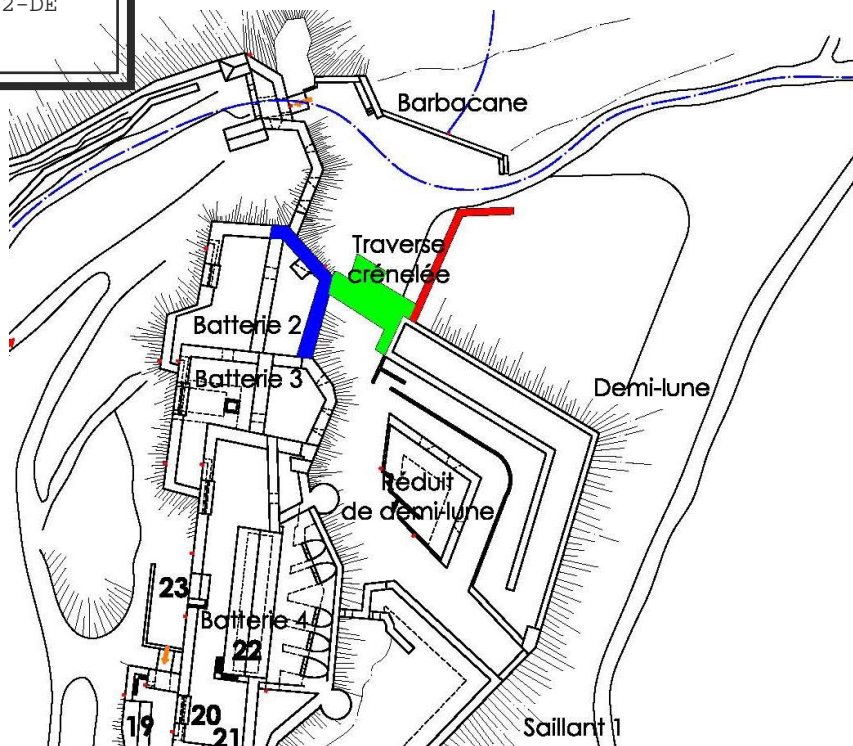
Contrat de Plan ETAT-Région-Département
 Ministère de la Culture 40 %911 108.00 € HT
 Département des Hautes Alpes 20 %.....455 554.00€ HT
 Région PACA 20 %.....455 554.00€ HT
 Ville de Briançon455 554.00€ HT

INDICATEURS DE SUIVI Exécution des travaux

Rédacteur(s) Service du Patrimoine

AR Prefecture		Fiche action n° 7
005-210500237-20190925-20190925122-DE Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	Intitulé de l'action	
		Travaux de restauration fort du Randouillet
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon	
PARTENAIRES	DRAC PACA, Conseil Départemental 05, Région PACA, ACMH	
PERIMETRE / LOCALISATION	Fort du Randouillet	
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>La stratégie d'intervention pour la restauration du fort du Randouillet proposée résulte d'un croisement entre les priorités sanitaires, des questions de sécurité, les logiques techniques d'organisation de chantier et les enjeux de présentation, tout en tenant compte de la spécificité du fort. Les 3 casernes du fort ayant été mises hors d'eau précédemment, il est désormais proposé d'intervenir en priorité sur les ouvrages fortifiés selon le phasage établi en phase diagnostic.</p> <p>La phase 1 dédiée aux travaux du front d'entrée du fort a été engagée par la restauration des murs 1 à 4 et du corps de garde n°2. L'achèvement de cette phase 1 sera réalisé avant l'engagement de toutes nouvelles phases opérationnelles.</p>	
<p style="font-size: x-small; text-align: right;">05 - BRIANÇON - Fort du Randouillet : ETUDE PRE ALABILE Bilan sanitaire des ouvrages fortifiés P R O J E T PLAN DE PHASAGE 123 02/2011 Echelle 1/1500 Michel ROBERT - ACHE - 2 rue de l'Éclair 33200 ORIGNANVILLE Tel: 01 44 22 32 54 - Fax: 01 71 70 23 57 - Email: robert.michel@orange.fr</p> <p style="font-size: x-small;"> LEGENDE Phase 1 Phase 2 Phase 3 Phase 4 Phase 5 Phase 6 Phase 7 Phase 8 Phase 9 Phase 10 </p> <p style="font-size: x-small;"> NOMENCLATURE DES CASENEMENTS (Auquel Atlas des bâtiments militaires) 01 Corps de garde du pont rouge 02 Corps de garde est 03 Poudrière centrale 04-27 Poudrières souveraines 05 Corps de garde ouest 06 Magasin d'artillerie ouest 07 Latrines 10 Latrines 11-12 Casernes 13 Pavillon des officiers 14 Latrines 15 Ancien transformateur 16 Recette du café 17 Magasin d'artillerie central 18 Poudrière n° caserne 19 Corps de garde du donjon 20-24 Escalier dans rempart 21-24-32 Latrines 22 Caserne du donjon 23 Poudrière du donjon </p>		
<p>Achèvement phase 1 : travaux de restauration du mur batardeau, de la traverse crénelée et de la batterie n°2. Ces travaux seront scindés en 3 tranches comme suit :</p> <p>TRANCHE FERME (en bleu) : restauration de la batterie n°2 TRANCHE OPTIONNELLE 1 (en vert) : restauration de la traverse crénelée TRANCHE OPTIONNELLE 2 (en rouge) : restauration du mur barbacane</p>		

AR Prefecture	
005-210500	237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019	
Publié le 08/10/2019	



CALENDRIER REALISATION	TRANCHE FERME (restauration de la batterie n° 2) : 2021 TRANCHE OPTIONNELLE 1 (restauration de la traverse crénelée) : 2022 TRANCHE OPTIONNELLE 2 (restauration du mur barbacane) : 2023
COÛT PREVISIONNEL	Montant estimatif (en phase APS) de l'opération : 930 035€ HT (honoraires compris)
PLAN DE FINANCEMENT	Contrat de Plan ETAT-Région-Département Ministère de la Culture 40 %372 014.00€ HT Département des Hautes Alpes 20 %.....186 007.00€ HT Région PACA 20 %.....186 007.00€ HT Ville de Briançon186 007.00€ HT
INDICATEURS DE SUIVI	Exécution des travaux
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

<p>AR Prefecture</p> <p>005-210500237-20190925-20190925122-DE Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019</p>		<p>Fiche action n°8</p>	
<p>Intitulé de l'action</p>		<p>Travaux de restauration fortification Ville haute</p>	
<p>MAÎTRE D'OUVRAGE</p>		<p>Ville de Briançon</p>	
<p>PARTENAIRES</p>		<p>DRAC PACA, Conseil Départemental 05, Région PACA, ACMH</p>	
<p>PERIMETRE / LOCALISATION</p>			
<p>DESCRIPTION OPERATIONS</p>		<p>La réactualisation de l'étude préalable à la mise en sécurité a été réalisée par l'Architecte en chef des monuments historiques en 2012. Elle comprend le bilan sanitaire des ouvrages fortifiés, un protocole d'intervention pour la restauration et une estimation du coût des travaux. Cette analyse, prend en compte des critères d'état sanitaire intrinsèque des ouvrages, de sécurité du public et de perception visuelle du monument. Elle intègre aussi la gestion des eaux de ruissellement en amont des ouvrages, cause majeur de leur dégradation.</p> <p>A ce jour, les phases de travaux les plus urgentes ont été réalisées (phases 2 / 3). Les autres phases seront programmées en fonction des urgences sanitaires et sécuritaires.</p> <p>Phase 1 - Porte de Pignerol La porte de la ville constitue un ouvrage relativement fragile. Le pont dormant a particulièrement souffert du trafic intense, provoquant un écartement des murs latéraux du pont et de la porte. Les ouvrages en pierre de taille et en moellons seront repris et confortés. Le tablier en bois, également très sollicité, est dégradé. Il sera repris en totalité. La terrasse recouvrant la porte sera reprise pour assurer une étanchéité de l'ouvrage.</p> <p>Phase 4 – Fausse-braie F4/F5/F6</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etaisements et purge des éléments instables, ▪ Dévégétalisation des parements, ▪ Restauration des parements et têtes de murs ▪ Installation de tirants et de barbacanes, drainage en arrière des parapets 	
		<p>LEGENDE</p> <p>Nature des moellons <input checked="" type="checkbox"/> Moellonnage <input type="checkbox"/> Pierre de taille</p> <p>Nature des désordres <input checked="" type="checkbox"/> Parement déformé <input checked="" type="checkbox"/> Parement ébranlé <input checked="" type="checkbox"/> Parement effondré - pierres en pied de mur</p> <p>---+--- Rocher faussé X Rocher fracturé @ Rocher effondré # Ventes d'eau / Fosse</p> <p>Élévations mur 1 - en rouge: repérage des désordres 0 2 10m</p> <p>05 - BRIANÇON - Remparts ETUDE PREALABLE Mise en sécurité et restauration générale ETAT SANITAIRE CHAPITRE 12 - F4-F5-F6 Mur 1 12.2 02/2022 Echelle 1/200 Nicolas TREBERT ACMH - 2 rue de l'école 77300 FONTAINEBLEAU Tél. 01 44 22 23 64 - Fax. 01 71 70 23 57 - Email: ntrebert@fontainebleau.fr</p> <p>REPERAGE ZONE D'ETUDE</p> <p>Photographies mur 1 - état sanitaire en 2012 -</p>	

AR Prefecture

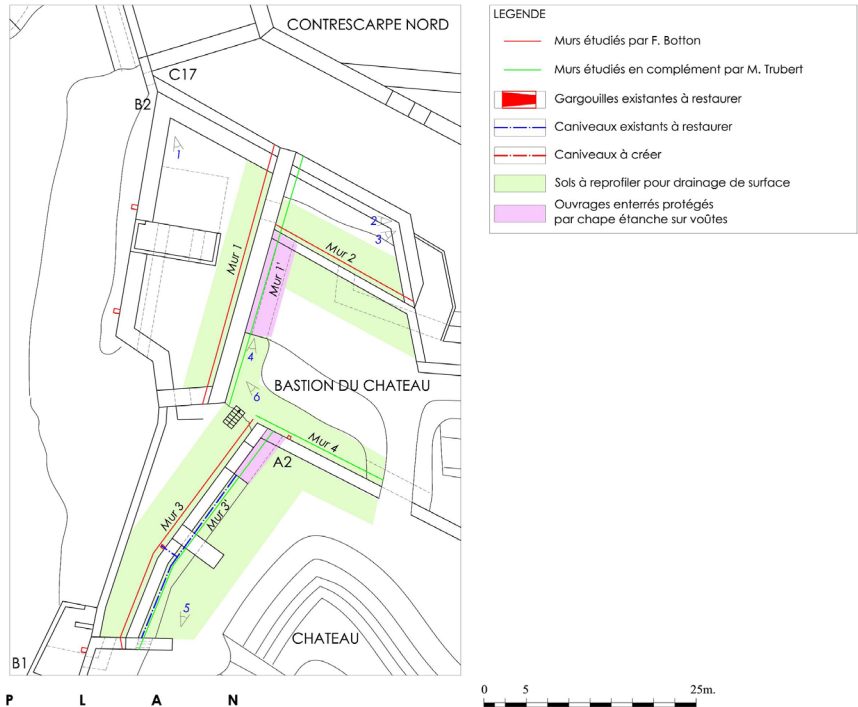
005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Phase 5 - Le Château

- Stabilisation du substrat rocheux,
- Dévégétalisation et restauration des parements,
 - Installation de tirants et de barbacanes.



Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : 680 000,00 € HT

Ministère de la Culture 40 %	272 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	136 000,00 € HT
Région PACA 20 %	136 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	136 000,00 € HT

Phase 5 – Ouvrage à cornes du Château B2/B3 (2017)

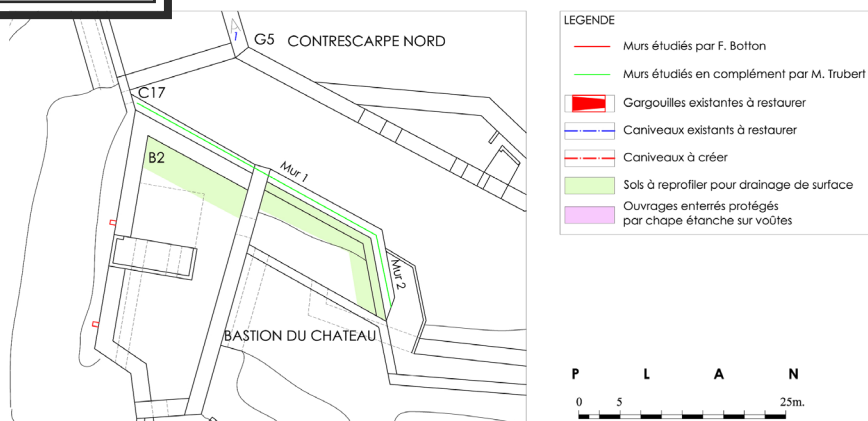
- Etaisements et purge des éléments instables,
- Dévégétalisation des parements,
- Restauration des parements et têtes de murs
- Installation de tirants et de barbacanes, drainage en arrière des parapets

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019



Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : 170 000,00 € HT

Ministère de la Culture 40 %	68 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	34 000,00 € HT
Région PACA 20 %	34 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	34 000,00 € HT

Phase 6 – Saillant Est de l'ouvrage à cornes du Château 3 (2018)

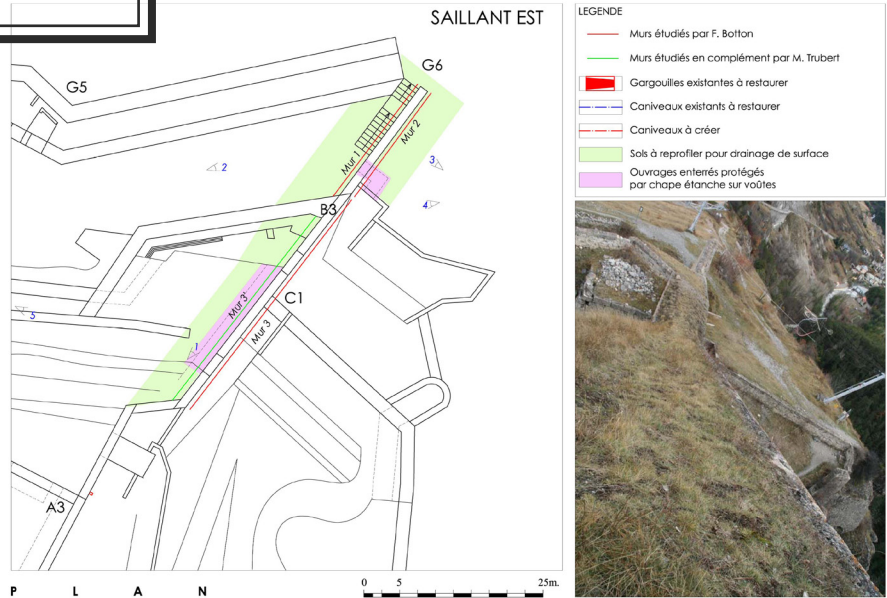
- Etaisements et purge des éléments instables,
- Dévégétalisation des parements,
- Restauration des parements et têtes de murs
- Installation de tirants et de barbacanes, drainage en arrière des parapets,

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019



Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : 470 000,00 € HT

Ministère de la Culture 40 %	188 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	94 000,00 € HT
Région PACA 20 %	94 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	94 000,00 € HT

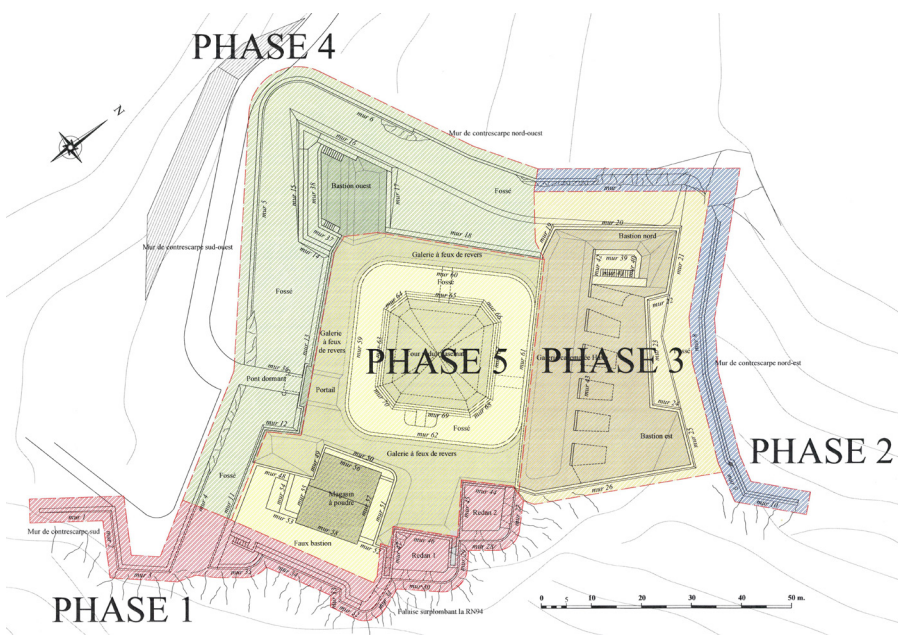
CALENDRIER REALISATION	2019- 2024
COUT PREVISIONNEL	Montant estimatif de l'opération : (honoraires compris) : voir phasage
PLAN DE FINANCEMENT	<p>Contrat de Plan ETAT-Région-Département</p> <p>Ministère de la Culture 40 % € HT</p> <p>Département des Hautes Alpes 20 %.....€ HT</p> <p>Région PACA 20 %.....€ HT</p> <p>Ville de Briançon€ HT</p>
INDICATEURS DE SUIVI	Exécution des travaux
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

AR Prefecture	
005-210500	237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019	
Publié le 08/10/2019	

Fiche action n° 9

Travaux de restauration du fort des Salettes

MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	DRAC PACA, Conseil Départemental 05, Région PACA, ACMH
PERIMETRE / LOCALISATION	Fort des Salettes
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>L'étude préalable à la mise en sécurité et à la restauration du fort a été réalisée par l'Architecte en chef des monuments historiques en 2008.</p> <p>Une intervention est rendue nécessaire par les problèmes de sécurité posés par l'état du monument et son ouverture à la visite.</p> <p>La nature des travaux de mise en sécurité et de conservation est relativement simple. Il s'agit pour l'essentiel de travaux curatifs (confortement des maçonneries par injections, remaillage de fissures, rejointoiement, restauration des couronnements) et préventifs (étanchéité des terrasses, remise en service des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, mise en oeuvre de barbacanes et de tirants).</p> <p>C'est le contexte qui rend leur mise en oeuvre complexe.</p> <p>La présente étude a pour objectif, une fois le diagnostic établi, de définir une stratégie d'intervention en plusieurs phases qui résultera du croisement entre priorités sanitaires, logique opérationnelle et coût des travaux.</p> <p>La restauration aura pour objectifs, au-delà des travaux de mise en sécurité et de conservation, d'assurer la présentation du monument dans son état résultant de la campagne de travaux du milieu du XIXe siècle, au demeurant bien conservé et bien connu par les nombreux plans du Génie.</p> <p>À cet égard, le reprofilage des terrasses est particulièrement important. La géométrie des terrasses talutées est essentielle à la compréhension de cette architecture militaire.</p> <p>Afin d'améliorer cette lecture, il est proposé la réouverture des embrasures de tir des casemates « à la Haxo ».</p> <p>Enfin, tant pour des raisons de sécurité que de présentation il est proposé de restaurer le pont d'accès au fort dans sa configuration de 1854.</p> <p>L'étude de l'état sanitaire du monument, la définition d'un parti de restauration et de présentation et l'estimation de ces travaux permettent de proposer une stratégie d'intervention en cinq phases.</p>



AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

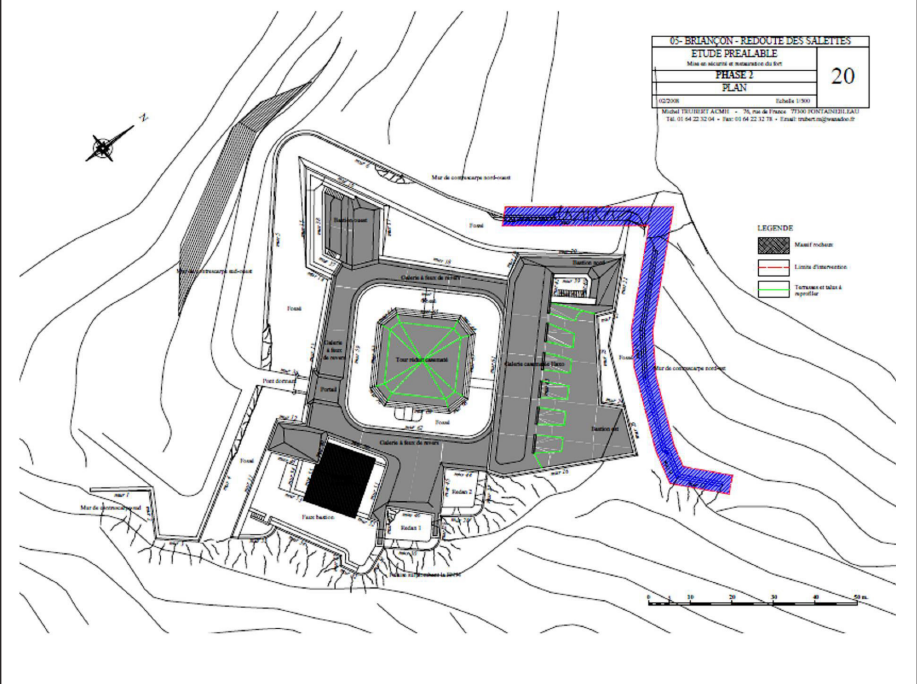
La phase 1 ayant été réalisé précédemment, il est proposé d'envisager la réalisation des phases 2 et 3 dans les années à venir.

Phase 2 – Mise en sécurité murs de contrescarpe du front nord-est

Plan de financement

Montant de l'opération honoraires compris : 320 000,00 € HT

Ministère de la Culture 40 %	128 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	64 000,00 € HT
Région PACA 20 %	64 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	64 000,00 € HT



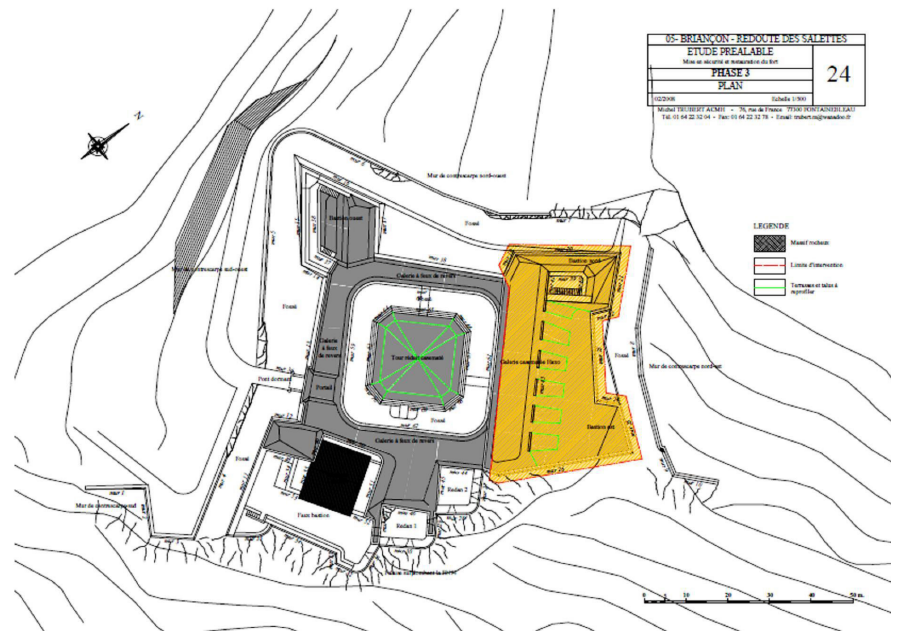
AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

Phase 3 – Mise en sécurité murs d’escarpe du front nord-est (2017)

Travaux spécifiques

- Démolition du muret en maçonnerie de moellons au-dessus du mur 26
- Réouverture des embrasures des casemates à la Haxo
- Restauration des chapes étanches des voûtes.



Plan de financement

Montant de l’opération honoraires compris : 450 000,00 € HT

Ministère de la Culture 40 %	180 000,00 € HT
Département des Hautes Alpes 20 %	90 000,00 € HT
Région PACA 20 %	90 000,00 € HT
Ville de Briançon 20%	90 000,00 € HT

CALENDRIER REALISATION	2019- 2024
COUT PREVISIONNEL	Montant estimatif de l’opération : (honoraires compris) : voir phasage
PLAN DE FINANCEMENT	Contrat de Plan ETAT-Région-Département Ministère de la Culture 40 % € HT Département des Hautes Alpes 20 %.....€ HT Région PACA 20 %.....€ HT Ville de Briançon€.HT
INDICATEURS DE SUIVI	Exécution des travaux
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

Intitulé de l'action

Fort des Têtes

MAÎTRE D'OUVRAGE	Etat (Ministère de la Défense / Ministère de la Culture)																																														
PARTENAIRES	DRAC CRMH, Next Financial Parteners, Ville de Briançon																																														
PERIMETRE / LOCALISATION	Fort des Têtes																																														
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Une première étude préalable a été réalisée en 1995 par François Botton (ACMH). Cette étude préalable à la «Restauration générale» se décomposait en deux tomes. Le «Tome I» comprenait un aperçu historique, une description de l'état actuel et un bilan sanitaire du casernement. Le «Tome II» comprenait le bilan sanitaire des ouvrages fortifiés et l'estimation du coût des travaux. Cette étude a permis de définir des priorités sur la base desquelles des projets de campagnes de travaux de restauration ont pu être engagés. En 2013, Michel Trubert, (ACMH) a réalisé une réactualisation de l'étude préalable de François Botton tenant compte de l'aggravation des désordres depuis 17 ans et de l'accélération du processus de ruine, posant de réels problèmes de sécurité des personnes et de conservation du monument.</p> <p>Cette nouvelle étude a eu pour objet la définition des urgences sanitaires pour établir un programme d'interventions de restauration pluriannuelles, afin d'assurer la sécurité des personnes et la conservation de l'intégrité du monument.</p> <p>Les expériences récentes de restauration d'ouvrages fortifiés ont par ailleurs renforcé la nécessité d'une meilleure prise en compte des eaux de ruissellement en amont des ouvrages.</p> <p>Cette étude permet, dès 2013, la mise en œuvre de nouveaux travaux de sauvetage pour un budget moyen annuel d'environ 800.000 euros TTC.</p> <p>Dans le cadre du protocole Etat Culture / Défense, les travaux envisagés pour la période 2019-2023 sont les suivants :</p> <p>2019</p> <table border="1"> <tr> <td>Contre escarpe G6</td> <td>Restauration mur 5</td> <td>650 000,00</td> </tr> <tr> <td>Magasin génie 22</td> <td>Restauration</td> <td>85 000,00</td> </tr> <tr> <td>Atelier 16</td> <td>Restauration</td> <td>140 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>875 000,00</td> </tr> </table> <p>2020</p> <table border="1"> <tr> <td>Escarpe D3 (suite 2009) et D2</td> <td>Restauration (suite 2009)</td> <td>680 000,00</td> </tr> <tr> <td>Corps de garde 23</td> <td>Restauration</td> <td>85 000,00</td> </tr> <tr> <td>Bâtiment 12 (liaison Com. Y)</td> <td>Restauration</td> <td>25 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>790 000,00</td> </tr> </table> <p>2021</p> <table border="1"> <tr> <td>Saillant C3</td> <td>Restauration mur 2</td> <td>400 000,00</td> </tr> <tr> <td>Saillant C6</td> <td>Restauration murs 1 et 2</td> <td>520 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1 020 000,00</td> </tr> </table> <p>2022</p> <table border="1"> <tr> <td>Saillant C4</td> <td>Restauration mur 2</td> <td>150 000,00</td> </tr> <tr> <td>Contre escarpe G4</td> <td>Restauration mur 2</td> <td>150 000,00</td> </tr> <tr> <td>Escarpe E1</td> <td></td> <td>550 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>850 000,00</td> </tr> </table>		Contre escarpe G6	Restauration mur 5	650 000,00	Magasin génie 22	Restauration	85 000,00	Atelier 16	Restauration	140 000,00			875 000,00	Escarpe D3 (suite 2009) et D2	Restauration (suite 2009)	680 000,00	Corps de garde 23	Restauration	85 000,00	Bâtiment 12 (liaison Com. Y)	Restauration	25 000,00			790 000,00	Saillant C3	Restauration mur 2	400 000,00	Saillant C6	Restauration murs 1 et 2	520 000,00			1 020 000,00	Saillant C4	Restauration mur 2	150 000,00	Contre escarpe G4	Restauration mur 2	150 000,00	Escarpe E1		550 000,00			850 000,00
Contre escarpe G6	Restauration mur 5	650 000,00																																													
Magasin génie 22	Restauration	85 000,00																																													
Atelier 16	Restauration	140 000,00																																													
		875 000,00																																													
Escarpe D3 (suite 2009) et D2	Restauration (suite 2009)	680 000,00																																													
Corps de garde 23	Restauration	85 000,00																																													
Bâtiment 12 (liaison Com. Y)	Restauration	25 000,00																																													
		790 000,00																																													
Saillant C3	Restauration mur 2	400 000,00																																													
Saillant C6	Restauration murs 1 et 2	520 000,00																																													
		1 020 000,00																																													
Saillant C4	Restauration mur 2	150 000,00																																													
Contre escarpe G4	Restauration mur 2	150 000,00																																													
Escarpe E1		550 000,00																																													
		850 000,00																																													

AR Prefecture			
005-210500237-20190925-20190925122 DE	2023		
Reçu le 08/10/2019		Escarpe E3	Restauration mur 3
Publié le 08/10/2019		EscarpeE2	Restauration murs 1 et 2
			800 000,00
CALENDRIER REALISATION	2019-2023		
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Montant estimatif des opérations : Voir tableau ci-dessus. ETAT CULTURE / DEFENSE En cas d'aboutissement du projet de reconversion du fort, ce programme pluriannuel de sauvegarde du monument sera financé par des investissements privés selon le montage prévu par NEXT FINANCIALS PARTNERS.		
INDICATEURS DE SUIVI	Exécution des travaux		
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine / DRAC PACA CRMH		

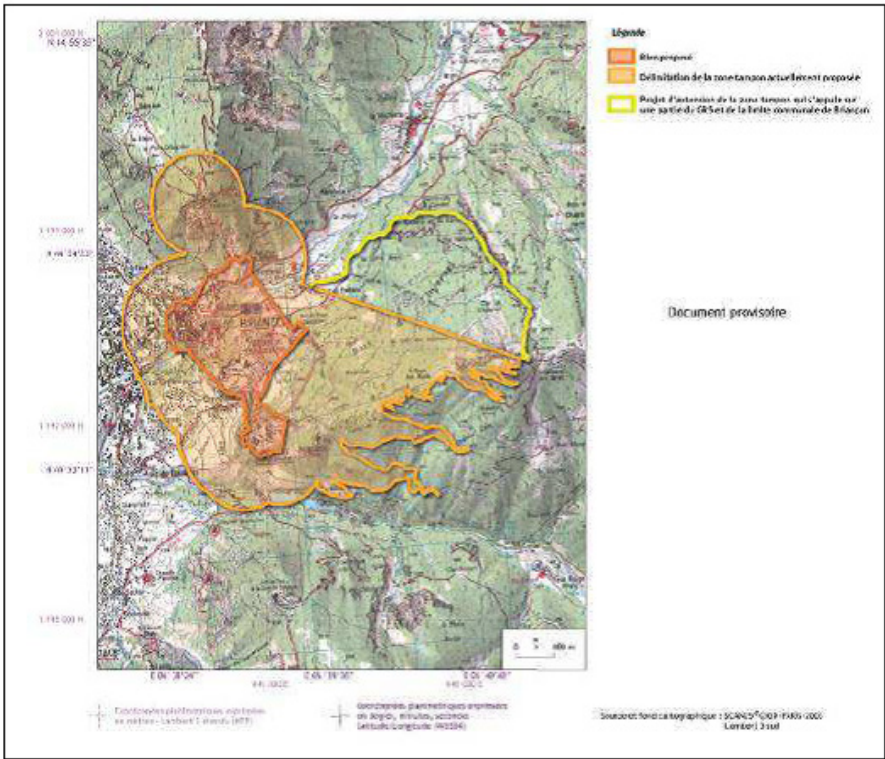
Fiche action n° 11	
Intitulé de l'action	Travaux d'entretien annuel
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	CPIE « Environnement, CRET, le Gabion, le Club du Vieux du Manoir, privés, le lycée d'Altitude (projet Horloges d'Altitude)
PERIMETRE / LOCALISATION	Ensemble du bien inscrit avec un souci particulier dans les fortifications de la cité Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Pour faire face à la dégradation continue des fortifications exposées aux agressions climatiques et à la prolifération de la végétation, la commune souhaite poursuivre et renforcer les travaux d'entretien des espaces verts et bâtis dans le périmètre de la Cité Vauban et des ouvrages inscrits.</p> <p>Mis en place en parallèle des gros travaux de restauration sur le patrimoine classé, ces travaux d'entretien, permettant de réduire au maximum les opérations de restauration lourde, s'appuieront sur les ressources locales et le renouvellement de partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chantiers de restauration bénévoles avec le Club du Vieux Manoir (renouvellement convention pour 5 ans) - chantier-école en partenariat avec le CRET ou le Gabion, le lycée d'Altitude et l'association - partenariat avec agriculteurs pour mise en place de troupeaux pour tonte fossés - dévégétalisation, tonte des fossés, contrôle et entretien des pierres de couverture... - formation des personnels des services techniques pour entretien de petite maçonnerie
CALENDRIER REALISATION	Reconduction annuelle
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Le coût prévisionnel n'est pas chiffré. Il sera essentiellement constitué par le temps passé des agents des services techniques.
INDICATEURS DE SUIVI	Qualité de l'entretien, nombre de zones dégradées dans la cité Vauban
Rédacteur(s)	Services Techniques

Objet Préféré
Objet 2 : Réviser la zone tampon en s'appuyant sur le référentiel et les services de l'Etat

005-210500190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Protéger la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien
- > Répondre aux préconisations de l'UNESCO

Fiche action n° 12	
Intitulé de l'action	Réalisation d'une étude urbanistique et paysagère en vue de faire évoluer la zone tampon du bien inscrit.
MAÎTRE D'OUVRAGE	Service de l'ETAT (DREAL / DRAC PACA)
PARTENAIRES	Ministère de la Culture (DRAC/UDAP), Ministère de l'environnement (DREAL), Réseau Vauban, Ville de Briançon
PERIMETRE / LOCALISATION	Ensemble du bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>La zone tampon de Briançon, définie au moment du dossier de candidature du bien « Fortifications de Vauban » à l'inscription au Patrimoine mondial a été dessinée à partir des outils réglementaires existants à savoir : périmètre du site inscrit et abords des monuments historiques composant les ouvrages du bien inscrits.</p> <p>Dès la candidature cette zone tampon était jugée insuffisante pour garantir l'intégrité du bien, donnée confirmée dans le rapport périodique de la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture de mai/déc 2011 dans lequel, 11 zones tampon sur 12 sont jugées insuffisantes et dans lequel est fait mention : <i>«Ce périmètre présente sur la limite nord-est une ligne droite qui ne correspond à aucune étude paysagère. Si tous les glacis et les monuments sont protégés au titre du code du patrimoine, du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement, les grandes perspectives organisées à partir des biens inscrits au patrimoine mondial ne font l'objet d'aucune protection. C'est pourquoi dès l'inscription, un projet d'extension en limite nord-est (limite communale a été proposé à la réflexion.)</i></p>
	 <p style="text-align: right;">Document provisoire</p>

AR Prefecture	
005-210500237-20190925-20190925122-01 Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	La question de la modification de la zone tampon n'est donc pas nouvelle et a fait l'objet de nombreuses attentions de la part du Réseau Vauban et de l'Etat. La révision de la zone tampon est un chantier ambitieux nécessitant un travail et une réflexion sur le temps long et impliquant de nombreux partenaires. Cette révision est néanmoins impérieuse pour faire face aux nouveaux enjeux et à l'évolution des dispositifs de protection. Aussi, et afin d'amorcer ce travail, il est envisagé d'engager une étude urbanistique et paysagère permettant de définir localement, comme préalable à toute évolution, un véritable diagnostic du monument dans son paysage et déterminer quelles interventions ou installations d'équipements inappropriées pourraient le menacer : définition des cônes de vue majeurs et mineurs, principe de co-visibilité, vues paysagères, définition des nouveaux risques potentiels (avec notamment le développement des énergies renouvelables...) Cette étude, complémentaire du Référentiel réalisé par la mission Vauban en étroite collaboration avec les services de l'Etat, comme véritable outil méthodologique, permettra à la Ville et ses partenaires de proposer un nouveau périmètre de zone tampon satisfaisant, d'envisager le meilleur outil réglementaire pour sa gestion et les étapes nécessaires pour sa mise en œuvre.
CALENDRIER REALISATION	2020
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non défini Voir possibilité de financement par Pôle espaces protégés DRAC PACA + complément CD 05 et Région PACA
INDICATEURS DE SUIVI	Définition du cahier des charges précis de l'étude Réalisation de l'étude Proposition d'un nouveau périmètre
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

AR Prefecture
 005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

/ ORIENTATION 3 : Aménagement et usage des espaces publics

Objectif 1 : Favoriser l'intégration de nouveaux usages

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Reconvertir et requalifier les sites fortifiés pour leur donner un nouvel usage ;
- > Faire du patrimoine un nouveau moteur économique et social du patrimoine ;
- > Garantir l'intégration des nouveaux aménagements et usages dans une perspective patrimoniale et paysagère.

Fiche action n° 13	
Intitulé de l'action	<i>Cette fiche action sera élaborée ultérieurement et intégrée au programme d'actions.</i>
MAÎTRE D'OUVRAGE	
PARTENAIRES	
PERIMETRE / LOCALISATION	
DESCRIPTION OPERATIONS	
CALENDRIER REALISATION	
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	
Rédacteur(s)	

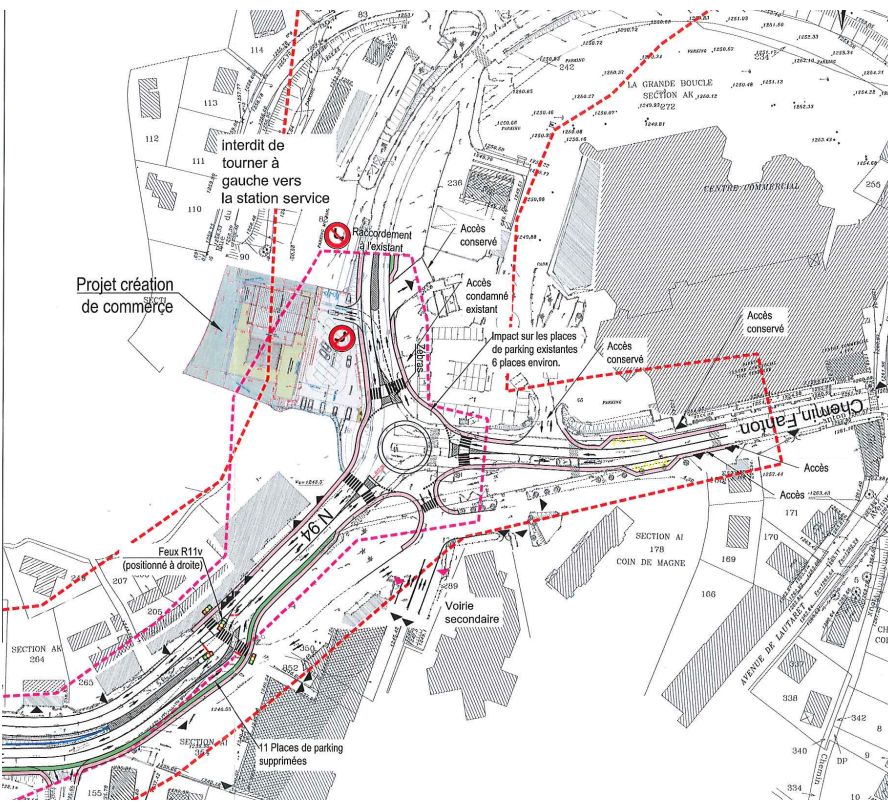
AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Fiche action n° 14

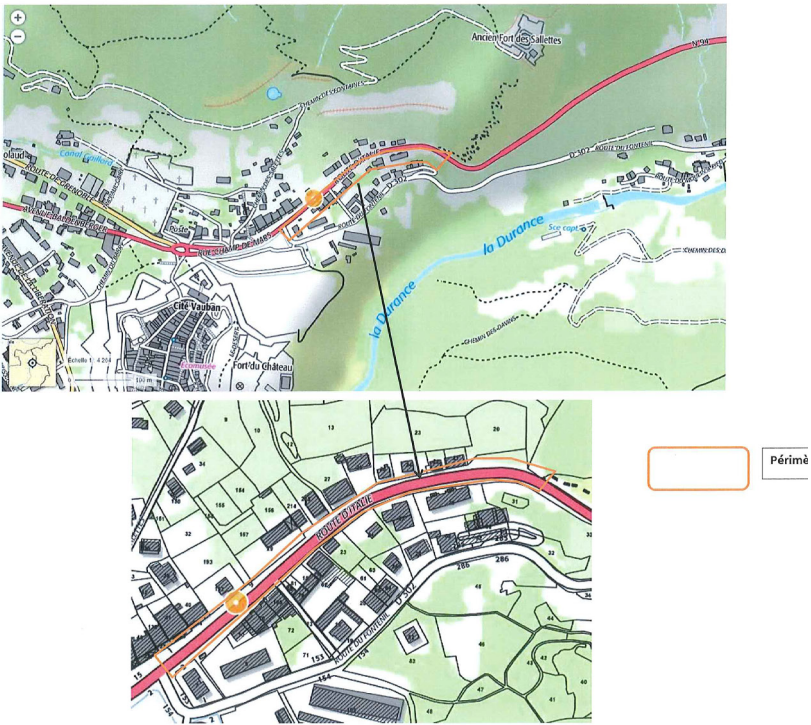
Intitulé de l'action	Aménagement du rond-point de la Grande Boucle
MAÎTRE D'OUVRAGE	Etat (DIRMED)
PARTENAIRES	Région, Département, Commune
PERIMÈTRE / LOCALISATION	Du carrefour du chemin Fanton avec la RN94 au carrefour de l'av Barbot avec la RN94
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Le projet d'aménagement de la Grand 'Boucle sur la RN a pour objectif d'aménager, améliorer et renforcer la lisibilité de l'entrée de ville côté vallée de la Guisane.</p> <p>Les travaux auront également pour but de fluidifier et d'améliorer la sécurité des deux carrefours RN94 - RD902 (avenue du Général Barbot) et RN94 (chemin de Fanton), jusque-là inconfortables et accidentogènes.</p> <p>Le projet intégrera le caractère urbain et notamment les modes de déplacement doux (cheminement piétons, bandes cyclables ou multifonctionnelle et transport en commun).</p> 
CALENDRIER REALISATION	Travaux prévus en 2020 et 2021
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Le coût prévisionnel est de 2.2 M€ TTC, réparti comme suit : Etat : 733 000 € Région : 733 000 € Département : 534 000 € Commune : 200 000 €
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation des travaux selon le calendrier prévisionnel
Rédacteur(s)	Service technique

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

Fiche action n° 15

Intitulé de l'action	<i>Cette fiche action sera élaborée ultérieurement et intégrée au programme d'actions.</i>
MAÎTRE D'OUVRAGE	
PARTENAIRES	
PERIMETRE / LOCALISATION	
DESCRIPTION OPERATIONS	
CALENDRIER REALISATION	
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	
INDICATEURS DE SUIVI	
Rédacteur(s)	

AR Prefecture	
005-210500 Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	Fiche action n° 16
Intitulé de l'action	Continuité des travaux d'aménagement de la route d'Italie
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune, CCB, SPL ESHD
PARTENAIRES	Etat
PERIMETRE / LOCALISATION	RN94 et abords, entre l'entrée d'agglomération et le champ de Mars
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Afin d'améliorer le paysage d'entrée de ville en provenance de l'Italie ou de la vallée de la Clarée, la commune souhaite poursuivre et achever les travaux d'aménagement de la route d'Italie, en partie réalisés lors de l'aménagement du champ de Mars en 2014.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Dans le cadre de cette opération seront réalisés les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des réseaux enterrés : eau potable, collecte des eaux pluviales, eaux usées) - Enfouissement des réseaux aériens - Création d'un trottoir continu - Organisation du stationnement - Création d'un site d'apport volontaire de déchets
CALENDRIER REALISATION	Travaux programmés en 2020
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	600 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation des travaux en 2020
Rédacteur(s)	Service technique

Intitulé de l'action

Etude de programmation Chapelle des Pénitents Noirs

MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	DRAC PACA / UDAP, Région, Département des Hautes-Alpes
PERIMETRE / LOCALISATION	Chapelle des Pénitents – Cité Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Abandonnée, transformée en cinéma, incendiée, menacée par plusieurs projets de démolition, la chapelle des pénitents de Briançon est un témoignage de l'intense activité religieuse dont le quartier de Roche fut le théâtre du XIV^e au XVIII^e siècle, à proximité immédiate de l'église des Cordeliers. Elle constitue, dans l'optique de requalification et de développement culturel poursuivis par la Ville de Briançon, une occasion de réutilisation.</p> <p>Le clocher de la chapelle est inscrit, après restauration à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1973.</p>  <p>La chapelle est accolée côté aval à un bâtiment peu visible, qui occupe l'espace entre les Pénitents et l'église des Cordeliers, hangar qui figure sur le plan relief de Briançon. Les dispositions intérieures et extérieures actuelles datent vraisemblablement des années 1825. Intérieurement, le hangar se présente comme un grand volume recoupé en deux par un mur de refend.</p> <p>Cet ensemble possède un potentiel d'aménagement pour y développer des équipements supplémentaires, permettant le maintien d'un dynamisme économique, culturel et/ou social dans la ville historique de Briançon.</p> <p>Une étude de faisabilité et/ou de programmation permettra à la ville de Briançon une meilleure connaissance de ce site et d'envisager un véritable projet de réutilisation en trouvant à cet espace un nouvel usage pertinent pour la Cité Vauban.</p>

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

Néanmoins, en préalable à cette étude une mise en sécurité d'urgence du site sera réalisée pour supprimer les risques inhérents aux chutes de pierres avec pose de filets et purges des arases des murs périphériques de la chapelle.



CALENDRIER REALISATION	2019 -2024
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Travaux de mise en sécurité réalisés en régie par les Services Techniques Coût étude non définie
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation des travaux de mise en sécurité Rédaction cahier des charges de l'étude Réalisation de l'étude
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

Fiche action n° 18

Intitulé de l'action	<i>Cette fiche action sera élaborée ultérieurement et intégrée au programme d'actions.</i>
MAÎTRE D'OUVRAGE	
PARTENAIRES	
PERIMETRE / LOCALISATION	

- > Faire du patrimoine fortifié un espace de vie attractif et dynamique

Fiche action n° 19

Fiche action n° 19	
Intitulé de l'action	Déplacement de l'antenne TDF du fort du Château
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	TDF et autres sociétés de diffusion des chaînes de télévision, opérateurs téléphonie mobile, radios commerciales et professionnelles, DRAC PACA, UDAP
PERIMETRE / LOCALISATION	Fort du Château / Site Patrimonial remarquable
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>L'antenne TDF implantée sur le site du Château répond à un besoin multi-service de la commune. Elle héberge de nombreux opérateurs télécom et autres réseaux et technologies.</p> <p>Son implantation géographique stratégique permet de répondre aux besoins d'une grande partie du territoire briançonnais. Néanmoins, cette antenne constitue un point noir dans le paysage, perceptible de tous les points de vue avoisinants.</p> <p>De plus, cette antenne est implantée au cœur du site patrimonial remarquable de la Cité Vauban (anciennement secteur sauvegardé), eu centre du bien inscrit Patrimoine mondial et au sommet du fort du Château, classé Monument historique.</p> <p>La commune s'est donc engagée dès 2013 à déplacer cette antenne mais la complexité de la topographie du site et de la situation juridique a différé l'opération à ce jour.</p> <p>L'objectif est donc de déposer ce relais TV actuel et le remplacer par un ou plusieurs autres sites, mieux intégrés dans l'environnement.</p>
CALENDRIER REALISATION	<p>Prospection en 2019</p> <p>Consultation en 2020</p> <p>Travaux en 2021</p>
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Coûts non chiffrés à ce jour
INDICATEURS DE SUIVI	Suppression du point noir
Rédacteur(s)	Service technique

Intitulé de l'action	Mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement Urbain.
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	ANAH – CD 05 – Région PACA
PERIMETRE / LOCALISATION	Cité Vauban et secteur de la ville basse (abords ZAC Cœur de ville)
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>La commune de Briançon a été déclarée lauréate du programme « Action Cœur de ville » en mars 2018. A ce titre, elle a signé une convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville le 22/09/2018.</p> <p>Une étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU participera à la mise en œuvre de l'axe 1 du programme Action Cœur de Ville à savoir « De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ».</p> <p>La commune développe un important projet de renouvellement urbain sur le secteur des anciennes Casernes Berwick et Colaud (ZAC Cœur de ville sur 10ha) et souhaite préserver un équilibre spatial entre ville haute et ville basse.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs périmètres d'îlots dégradés ont été identifiés par la collectivité dans la Cité Vauban, dont il est nécessaire d'apporter des solutions pour préserver et valoriser le bâti tout en permettant de réhabiliter les logements et les remettre sur le marché de l'immobilier.</p> <p>Les enjeux généraux, urbains à l'échelle du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le parc privé par de la rénovation globale, de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des occupants. - Lutter contre la précarité énergétique, enjeu majeur dans une commune de montagne - Maintenir et développer un environnement, cadre de vie agréable en offrant aux habitants des commerces à proximité des logements, des équipements publics de qualité, des stationnements, des facilités de déplacements etc. - Maintenir la présence de résidents à l'année sur l'ensemble de la commune et notamment dans le centre ancien - Développer un parc social privé par conventionnement avec l'ANAH, en complémentarité du parc social existant <p>Les enjeux particuliers sur le parc privé sont les suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les copropriétés, notamment dites « fragiles » au sens de l'ANAH (fragilité définie par une série de critères : classe énergétique, taux d'impayés de charges locatives, taux de RP>RS). - Lutter contre la vacance et la dégradation (voir l'insalubrité) d'immeubles - Lutte contre l'habitat dégradé, insalubre, indigne <p>L'étude pré-opérationnelle a pour but de proposer, à partir d'un diagnostic habitat, un périmètre opérationnel pertinent, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions qui pourraient constituer les engagements contractuels entre la collectivité, l'Etat et l'Anah au titre d'une OPAH-RU.</p>

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Cette étude pré-opérationnelle devra donc permettre :

- d'aider la collectivité à affiner ses objectifs stratégiques tant quantitatifs que qualitatifs,
- de préciser les outils à mettre en œuvre par secteurs stratégiques en prenant en compte les opérations d'aménagements publics et privés en cours ou à venir,
- de définir les modalités permettant de les atteindre (montages financiers, actions d'accompagnement social, actions urbaines, etc.),
- de préparer (voire rédiger), les conventions à conclure entre la ville et ses partenaires financiers.

L'étude devra évaluer précisément les besoins relatifs aux différents champs de priorité de l'ANAH, à savoir :

- La résorption de la vacance
- L'habitat indigne
- Les copropriétés fragiles, voire dégradées
- La précarité énergétique
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- La remise sur le marché de logements locatifs conventionnés (propriétaires bailleurs)

Un volet urbain sera intégré dans l'étude afin de préciser les actions d'accompagnements envisageables en termes d'aménagements urbains et d'amélioration des espaces publics nécessaires pour offrir de meilleures conditions d'habitabilité.



AR Prefecture
 005-210500237-20190925-201909251220
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

2019 DE
 Maisons douces ville haute-ville basse
 nouvelles électriques, funiculaires, escaliers, pistes cyclables, table à planant)

Accessibilité (parkings, vélos, ascenseurs, nouvelles pistes, nouveaux parkings)

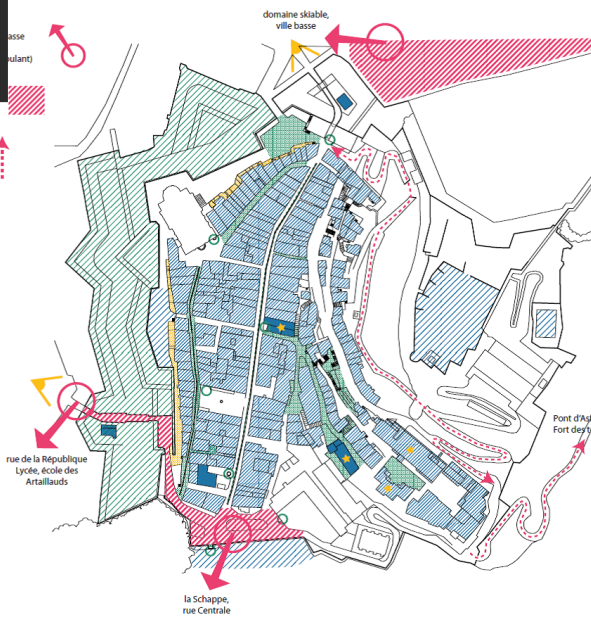
circuits sportifs, TT et cyclotourisme balisage, signalétique, vêtements, relais, ateliers réparation)

ESPACE PUBLIC :

Requalification des rues secondaires, des passages, chemins, escaliers, etc (renforcer la place de la nature en ville, bancs, éclairage, poubelles, compostage, jardinières, etc.)

Nécessiter les Remparts espace de biodiversité - Parc des Ecrins, jardin partagé, jardin pédagogique - lycéens, espace de jeu, pâturage, parc à chiens, amphithéâtre, concerts, kiosques, etc.)

Le projet de fleau (réactiver les fontaines et les canaux)



COMMUN :
 Ouvrir/nécessiter des espaces de qualité (jardins publics, marché hebdomadaire événements, sites pour exposition)

Créer des lieux communs pour renforcer la vie de quartier (garderie d'enfants, maison de quartier inter-générationnelle, épicerie solidaire résidences d'artistes, boutiques d'artisans, ludotèque, salle de fête, lieu de répétition de musique, espace pour la jeunesse, librairie café, jardin, annexes services publics -bibliothèque médiathèque, cinéma, théâtre, marché couvert, etc.)

Mutualiser les interventions de restauration (cours dégradées, réseaux d'eau, humidité, caves, réseaux électriques, toitures et façades, garages, mesures incitatives pour les commerces à l'année)

PATRIMOINE :
 Renforcer la visibilité et l'identité géographique de la Cité Vauban (signalétique, communication)

Valoriser les autres époques - pas seulement Vauban - adapter le patrimoine architectural aux usages, aux techniques et aux formes contemporaines:

- Espaces publics
- Batiments

Réhabiliter les centres anciens
 Quatre situations de projet pour mettre en débat des transformations possibles



1 Projeter les espaces intermédiaires, entre propriété publique et privée. Le cas de la Droive avenue Vauban. Depuis des années des initiatives architecturales ont été conduites pour passer de l'état de délabrement à des espaces vivants. Or, ces dispositifs font l'objet de controverses, notamment sur le plan patrimonial. L'enjeu consiste à explorer des projets qui préservent la qualité patrimoniale tout en répondant le mieux aux besoins des habitants.

2 Adapter et transformer un tissu dégradé. Le cas de la mise en péril, rue du Pont d'Asfeld. Sans la mise en péril de mise en péril une partie de l'ilot est à requalifier. La question est alors de savoir s'il faut démolir ou reconstruire. Dans les deux cas, le défi consiste à s'inspirer des projets d'adaptation des typologies anciennes de l'ilot (qui peuvent ne pas avoir de hautes ou de vides de haut, et ce) aux modes d'habitat actuels (surfaces, lumière, extérieurs...).

3 Réinvestir les bâtiments publics remarquables dégradés. Le cas de la chapelle des Frères. Cette chapelle, dont il ne reste que le clocher et un terrain en friche, avait été transformée en cinéma. Suite à un incendie, elle a quasiment entièrement disparu. Pour le clocher et le terrain présent, encore un fort potentiel architectural et urbain qui pourrait être réinvesti pour des programmes nouveaux à destination de l'ensemble des usagers et des habitants.

4 Adapter et transformer les logements sociaux des années 60. Le cas du Bloc des Remparts - c'est-à-dire constituent l'une des forces de la Cité mais font face à plusieurs problèmes: façades et espaces collectifs vétustes, précarité énergétique, typologies vieillissantes. De plus, le développement possible du marché immobilier local (nouveau logement social dans la ville basse) rend nécessaire de requalifier le parc ancien pour qu'il ne soit pas le plus délaissé.

CALENDRIER REALISATION	Lancement d'une étude pré-opérationnelle : Octobre 2019 Etude pré – opérationnelle : 1 er semestre 2019 Partenariat avec l'ENSA Marseille - POP'SU : Atelier de travail avec des étudiants en architecture et jeunes professionnels
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Etude pré-opérationnelle : 50 000€ ANAH : 50%
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation de l'étude pré-opérationnelle
Rédacteur(s)	Service de l'urbanisme

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Fiche action n° 21

Mettre en œuvre le projet de Cité des Arts

Intitulé de l'action	
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Association AMACA- Caisse des dépôts et consignation – CCI – CMA – STAP – Région PACA
PERIMETRE / LOCALISATION	Cité Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Le projet vise à créer un pôle culturel lié à la création artistique dans la cité Vauban et se décline autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser la Cité Vauban en favorisant l'implantation d'artistes et d'artisans d'art dans les nombreux commerces vacants, - Implanter une résidence d'artistes dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque, ouvert à tous les publics, lieu de création, formation et de diffusion, - Créer un parcours d'artistes et d'artisans d'art, - Créer d'une identité forte, culturelle et touristique et réaliser des outils de communication, <p>Une première étude de faisabilité a été réalisée en Mars 2019 afin d'identifier la vacance des locaux commerciaux dans la Cité Vauban, et les freins relatifs à la remise sur le marché immobilier.</p> <p>Différentes études seront menées afin d'étudier la faisabilité opérationnelle du projet.</p> <p>La commune étudiera les aides financières mobilisables pour aider les propriétaires des friches commerciales vacantes, à réaliser des travaux de mise aux normes et de mise en valeur des devantures.</p> <p>Elle étudiera le principe de « boutiques à l'essai » ou la création de micro foncière permettant de réhabiliter ces locaux et/ou immeubles bâtis.</p> <p>Ce projet est également inscrit dans le programme « Action Cœur de ville » dont la ville a été lauréate.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, la commune a le projet de préempter plusieurs espaces commerciaux situés dans les rez de chaussée de la cité Vauban afin de les rénover et permettre l'installation d'artisans.</p> <p>Un chargé de mission « Action cœur de ville » sera recruté pour suivre cette action, dont le poste sera partagé avec le portage de l'OPAH, et financé à 50% par l'ANAH, sur une première période de 3 ans.</p>
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non défini
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation d'une étude opérationnelle Nombre d'artistes et d'artisans installés dans la cité Vauban Nombre de commerces remis sur le marché immobilier
Rédacteur(s)	Service de l'urbanisme

AR Prefecture

/ ORIENTATION 4 : Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Objectif 1 : Continuer à proposer une offre de découverte du site diversifiée et de qualité en s'appuyant sur le label VPAH

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Faire de l'offre culturelle et patrimoniale du site un atout incontournable du territoire
- > Sensibiliser tous les publics au patrimoine dans toutes ses composantes

Fiche action n°22

Intitulé de l'action	Réalisation d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Atelier CAIRN MOE, DRAC PACA, Région PACA, CD 05, Europe
PERIMETRE / LOCALISATION	Cité Vauban - Site Patrimonial remarquable
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Dans le cadre de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire signée avec le ministère de la culture et de la communication en janvier 1990, et renouvelée en novembre 2016, Briançon s'est engagée à créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).</p> <p>Ce souhait est renouvelé lors de l'inscription des fortifications de Vauban au Patrimoine mondial dans le plan de gestion, de conservation et de développement durable. Enfin, à l'occasion de la fermeture en 2009 du Centre National d'Aguerissement en Montagne, un contrat de redynamisation du site de Défense de Briançon a été signé. Une fiche action (n°6) est consacrée à la mise en œuvre d'un espace muséographique dédié au passé stratégique et militaire de la ville.</p> <p>Un CIAP représente une occasion de développement pour le territoire briançonnais. Il conforte le développement touristique de la région. Surtout, cet outil renforce l'attractivité culturelle de la région dans une zone où la présence d'équipements culturels reste encore faible.</p> <p>Un levier pour le développement économique et urbain</p> <p>La culture et l'économie ont longtemps été considérées comme des domaines bien distincts. Aujourd'hui, on reconnaît le poids des «industries culturelles» et leur effet d'entraînement au niveau de l'emploi, de la fréquentation touristique, du renforcement d'image et de la compétitivité générale des territoires. L'impact économique correspond aux dépenses publiques et privées d'investissement et d'équipement, aux dépenses liées à la consommation culturelle mais aussi aux effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie régionale (services, transports, formation, commerce, approvisionnements et prestations diverses).</p> <p>Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné.</p> <p>Créé en articulation avec les autres équipements culturels de la collectivité territoriale (musée, médiathèque, centre d'urbanisme, etc.), il contribue à compléter le maillage culturel du territoire.</p> <p>Lieu d'information et de pédagogie, le CIAP s'adresse en priorité aux habitants de la ville et de la région, mais également aux touristes, francophones ou non.</p>

AR Prefecture	
<p>005-210500237-20190925-20190925122-DE Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019</p>	<p>Le CIAP a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire communal en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous ; à ce titre, le CIAP fait découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine en présentant les étapes successives de sa constitution – sans omettre les parties les plus récentes – et en les contextualisant par l'apport de données géographiques, historiques, politiques, religieuses, socioéconomiques, ethnologiques et techniques. ▪ Sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de la ville et l'impliquer davantage dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine. Dans ce cadre, le CIAP constitue pour la collectivité un lieu privilégié d'information et de débats sur les projets d'urbanisme, les chantiers en cours, etc. ▪ Offrir un support pédagogique, c'est-à-dire fournir les outils permettant d'analyser et de comprendre la ville in situ ainsi que de s'y repérer. <p>Véritable outil de médiation, il met à la disposition du visiteur les sources et les méthodes de constitution du savoir afin de lui permettre, lors de la découverte des sites, d'enrichir ses connaissances de façon autonome.</p> <p>Le lieu L'ancienne église des Cordeliers est un monument classé au titre des monuments historiques dont la situation et les qualités architecturales participent aux enjeux du CIAP. Véritable témoignage, le bâtiment a subi au cours des siècles destructions, modifications, changement de propriétaires et d'usages.</p> <p>Sa situation dans la ville est un enjeu majeur : le monument est au sein du site patrimonial remarquable, proche de l'axe principal de la cité intra-muros et sur le parcours urbain touristique. Son architecture, ses peintures murales des XV et XVI^e siècles et la future scénographie formeront un ensemble exploitant les valeurs de l'édifice au service des multiples activités du CIAP.</p> <p>Depuis 2013, une équipe pluridisciplinaire constituée autour d'Atelier CAIRN travaille à la réalisation de ce projet selon le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la restauration intérieure qui donnera une image vivante du patrimoine Briançonnais ▪ l'aménagement de l'église des Cordeliers pour ses nouvelles fonctions de lieu d'information, accentuant ses usages actuels de visites et d'animation. ▪ la scénographie-muséographie, nécessaire à la médiation recherchée, complétée d'un volet de production multimédia destiné au CIAP. <p>A ce jour, 2 des 3 phases de réalisation du chantier sont achevées. Phase 1 : restauration des élévations intérieures y compris les peintures murales, consolidation de la charpente et achèvement de l'assainissement de l'église (2013-2015) Phase 2 : réfection des couvertures et l'évacuation des eaux pluviales (2017-2018) Phase 3 : aménagements intérieurs du CIAP avec aménagements techniques (réseaux, fluides, fondations, sols, structures et aménagements intérieurs) puis aménagements scénographiques (multimédia, mobiliers scénographiques) et de signalétique (2018 – en cours).</p>
CALENDRIER REALISATION	2019-2024

AR Prefecture

005-210500
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

237-20190925-20190925-22
COUT PREVISIONNEL
PLAN DE FINANCEMENT

Montant de l'opération honoraires compris : 1 986 282.00€ TTC

Plan de financement :

	FINANCEUR	MONTANT	TAUX (%)
	Europe (FEDER POIA)	100 000 €	5.03 %
	Etat (SIPL)	500 000 €	25.17 %
	Etat (FNADT CIMA)	80 000 €	4.03 %
	Etat (Drac - VPAH)	146 685 €	7.38 %
	Région PACA (Service Inventaire et Patrimoine)	500 000 €	25.17 %
	Région PACA (Service Montagne et Massif Alpin / EV)	197 256 €	9.93 %
	Département Hautes-Alpes	65 085 €	3.28 %
	Autofinancement	397 256 €	20 %
	TOTAL	1 986 282 €	100 %
INDICATEURS DE SUIVI	Achèvement et mise en fonctionnement de l'équipement		
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine		

Fiche action n°23

Intitulé de l'action	Valorisation du Fort des Têtes
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	NEXT FINANCIAL PARTNERS – DRAC – OTISC - Associations
PERIMETRE / LOCALISATION	Fort des Têtes
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Dans le cadre du projet de reconversion du fort des Têtes en véritable nouveau quartier de la Ville de Briançon, une réflexion sera à engager sur les modalités d'accessibilité et de mise en valeur du site fortification de Vauban, Patrimoine mondial par les habitants et visiteurs afin de garantir l'appropriation de ce patrimoine par tous, dans son nouvel usage (patrimoine mais aussi création architecturale).</p> <p>Des actions de médiation culturelle ou évènements pourront être envisagés en partenariat avec le porteur de projet et exploitants du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites de chantier - Visites et accès aux bâtiments militaires reconvertis - Espace d'exposition dédiée aux fortifications de Vauban - Sentier d'interprétation...
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Actions VPAH budget service du patrimoine 70 000€/an Budget spécifique non défini pour l'espace d'exposition
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'actions réalisées, fréquentation
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

Intitulé de l'action

Promotion d'évènements

culturels et sportifs et poursuite de la mise en place d'actions de découverte originales

MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon - OTISC
PARTENAIRES	CAC - DRAC PACA, Région PACA, CD 05, associations, site de Mont-Dauphin, Next Financial Partners
PERIMETRE / LOCALISATION	Ensemble des ouvrages du bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Depuis 1990, le label Ville d'art et d'histoire confirme la volonté de la Ville de mettre en œuvre une politique de valorisation du patrimoine forte. Le label Ville d'art et d'histoire lie le ministère de la Culture et les collectivités locales. Créé en 1985, il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. A l'heure actuelle, 190 villes et pays bénéficient de ce label.</p> <p>A travers cette convention, les publics visés sont les jeunes, les touristes, les habitants briançonnais. Le service éducatif, les visites découvertes assurées par les guides-conférenciers, les conférences sont autant d'actions qui leur sont destinées.</p> <p>Ce partenariat avec l'Etat est nécessaire au regard de l'élargissement des champs patrimoniaux. La Ville doit être considérée dans sa globalité (centre ancien, hameaux ruraux, récentes mutations urbaines). L'architecture contemporaine et l'urbanisme entrent également désormais dans le champ du label. Les paysages constituent aussi un élément du patrimoine.</p> <p>Renouvelée en 2016 ; cette convention permet à la Ville de Briançon de poursuivre et d'amplifier son action à partir de l'évaluation des actions conduites, d'identifier de nouveaux enjeux et de renforcer les outils de médiation. Répondant à la politique nationale, la nouvelle convention constitue désormais un outil de connaissance et de reconnaissance, outil de développement culturel territorial.</p> <p>Elle précise les objectifs de la collectivité en matière de politique architecturale, patrimoniale et paysagère en les inscrivant dans un projet global de territoire. Un projet culturel sera mis en œuvre par la Ville de Briançon pour valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale urbanistique et paysagère, avec l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture.</p> <p>Si les objectifs principaux restent identiques à la première labellisation (valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale, développer une politique des publics...), la nouvelle convention a pour objectif de confirmer la place du patrimoine comme atout majeur pour le développement culturel, social, économique et touristique du territoire.</p> <p>Aussi, l'organisation d'évènements culturels et/ou sportifs dans les sites inscrits (ex : Gravity Gates, Tour de France, Mondial d'escalade, concerts ; festival danse, résidence d'artiste, performance, spectacle vivant...) répondraient en partie à cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accès aux sites à des publics divers ; - Faire des fortifications de Vauban un lieu d'expériences culturelles/sportives exceptionnelles ; - Structurer l'offre touristique autour d'une offre événementielle valorisant et respectant le patrimoine briançonnais - Poursuivre les propositions de découverte du patrimoine originales (souterrains, escape game....) - Impliquer les acteurs locaux....

AP - Préfecture

Objectif 2 : Accroître, partager et transmettre les connaissances auprès de tous les publics

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Améliorer la connaissance du site grâce à des travaux de recherches
- > Diffuser ces connaissances au grand public
- > Améliorer la lisibilité du site

Fiche action n° 25

Intitulé de l'action	Mise en œuvre de partenariats scientifiques
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Education Nationale / Universités / Région PACA / OTISC / Réseau Vauban
PERIMETRE / LOCALISATION	Ensemble des ouvrages du bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	Mise en place de nouveaux partenariats avec universitaires ou scientifiques des universités voisines de Turin et Grenoble, appel à projet de recherche Organisation de colloques, séminaires ou conférences permettant la diffusion des connaissances actuelles des sites ou valorisant les nouveaux travaux de recherches en histoire moderne et contemporaine notamment.
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non défini
INDICATEURS DE SUIVI	Nombres de travaux effectués, nombre d'évènements ou de publications réalisées + fréquentation
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

Fiche action n° 26

Intitulé de l'action	Contribution et échanges d'expériences
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Réseau Vauban / Atfort / partenaires villes / autres sites fortifiés et ou labellisés UNESCO
PERIMETRE / LOCALISATION	Ensemble des ouvrages du bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux notamment en direction de l'Italie et les forts d'Exilles et de Fenestrelles. Cette nouvelle mise en réseau permettra d'échanger sur les problématiques communes aux sites fortifiés en matière d'actions de valorisation, de mise en tourisme, d'accessibilité....
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non défini
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de partenariats et d'actions en réseaux mis en œuvre
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine

AR Prefecture		Fiche action n° 27
005-210500237-20190925-20190925122-DE Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	Intitulé de l'action	
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon	
PARTENAIRES	UDAP – OTISC - NEXT FINANCIAL PARTNERS	
PERIMETRE / LOCALISATION	Commune de Briançon	
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Réaliser une signalétique patrimoniale sur le territoire communal afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de favoriser et faciliter le cheminement et l'accès des visiteurs aux sites patrimoniaux ; - d'être un relais d'information, facilitant la découverte et la compréhension des sites par des données ludiques et facilement accessibles ; - Contribuer à un rééquilibrage des flux touristiques sur l'ensemble du territoire ; - améliorer la fréquentation des sites isolés des principaux axes structurants ; - harmoniser la signalétique entre ville haute, ville basse et sites <p>La mise en place de cette signalétique devra notamment s'appuyer sur les recommandations en termes de « signalisation d'animation et d'information culturelle et touristique et le Patrimoine mondial du réseau des sites majeurs de Vauban » datant de mars 2009 du fait de l'inscription à l'UNESCO du site.</p>	
CALENDRIER REALISATION	2019-2024	
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non défini	
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation d'une étude préalable Implantation d'une signalétique adaptée	
Rédacteur(s)	Service du Patrimoine	

AP Préfecture
 / ORIENTATION 5 : Promotion, développement et gestion touristique
 005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

Orientation 5 : Promotion, développement et gestion touristique

Objectif 1 : Favoriser les déplacements vers les sites

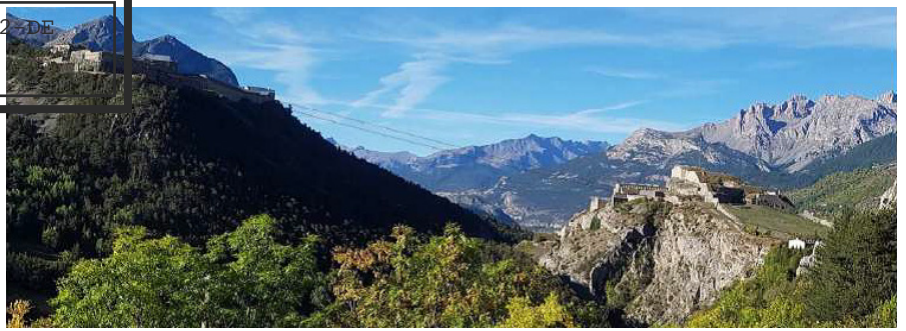
Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Améliorer l'accessibilité des sites et favoriser les déplacements doux
- > Canaliser les véhicules en améliorant le stationnement aux abords des sites
- > Développer une découverte du site de qualité, cohérente avec le bien inscrit et l'ensemble de ses usages

Fiche action n°28	
Intitulé de l'action	Projet de liaison câblée Champ de mars /fort des Têtes
MAÎTRE D'OUVRAGE	NEXT Financial Partners (promoteur du projet de rénovation du fort)
PARTENAIRES	Ville de Briançon, privés
PERIMETRE / LOCALISATION	Gare de départ à l'extrémité Nord-Est du parking du Champ de Mars Gare d'arrivée dans le fort intermédiaire des Trois Têtes
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Cette liaison câblée entre le champ de Mars et le fort intermédiaire des Têtes est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désenclaver le fort dont l'accès routier est difficile - favoriser un mode d'accès doux et modérer les nuisances apportées par la fréquentation du site - compléter l'offre touristique de la cité Vauban. <p>Prévue sur 700m de long, elle franchira 200m de dénivelé de part et d'autre des gorges de la Durance et comportera deux câbles et deux cabines de 15personnes. Lorsque la liaison sera à l'arrêt, aucune cabine ne sera visible. Le projet est conçu sans poteau intermédiaire afin d'en diminuer l'impact visuel sur le grand paysage. Les câbles seront portés d'un pylône implanté au bout du champ de Mars vers un pylône en arrivée du fort intermédiaire. La conception des pylônes est prévue ajourée et transparente afin d'éviter un aspect massif et rappeler les liaisons câblée et pylônes existants entre les différents sites.</p>

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019




Le tracé de cette nouvelle liaison par câble a été pensé pour correspondre à l'ancien tracé entre la Cité Vauban et le fort des Têtes, bien que de l'autre côté du Pont d'Asfeld. Enfin, les gares de départ et d'arrivée seront intégrées au maximum sur les sites d'implantation.

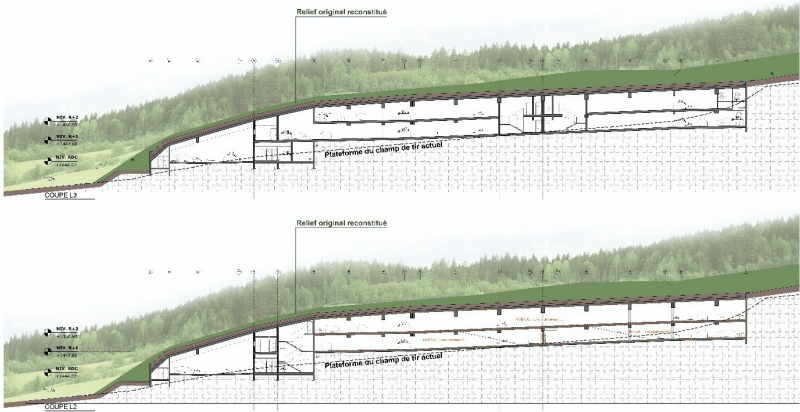
Un parking semi-enterré privé proposera environ 50 places de stationnement à proximité de la gare de départ situé au champ de Mars, en complément de l'offre de stationnement existante



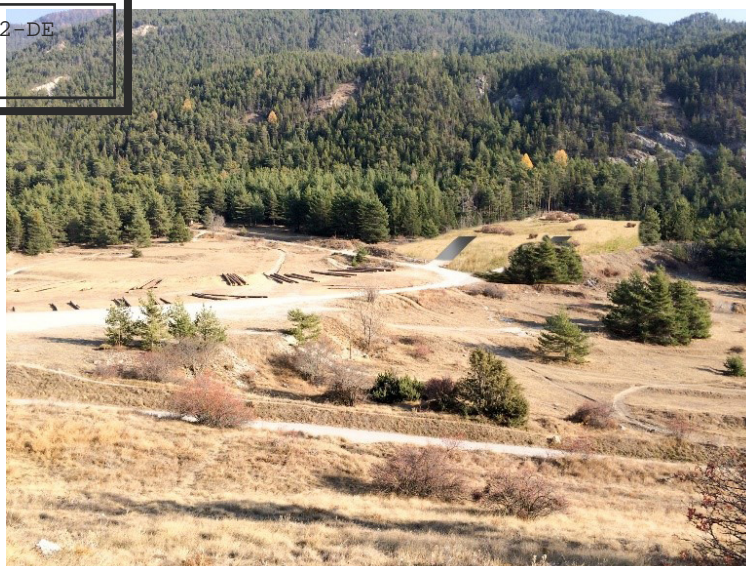
CALENDRIER REALISATION	Travaux prévus entre 2021 et 2022
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Inconnu à ce jour Opération supportée intégralement par le promoteur
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation des travaux selon le calendrier prévisionnel
Rédacteur(s)	Service technique

<p>AR Prefecture</p> <p>005-210500237-20190925-20190925122-DE Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019</p>		<p>Fiche action n° 29</p>	
<p>Intitulé de l'action</p>		<p>Viabilisation route d'accès au Fort des Têtes</p>	
<p>MAÎTRE D'OUVRAGE</p>	<p>Ville de Briançon</p>		
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Communauté de communes (CCB), SPL Eau Service Haute Durance</p>		
<p>PERIMETRE / LOCALISATION</p>	<p>Du carrefour de la route du Col d'Izoard avec la voie d'accès au fort jusqu'au champ de tir</p>		
<p>DESCRIPTION OPERATIONS</p>	<p>Dans le cadre de l'opération de reconversion du fort des Têtes et face à l'absence de réseaux dans le fort, des travaux de viabilisation de la route d'accès sont indispensables pour permettre une réutilisation du site et l'implantation de nouveaux usages.</p> <p>Ces travaux consisteront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de réseaux d'alimentation en eau potable et d'un réservoir, - la création du réseau d'eaux usées ; - la création du réseau des eaux pluviales ; - l'enfouissement des 2 lignes aériennes HTA - la construction du réseau électrique (y compris postes de transformation) ; - la création du réseau de télécommunications et du génie civil pour accueillir la fibre optique, - la création d'un réseau d'éclairage public ; - le soutènement et l'élargissement de la voie d'accès, - l'aménagement et la sécurisation du carrefour 		
<p>Aménagement de voirie Elargissement (avec emprise mais sans création du rond-point) : 220 500 € HT Grave Bitume : 30 000 € HT</p> <p>TOTAL SECTION A : 250 500 € HT Durée des travaux 3 mois</p> <p>Mur de soutènement en pierre sèche instable</p> <p>Terrassement du talus pour sécuriser le carrefour</p>			

AR Prefecture	
005-210500 Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	237-20190925-20190925122-DE Aménagement de voirie Elargissement ponctuel: 65 000 € HT Crève Pitons: 35 000 € HT
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> TOTAL SECTION B : 100 000 € HT Durée des travaux 1 mois </div> 
CALENDRIER REALISATION	Travaux prévus entre l'automne 2019 et 2022
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Cout estimé à 1.8 M€HT Financement par la commune, la CCB et la SPL ESHD
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation des travaux selon le calendrier prévisionnel
Rédacteur(s)	Service technique

Fiche action n°30	
Intitulé de l'action	Parking enterré au fort des Têtes
MAÎTRE D'OUVRAGE	NEXT Financial Partners (promoteur du projet de rénovation du fort)
PARTENAIRES	Ville de Briançon, privés
PERIMETRE / LOCALISATION	Zone du pas de tir fort des Têtes
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Dans le cadre du projet de reconversion du fort des Têtes, un espace de stationnement des véhicules automobiles sera créé pour les visiteurs, clients et habitants du fort au niveau de l'ancien pas de tirs, au pied du fort, sur une parcelle privée communale. Ce parking d'environ 150 places sera réalisé en abord du fort et prévu sous dalle et implantée dans l'entaille de la montagne réalisée par les militaires afin d'en minimiser l'impact visuel.</p> <p>La dalle supérieure du parking sera ensuite recouverte de terre végétalisée et plantée de prairie naturelle, selon le profil original de la montagne, s'insérant au plus près du terrain naturel.</p> <p>Seuls les accès et édicules de ventilation des locaux seront visibles.</p> 

AR Prefecture	
005-210500237-20190925-20190925122-DE	
Reçu le 08/10/2019	
Publié le 08/10/2019	


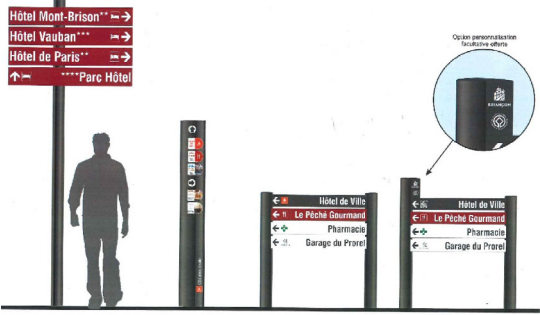


Ce parking général de stationnement sera obligatoire. La desserte vers le fort sera assurée par des voiturettes électriques et voitures et traîneaux à cheval

CALENDRIER REALISATION	Travaux prévus entre 2021 et 2022
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Inconnu à ce jour Opération supportée intégralement par le promoteur
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation des travaux selon le calendrier prévisionnel
Rédacteur(s)	Service technique / Service de l'urbanisme

Fiche action n°31	
Intitulé de l'action	Promouvoir les modes de découverte doux
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Office de Tourisme de Serre-Chevalier Vallée Briançon / prestataires VTT / prestataire raquettes
PERIMETRE / LOCALISATION	Ensemble des ouvrages du bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>De nombreux sites sont à découvrir, inciter le public à les visiter, tout en canalisant le flux de visiteurs. Imaginer un concept de visite différent tourné vers la démarche de déplacements « doux » permettant de promouvoir conjointement : Découverte des fortifications de Vauban, Patrimoine mondial Respecte des abords paysagers des sites inscrits Approche alliant une découverte nature et culture collant à l'image sportive de la ville.</p> <p>Promouvoir et développer les sorties découvertes des fortifications : sur la saison estivale : en VTT-VAE. Et sur la saison hivernale : en raquettes.</p> <p>Ces sorties sont encadrées par le prestataire de l'activité et un guide-conférencier.</p> <p>Pour ces deux activités, le service du Patrimoine, peut s'appuyer sur l'ensemble des outils de communication de l'Office de Tourisme : site internet guide pratique dossiers de presse (1 hiver + 1 été) communiqués de presse voyages de presse.</p>

AR - Prefecture	CALENDRIER REALISATION	Chaque printemps – Chaque automne.
005-210500 Reçu le 08/10/2019 Publié le 08/10/2019	2017 PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Pas de coût précis, puisque la promotion de ces activités s'appuie sur des outils mutualisés ayant plusieurs vocations.
	INDICATEURS DE SUIVI	Nb de connexion sur les pages destination du site. Nb d'articles presse réalisés sur les sujets. Nb de journalistes. Nb de visiteurs.
	Rédacteur(s)	Office de Tourisme de Serre-Chevalier Briançon

Fiche action n°32	
Intitulé de l'action	Refonte de la signalétique commerciale et touristique
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune / prestataire société SICOM
PARTENAIRES	Société SICOM chargée de la fourniture, de la mise en place et de l'entretien de la signalétique commerciale et touristique
PERIMETRE / LOCALISATION	Centre-ville et cité Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Dans le cadre du plan de gestion mais également de la révision de son règlement local de publicité, la commune met en conformité la signalétique directionnelle et a décidé de refondre la signalétique commerciale et touristique.</p>   <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer les panneaux obsolètes - améliorer le paysage urbain avec un mobilier récent et entretenu <p>Dépose du mobilier existant et pose d'un nouveau mobilier selon un plan actualisé</p>
CALENDRIER REALISATION	Mai et juin 2019
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Coût de main d'œuvre des services techniques non chiffré pour la dépose des panneaux et du mobilier Coût de mise en place de la nouvelle signalétique commerciale pris en charge par les commerçants à hauteur de 105€/HT/an/panneau.
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation des travaux, qualité de l'entretien et de la mise à jour de la signalétique
Rédacteur(s)	Service technique

AR Prefecture
Objectif 2 : Poursuivre et renforcer
 005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

a promotion d'un tourisme culturel de qualité

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Garantir le rayonnement du site à l'échelle départementale, régionale, nationale et internationale
- > Améliorer l'appropriation du label Patrimoine mondial UNESCO par les acteurs locaux
- > Réaffirmer l'implication et l'engagement de Briançon au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance à un bien en série.

Fiche action n° 33	
Intitulé de l'action	Renforcer la promotion de l'offre patrimoniale
MAÎTRE D'OUVRAGE	Office de Tourisme de Serre-Chevalier Briançon
PARTENAIRES	Ville de Briançon
PERIMETRE / LOCALISATION	L'ensemble des sites majeurs de Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	Mieux faire connaître l'offre patrimoniale de Briançon et du Réseau Vauban : <ul style="list-style-type: none"> - Accentuer la visibilité de l'offre sur le nouveau site internet de l'Office de Tourisme, dès la home page. - Fiches individuelles pour chacun des biens référencés (descriptif + photos). - Valoriser l'offre sur les opérations de type salons (notamment sur le marché Italien) - Création de package via la centrale de réservation. - Proposer l'offre lors des demandes groupes (séminaires etc.) - Valorisation dans la stratégie digitale de l'OT (réseaux sociaux) dont un spécifique dédié uniquement à la promotion de l'offre patrimoniale. (Instagram) - Associer l'ensemble des BIT à la valorisation du site Patrimoine mondial de Briançon - Poursuivre la formation des personnels de l'OTISC à l'offre patrimoine - Nouer de nouveaux partenariats (Cie des Alpes/TUB...) pour renforcer les actions de promotions et de communication
CALENDRIER REALISATION	Printemps 2019 (site) - printemps 2020 (place de marché)
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Pas de coût précis, puisque la promotion est faite sur des outils mutualisés ayant plusieurs vocations et/ ou services de l'OT (centrale de réservation)
INDICATEURS DE SUIVI	Nb de connexion sur les pages destination du site. Nb de package vendus Nb de programmation groupe. Nb de visiteurs Statistiques RS
Rédacteur(s)	Office de Tourisme de Serre-Chevalier Vallée Briançon

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Fiche action n° 34

Intitulé de l'action	Structurer l'action promotionnelle du patrimoine avec l'OTISC
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon
PERIMETRE / LOCALISATION	L'ensemble du bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	Volonté de formaliser l'ensemble des échanges et actions partagées entre les deux établissements concernant la valorisation, la promotion et la communication du patrimoine de Briançon. Définir une stratégie globale (fixer un planning d'actions annuel) et établir des objectifs précis évalués en fin d'année.
CALENDRIER REALISATION	Annuel
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Pour chacun des événements, l'OT abonde au budget, apporte un soutien logistique et sert de relais de communication.
INDICATEURS DE SUIVI	Bilan annuel
Rédacteur(s)	Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Fiche action n°35

Intitulé de l'action	Valorisation numérique dans le cadre du projet départemental « Itinérances alpines »
MAÎTRE D'OUVRAGE	Département des Hautes-Alpes
PARTENAIRES	Ville de Briançon - Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon
PERIMETRE / LOCALISATION	L'ensemble du bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	<p>Le projet « Itinérance alpine » est un projet départemental de valorisation numérique du patrimoine haut-alpin via un site internet et une app dédiés. Des contenus historiques et divers médias (photo, vidéo, audio...) présentent chaque monument. Les informations touristiques indispensables à la visite du site sont également indiquées (horaires, tarifs, contacts...).</p> <p>Des parcours thématiques peuvent également être proposés.</p> <p>Rédaction des contenus de visite et choix des médias, en partenariat avec le service du Patrimoine de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifications des contenus touristiques et synchronisation avec la base Apidae (base d'informations touristiques) en partenariat avec l'OTISC Les deux sites majeurs Vauban haut-alpins bénéficieront d'une mise en avant particulière. - Mise en ligne de la fiche puis mises à jour
CALENDRIER REALISATION	Automne 2019- hiver 2020 puis mises à jour
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Auto-financement CD 05
INDICATEURS DE SUIVI	Mise en ligne Nombre de connexions à la fiche Briançon
Rédacteur(s)	CEDRA – Conseil Départemental 05



Objectif 1 : S'inscrire dans une démarche commune élargie

L'enjeu de cet objectif est le suivant :

- > Poursuivre l'implication et l'engagement de Briançon au sein du réseau national

Fiche action n° 36	
Intitulé de l'action	Conforter la place de Briançon au sein du Réseau Vauban - a
MAÎTRE D'OUVRAGE	Réseau Vauban
PARTENAIRES	Ville de Briançon – Next Financial Partners
PERIMETRE / LOCALISATION	Bien inscrit
DESCRIPTION OPERATIONS	Participer aux moments communs organisés par le réseau Vauban : présence aux Rencontres annuelles, aux groupes et commissions de travail, aux formations éventuelles, etc... Garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban : bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.... Inclure l'extension du réseau de 12 à 15 sites dans les réflexions et démarches entreprises par la commune.
CALENDRIER REALISATION	En fonction du planning prévu et des demandes de la Mission Réseau Vauban tout au long de l'année sur la période 2019 -2024
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Frais de déplacement et hébergement de l'agent et des élus présents
INDICATEURS DE SUIVI	Présence régulière aux réunions organisées. Bilan annuel réalisé et communiqué
Rédacteur(s)	Réseau Vauban - Service du patrimoine

AP - Prefecture
Objectif 2 : Assurer le suivi de gestion du bien

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Garantir la représentativité de Briançon au sein du réseau national
- > Maintenir les moyens mis en œuvre pour garantir le suivi et l'animation du plan de gestion

Fiche action n° 37

Intitulé de l'action	Conforter la place de Briançon au sein du Réseau Vauban - b
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Réseau Vauban – Next Financial Partners
PERIMETRE / LOCALISATION	Bien inscrit de Briançon
DESCRIPTION OPERATIONS	Maintenir sur la durée un élu référent et un technicien référent UNESCO dédiés Réunir les instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions Mettre en route la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
COUT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non défini
INDICATEURS DE SUIVI	A déterminer
Rédacteur(s)	Réseau Vauban - Service du patrimoine

AR Prefecture
 005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 07/10/2019
 Publié le 08/10/2019

Objectif 3 - Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban

Les enjeux de cet objectif sont les suivants :

- > Créer une identité commune à l'ensemble des sites
- > Garantir la coordination d'actions de valorisation à l'échelle du réseau national

Fiche action n° 38	
Intitulé de l'action	Créer une identité commune aux 12 sites du Réseau
MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Briançon
PARTENAIRES	Réseau Vauban - OTISC
PERIMETRE / LOCALISATION	L'ensemble des sites majeurs de Vauban
DESCRIPTION OPERATIONS	Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.) Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.) Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'Unesco et du réseau Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco
CALENDRIER REALISATION	2019-2024
COÛT PREVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT	Non défini
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'actions réalisées, fréquentation...
Rédacteur(s)	Réseau Vauban - Service du patrimoine

3.2 Suivi et évaluation

AR Prefecture
005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

/ SUIVI

Le comité de pilotage réuni, une à deux fois par an à Briançon, réalise le suivi des actions mises en place et valide le rapport annuel sur l'avancement des projets. Ce rapport est réalisé par le comité technique rassemblé trois fois par an. Des tableaux de bord seront mis en place afin de suivre, de manière régulière, l'état d'avancement des actions. Ils constitueront des sources de collecte identiques dans le temps entre services et une base d'auto-évaluation

Exemple de tableau de bord qui sera mis en place en amont de l'évaluation

Etat d'avancement du programme d'actions au							
Actions	Ressources	Prévu		Réalisé		Achevé	Restant
		Début	Fin	Début	Fin	(%)	
Libellé De L'action	nom des personnes en charge de l'action	jj/mm/aa	jj/mm/aa	jj/mm/aa	jj/mm/aa		
		date de Début prévue pour L'action	date de fin prévue pour L'action	date de début réel de l'action	date de fin réel de l'action	avance ment de la l'action	actualisé - travail restant
	0%	...
						0%	
						0%	

/ PROCESSUS D'EVALUATION

La ville de Briançon mettra en place une auto-évaluation inspirée de celle conçue pour les Villes et Pays d'art et d'histoire.

Les objectifs de ce processus sont :

- > de doter la ville de moyens d'évaluation adaptés et souples (auto-évaluation, gestion par objectifs...) afin d'orienter sa politique et ses actions
- > d'identifier des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fournissant des informations nécessaires pour mieux comprendre les rapports entre une inscription au patrimoine mondial et l'environnement culturel, social et économique ;
- > d'identifier les points forts et les points faibles en matière de sauvegarde, de conservation, de gestion urbaine, de communication, d'infrastructures... ;
- > de sensibiliser et former les responsables et les partenaires (élus, personnels administratifs et techniques...) à ces méthodes et outils.

Seront associées à l'exercice toutes les parties prenantes directement concernées : les élus (urbanisme, travaux, patrimoine, culture, tourisme) les personnels relevant des mêmes délégations.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Annexes

Bilan du plan de gestion 2013-2018

Délibération du Conseil municipal
de Briançon

Charte de gestion

Référentiel « Fortifications de Vauban »

Composition du Conseil scientifique
et technique

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Bilan du plan de gestion 2013-2018

2.2. Bilan, enjeux et objectifs :

2.2.1 Bilan du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2013-2018

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	RÉALISATIONS	RÉALISÉ (Début/Fin)		ACH EVÉ (%)	RESTAN T
ORIENTATION 1 : préserver et valoriser le site								
Continuité du programme pluriannuel de travaux de sauvetage	Travaux de restauration de l'enceinte urbaine (phases 1, 2 et 3)	Ville de Briançon DRAC PACA ACMH & les Entreprises	Phase 1/2 : 700 000€ HT Phase 3 : 472 112€ HT Co-financement : ETAT 40% Département Hautes Alpes 20% Région PACA 20% Ville de Briançon 20%	Réalisation des travaux de restauration et de mise en sécurité de la porte de Pignerol, de la courtine C12/C13 et des redans du Champ de Mars. Mise en sécurité des remparts	4/13	11/15	100%	Phases 4 à 7
	Place Blanchard et murs du jardin du Gouverneur (diagnostic et travaux d'urgence)		Phase 1 : 1 223 593.00€ HT Phase 2 : 384 874.00€ HT Co-financement : ETAT 40% Département Hautes Alpes 20% Région PACA 20% Ville de Briançon 20%	Rétablissement de la continuité du collecteur, intervention structurelle, rétablissement de la continuité de la place, restauration des ouvrages annexes, restauration des murs d'escarpe Ouest, Sud et Sud-Est + tourelle d'accès.	3/16	11/17	100%	
	Travaux de restauration du fort des Salettes (phase 1)		Phase 1 : 470 000€ HT Co-financement : ETAT 40% Département Hautes Alpes 20% Région PACA 20% Ville de Briançon 20%	Mise en sécurité des murs d'escarpe et de contrescarpe du front Est/ Sud-est	5/13	7/15	100%	Phases 2 et 3
	Travaux de restauration du fort du Randouillet (phases 1 et 10)		Phase 10 (1/3): 800 000€ HT Phase 1 (1/2) : 556 098€ HT Co-financement : idem	Travaux d'urgence de mise hors d'eau des bâtiments de casernement 11 et 12 (celle du bâtiment 13 ayant été réalisée en 2012) et restauration du front d'entrée qui menaçait ruine.	5/13	10/14	100%	
	Travaux de restauration du fort Dauphin (phase 1)		Phase 1 : 948 840.00€ HT Co-financement : idem	Travaux de sauvetage de la caserne du fort Dauphin avec sécurisation de la porte du fort, restauration du mur de traverse et de la toiture de la caserne très altérée.	6/15	7/16	100%	
					6/15	7/18	100%	Phases 2 et 3

	Travaux de restauration de la de la collégiale Notre-Dame-Saint-Nicolas (phase 1)		Diagnostic : 30 545€ HT PRO-DCE : 80 000€ HT Phase 1 (Travaux) : 946 277€ HT	Après réalisation du diagnostic sanitaire de la collégiale Notre-Dame-Saint-Nicolas, les travaux de restauration ont été engagés avec la réalisation de la phase 1 relative à la restauration intérieure et extérieure de la tour Sud-Ouest.	1/13 6/16 9/17	3/14 3/17 En cours	100% 100% 95%	Achèvement des travaux de menuiserie et électricité
	Travaux de restauration du fort des Trois Têtes (phase 6, 7 et 8)	Protocole Culture/ Défense DRAC CRMH ACMH & les Entreprises	Phase 6 : 750 000€ TTC Phase 7 : 1 820 000€ TTC (AE) Phase 8 : 2 540 000€ TTC	Phase 6 : Projet et travaux de mise hors d'eau des bâtiments de casernement 04 et 05, ancienne chapelle et pavillon des officiers. Phase 7 : Restauration du rempart de l'escarpe de la caserne casematée, options « pont du front de secours » et « gestion des eaux pluviales » Phase 8 : Restauration des bâtiments 002 et 010, poudrières 24 et 17, demi-lune A2, courtine C8C9 et escarpe A4	5/13 4/14 5/16	12/14 07/16 12/18	100% 100% 100%	
Mise à jour de l'inventaire des éléments patrimoine	Développer des outils de suivi d'évaluation	Ville de Briançon : Service du Patrimoine Archives Municipales	Ressources internes de la ville	Mise à jour de l'inventaire général du patrimoine communal en 2013 et 2017 par le service du patrimoine. L'inventaire bâtiment par bâtiment n'a pas pu être entrepris faute de temps et de moyens.			5%	Réalisation d'un inventaire bâtiment par bâtiment
	Animer une base de données de suivi des actions d'entretien et de restauration	Ville de Briançon : Service du patrimoine et ST Michel Trubert (ACMH)	Ressources internes de la ville Coût des études cofinancées par la DRAC PACA (40%) la région PACA (20%) Le département (20%) La Ville (20%)	Récolement des données par sites et monuments à partir des études, avant et après travaux de restauration.			50%	Mettre en place tableau de bord et évaluer la stratégie patrimoniale.

Développer la médiation culturelle	Réalisation du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine	Ville de Briançon (MOA) DRAC PACA, CD 05, Région PACA CCBriançonnais Atelier CAIRN (MOE)	Phase 1 Restauration du bâtiment : 1 329 077.74€ HT (moe + travaux) Phase 2 Restauration toiture : 243 670.49€ HT (moe + travaux) Phase 3 Aménagements intérieurs : 1 986 282€ HT (moe + travaux) Le projet est cofinancé par : L'Etat La DRAC PACA La Région PACA Le Département du 05 La fondation Crédit Agricole La Ville de Briançon	Phase 1 : restauration des élévations intérieures y compris les peintures murales, consolidation de la charpente et achèvement de l'assainissement de l'église Phase 2 : réfection des couvertures et évacuation des eaux pluviales. Phase 3 : scindée en deux pour effectuer les aménagements intérieurs du CIAP comme suit : aménagements techniques (réseaux, fluides, fondations, sols, structures et aménagements intérieurs) puis aménagements scénographiques (multimédia, mobiliers scénographiques) et de signalétique.	12/13 9/17 2/18	02/15 6/18 En cours	100% 100% 3%	La phase 3, arrêtée depuis mars 2018 et en cours de reprise après adaptat° du projet suite à contraintes archéologiques. Durée prévue 18 mois.
Renouveler la convention Ville d'art et d'histoire	Assurer la continuité des actions de valorisation et de médiation Ville d'art et d'histoire	Ville de Briançon / Service du Patrimoine DRAC PACA/Ministère de la Culture	Ressources internes à la ville mais coût de fonctionnement d'environ 65 000€ /an (hors masse salariale)	La commission de coordinat°, réunie en fév 2013 afin d'établir le bilan de 22 ans de label à Briançon, a statué que la Ville répondait à une très grande majorité des objectifs du label. Le conseil municipal a alors engagé la démarche de renouvellement de cette convent° par délibération du 27 mars 2013 et confié à l'animateur de l'architecture et du patrimoine la rédaction du dossier définissant la nouvelle stratégie patrimoniale de la Ville et ses objectifs dont la réalisat° d'un CIAP. Ce dossier a été présenté au Conseil National des VPAH en fév 2016. Après avis positif, le projet de convent° entre l'Etat et la Ville a été approuvé par le conseil municipal le 27 avril 2016. En juin 2016, le ministère de la Culture a renouvelé l'attribution du label VAH à la Ville et la convention a été signée entre le préfet des Hautes-Alpes et le maire de Briançon le 29 novembre 2016.	Fév 2013	Nov 2016	100%	

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN OEUVRE	RÉALISATIONS	RÉALISÉ (Début/Fin)	ACH EVÉ (%)	RESTAN T
ORIENTATION 2 : Organiser le développement de la ville dans le grand paysage							
Intégrer les nouveaux usages au site	Assurer la continuité ou la transition urbaine entre la ville et les sites	Ville de Briançon : Service Urbanisme		Cf. action relative au PLU			
	Etablissement d'un schéma directeur d'aménagement de la ville basse et reconversion de la friche militaire - Casernes Berwick et Colaud	Ville de Briançon : Service Urbanisme		Un concours d'urbanisme ayant pour objet de réaliser un schéma directeur sur la ville basse et un zoom sur les casernes a permis de désigner une équipe pluridisciplinaire, composée d'architectes, de paysagiste, programmiste et bureaux d'études. Ce projet consiste en une opération de renouvellement urbain sur une friche militaire d'environ 10 ha en plein centre-ville. Le programme du concours comportait une forte exigence d'inscrire ce nouveau quartier dans le grand paysage de Briançon et de composer les formes urbaines dans le respect du site et de son passé militaire. Le projet propose de grands cadrages sur le paysage construit des forts et organise des vues depuis la ville basse et le parc qui sera créé.	2011	2014	100%
	Projet d'aménagement des Casernes - ZAC Cœur de ville.	Ville de Briançon : Service Urbanisme AREA Paca			2014	2026	60%

Aménager les espaces publics	Réaménagement de la place Éberlé	Ville de Briançon : Services Techniques et du Patrimoine Michel TRUBERT ACMH & les Entreprises	270 000,00 € HT État 40% Département 20 % Région 20% Ville 20%	Le projet d'aménagement de la place a répondu à la double nature de cet espace : terrasse du bastion de la fortification du 17 ^e siècle et place urbaine en balcon sur le paysage. Son aménagement a consisté d'une part en la restitution des dispositions connues par les sources écrites et iconographiques ainsi que par l'analyse archéologique et d'autre part en un traitement de l'espace approprié à son usage de place urbaine, compatible avec son origine historique : - mise en place d'un alignement d'arbres d'essence appropriée (ormes de montagne) en arrière du rempart ; - reprofilage général de la terrasse avec pentes et matériaux appropriés pour faciliter l'évacuation des eaux de ruissellement de surface vers la «gargouille» ; - mise en place de systèmes de drainage du sous-sol et d'évacuation des eaux ; - traitement du couronnement du mur de soutènement arrière au ras du sol, mise en œuvre de garde-corps en fer forgé. Les matériaux de sols proposés ont pour caractéristiques d'assurer une cohérence avec cette double nature d'espace par leur simplicité : pavage en pierre calcaire, chape de béton lavé avec agrégats de granulométries variables.	4/13	09/13	100%	
	Aménagement du Champ de Mars	Ville de Briançon : Service de l'Urbanisme	Coût des travaux : 1,8 M € HT Etat (DETR) Région PACA CD 05 Autofinancement 20%.	La requalification du Champ de Mars, réalisé dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense visait à : - améliorer la qualité paysagère de l'entrée de ville ; - rehausser l'attractivité touristique de l'accès à la cité Vauban et valoriser le label UNESCO ; - redonner de l'espace et de la sécurité aux piétons ; - transformer cette zone de passage en un lieu de vie.	12/12	12/14	100%	
Organiser le territoire inter-communal	Mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale	CC du Briançonnais Ville de Briançon : Service de l'Urbanisme	Coût global des études du SCoT 200 000 €	Le SCoT fixe pour 10 ans les orientations générales de l'organisation du territoire intercommunal, qui doit respecter 3 principes : - le principe d'équilibre (entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces) ;	7/13	7/18	100%	Appr obat° du

				<ul style="list-style-type: none"> - le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; - le principe du respect de l'environnement. <p>Le SCoT du Briançonnais permet aux communes membres de mettre leurs politiques en cohérence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - il participera à la préservation des grands espaces sensibles dans un souci de développement durable ; - il participera à la mise en relation des sites ; - il participera au développement touristique en recherchant une offre de plus en plus diversifiée ; - il participera à l'amélioration des conditions de vie locales. <p>L'étude du SCoT a été menée par la CCB et le territoire de la ville de Briançon occupe une place importante en tant que ville centre.</p> <p>Le développement touristique et culturel est une thématique forte du PADD du SCoT</p>			SCoT		
Concilier nouvelles constructions et patrimoine	Promouvoir l'architecture contemporaine	CAUE Ville de Briançon : Services Patrimoine/Urbanisme/ Communication		L'architecture fait partie de l'environnement culturel qui nécessite d'être plus ouvert et mieux partagé. Pour sensibiliser les acteurs et les habitants à la culture architecturale contemporaine, il est nécessaire d'aider les citoyens, dès le plus jeune âge, à lire l'architecture pour que les futures générations puissent la comprendre.	2013	2018	100%	Poursuite	
			500€			2017		En cours	A renouveler chaque année
			600€	<ul style="list-style-type: none"> - permanence d'un architecte conseil du CAUE à l'Urbanisme 1x/15j ; - actions de médiation pour sensibiliser le public à la création architecturale en participant notamment aux Journées Nationales de l'Architecture ; - mise en œuvre d'une exposition sur le projet ZAC Cœur de ville, réunions publiques, publications dans le cadre de la procédure de ZAC, ateliers participatifs dans le cadre d'une démarche AEU, Journal de la ZAC. - 	2014	2018	100%		

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN CEUVRE	RÉALISATION	RÉALISÉ (DEBUT/FIN)	ACHÈVÉ (%)	RESTANT	
ORIENTATION 3 : Réussir l'intégration de nouveaux équipements								
Voiries	Renforcer la place des modes de déplacement doux	Ville de Briançon : Services Techniques/ Service Urbanisme Société des Transports Briançonnais Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Durance	Point d'arrêt du Champ de Mars : 54 000€ HT Voie Verte : 100 000€ HT	La ville de Briançon développe son réseau de transport urbain (convention avec le TUB) et réalise la refonte du réseau depuis 2016. La délégation de service public en cours dure jusqu'en 2022. La mise en accessibilité des points d'arrêt du centre-ville est réalisée à 50% et va être poursuivie. Un tronçon de voie verte est en cours de réalisation. C'est un chantier pilote pour la voie verte de 20km qui est prévue dans la Vallée de la Guisane. Une trentaine d'arceaux à vélos a été posée dans la ville. D'autres actions ont également été engagées ou poursuivies concernant le réaménagement de sentiers et sections de route (requalification du sentier reliant la ville haute au parc de la Schappe /convention avec le CPIE), l'implantation d'une nouvelle signalétique pour faciliter les circulations piétonnes sur le territoire communal.	2015	En cours	50%	Poursuivre les actions engagées
	Réduction de la chaussée entrée nord de la ville : aménagement de l'entrée de ville « coté Nord-Est » - route d'Italie	Ville de Briançon : Services Techniques/ Service Urbanisme Direction interdépartementale des Routes Méditerranée Communauté de Communes du Briançonnais	Coût travaux : 570 000€ HT Financement : État DETR (40%) : 228 000 € Ville (60%) : 342 000 €	Continuité des travaux d'aménagement du Champ de Mars sur la route d'Italie (RN 94) sur la section entrée de ville. En effet, les 300 mètres qui séparent le panneau d'entrée d'agglomération et le Champ de Mars ne sont pas à la hauteur du site inscrit au patrimoine mondial : la voirie est dégradée, le stationnement n'est pas organisé et de nombreux câbles aériens polluent les perspectives sur la ville. Il est donc envisagé d'aménager ce secteur dans la continuité des travaux réalisés sur le Champ de Mars et en lien avec la DIRMED qui prendra en charge le goudronnage de la chaussée. Le projet d'aménagement prévoit :	Printemps 2019 ou 2020	Automne 2019 ou 2020	0%	À réaliser dans sa totalité

				<ul style="list-style-type: none"> - le rétrécissement de la chaussée de façon à limiter les vitesses des véhicules ; - l'organisation du stationnement pour les riverains et les commerces ; - le prolongement du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales ; - la rénovation complète de l'éclairage public ; - l'enfouissement des réseaux de télécommunications et de distribution d'électricité ; - l'aménagement d'un point de tri des déchets en partenariat avec la Communauté de Communes. <p>Ces travaux devraient durer 5 mois et se dérouler en 2019 ou 2020 suivant la coordination avec le service des eaux qui doit également remplacer une canalisation majeure du réseau de la commune.</p>				
Réseaux téléphoniques et télévision	Rechercher en amont l'intégration paysagère des nouvelles installations	Ville de Briançon : Services Techniques	20M€HT de travaux sur les espaces publics	<p>La ville de Briançon a engagé un enfouissement systématique des réseaux dès que des travaux de rénovation de voirie sont effectués : route de Grenoble, avenue du Lautaret, chemin de la Tour, chemin de Fontchristiane, ZAC Cœur de ville.</p> <p>Les 1.2 km de l'avenue du Lautaret ont été rénovés en totalité en 4 tranches de travaux. Un trottoir de 1.6m a été créé et tous les réseaux ont été rénovés.</p>	2017	2028		
	Rechercher les possibilités techniques permettant de réduire antennes et chemin de câble	Ville de Briançon : Services Techniques Opérateurs et entreprises		<p>Antenne TDF au fort du Château : pas d'avancement significatif. Bien qu'une étude rapide ait été réalisée par TDF pour un déplacement entre le fort du Randouillet et la Communication Y (plus discret mais en plein cœur du bien inscrit UNESCO), ce projet induit des coûts que nous ne maîtrisons pas. L'installation de la fibre devrait améliorer les implantations à venir.</p>				

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	RÉALISATION	RÉALISÉ (DEBUT / FIN)	ACHÈVÉ (%)	RESTANT
ORIENTATION 4: Valoriser les entrées et axes de découverte du site							
Requalifier les grands axes	Préserver les cônes de vue			Cf. Objectif n°2.3 Scot		100%	
	Aménagement du Champ de Mars			Cf. Objectif n°2.2 /3.1		100%	
Gérer et maîtriser la publicité extérieure	Mettre en œuvre une politique territoriale en matière de publicité	<p>Ville de Briançon : Services Techniques Police Municipale Service de l'Urbanisme Service du Patrimoine</p> <p>Direction départementale des territoires : Service Aménagement Soutenable</p> <p>Personnes publiques associées</p>		<p>Depuis le 7 décembre 2006, un règlement local instituant une zone de publicité restreinte sur la commune de Briançon est en vigueur afin d'améliorer le cadre de vie mais aussi de participer activement à la valorisation de la commune située dans un environnement alpin exceptionnel et forte d'un patrimoine architectural prestigieux qui lui valent d'être labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 1990. Considérant la loi Grenelle II de 2010 portant engagement national pour l'environnement, l'inscription des fortifications de Vauban au Patrimoine mondial en 2008, le renouvellement en 2016 de la dénomination « commune touristique » et du classement « station de tourisme », la commune souhaite renouveler son règlement local de publicité afin de mettre en œuvre une nouvelle politique environnementale en matière de publicité extérieure. Ses nouveaux objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accroître la mise en valeur du site inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco ; - améliorer la préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager en général ; - améliorer la protection du cadre de vie des habitants ; - intégrer les nouvelles technologies de communication dans le paysage publicitaire ; - concilier les principes de liberté du commerce et de liberté d'expression. <p>Ce processus doit se réaliser conformément aux</p>	Sept 2015	50%	Finalisé ^o de la procédure

				procédures de révision du Plan local d'urbanisme. À ce jour, la commune a délibéré en faveur de ce renouvellement en janvier 2017, des réunions avec les personnes publiques associées ont été organisées (services de l'Etat, annonceurs, représentants d'associations de commerçants...), un registre d'observations a été mis à disposition du public (mai /juin 2018) dans le cadre d'une concertation. Celle-ci s'est poursuivie par une enquête publique durant l'été 2018 et une information aux habitants avant de franchir les dernières étapes de son instruction (notamment passage devant la commission départementales des sites, perspectives et paysages du département des Hautes-Alpes).				
ORIENTATION 5 : Organiser un tourisme durable préservant les valeurs patrimoniales du site								
Structurer et développer l'offre touristique	Faire de Briançon une destination de courts séjours tout au long de l'année	Office de Tourisme de Briançon Serre-Chevalier Vallée : Pôle communication / Centrale de Réservation / Pôle animation événement /Pôle accueil Ville de Briançon Service du Patrimoine ADDET des Hautes-Alpes	Montage de produits packagés dans lequel des visites ou circuits autour des fortifications sont inclus.	L'Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon propose régulièrement des produits packagés avec une mise en avant d'offres courts séjours visites ou circuits patrimoine fortifié inclus sur : - divers supports de communication (site internet de la destination, site centrale de réservation + campagne de communication Print + digitale) ; - plan de communication dédié pour un marché prioritaire (ex : marché Russe avec SKI RU + mini site dédié + visites guidées en russe) ; - sur les salons workshop et grands publics ; - auprès de la Presse lors d'organisation de voyage de presse. D'autres outils de promotion de la destination pour les courts séjours, destinés à renforcer l'offre culturelle/patrimoine, ont également vu le jour en partenariat avec l'OT comme l'action « Gourmands d'histoire(s) ». Proposée sur la période hivernale, depuis 2014 et renouvelée tous les ans, cette offre conçue en direction des familles pendant les vacances scolaires répond à la nécessité de développer des animations pour un public familial à la recherche d'activités	Autom ne Printe mps	Printe mps Auto mne	100%	Renouve lé chaque année

Structurer et développer l'offre touristique				<p>partagées et de diversifier le programme des activités hivernales offertes par la destination.</p> <p>Enfin l'OT met actuellement en place un nouvel outil de déploiement pour une offre globale. Cette place de marché, hébergée chez le prestataire B4F, gère la Centrale de Réservation via Tourisme Résa. Elle devrait être mise en place pour l'hiver 2019. Le client pourra ainsi créer et personnaliser son panier « hébergement activités forfaits etc. » avec un seul paiement. Cet outil remplace la solution initialement proposée par l'Agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes (ADDET), jugée moins performante.</p> <p>L'ADDET reste néanmoins un partenaire incontournable pour définir un plan d'action saisonnier et faire des propositions d'opérations et d'actions communes (Salons CE, St Germain des neiges) pour réduire les coûts et offrir une visibilité partagée avec les autres secteurs /stations. Ces actions sont relayées au niveau régional par le Comité Régional du Tourisme mais restent néanmoins davantage axées sur la pratique de la montagne plus que sur la valorisation du patrimoine.</p>				
	Développer les activités touristiques de nature	<p>Office de Tourisme de Serre-Chevalier Briançon :</p> <p>Pôle communication / Centrale de Réservation</p> <p>Pôle animation événements</p> <p>Ville de Briançon : Service du Patrimoine</p>	Montage de produits packagés orientés nature	<p>L'Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon propose régulièrement des produits packagés avec une mise en avant des activités de pleine nature (type offres « L'eau sous toutes ses formes », « Votre séjour à la montagne », « Randonnées ludiques », « Découverte des cols mythiques ») sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - divers supports de communication (site internet de la destination, site centrale de réservation + campagne de communication Print + digitale) ; - plan de communication dédié auprès de cibles spécifiques ; - sur les salons workshop et grands publics ; - auprès de la Presse lors d'organisation de voyage de presse. <p>D'autre part, le service du Patrimoine de la ville de Briançon participe aussi à une valorisation des activités de pleine nature en proposant des sorties Nature et</p>	Automne Printemps	Printemps Automne	100%	Renouvelé chaque année en fonction de la saisonnalité
					2015	En cours	100%	Renouvelé chaque

				Patrimoine chaque année : - en raquettes à neige l'hiver et à pied au printemps et l'été depuis 2012 ; - en VTT à assistance électrique depuis l'été 2015.				année
	Réflexion sur l'accueil des 2 roues	OT Serre Chevalier Briançon : Pôle communicat° Centrale de Réservation Pôle animation événement Pôle accueil Ville de Briançon : Service des sports/Services techniques CD 05 ADDET 05 Région PACA ASO Porteurs de projets /événements et prestataires d'activités filières vélo.	Valorisation de l'offre Vélo « Terre de Vélo » avec affichages de 5 panneaux en ville Plan de communication dédié auprès de nos cibles (envoi de newsletters et darkpost Participation à des salons vélo (Roc d'Azur par exemple) Organisation d'événements vélo : Granfondo Serre-Chevalier / Etape du Tour de France / Gravity Gates / Défi du Granon / La Haute route des Alpes / Les cols réservés/ Défi du Galibier	L'office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon se positionne clairement comme une destination vélo en organisant régulièrement d'importants événements : Grand fondo, Gravity Gates, étapes du tour de France, cols réservés, défi du Granon. Une stratégie de positionnement du territoire comme « Terre de Vélo » qui rassemble une large typologie de disciplines (DH, Bike Park, 3 cols mythiques) a été lancée en 2017 lors de l'accueil de l'étape du Tour de France et ses 15 000 participants (organisation avec de nombreux partenariats, village du Tour....) et le passage de deux étapes de la Grande Boucle « La Mûre –Serre Chevalier » et « Briançon–Col d'Izoard ».	Printemps 2016	Automne 2017	100%	Renouvelé chaque saison estivale (hors étape Tour de France)
Capitaliser sur une stratégie de promotion partagée et identitaire	Mettre en place des moyens de mesure et d'analyse des impacts	OT de Serre Chevalier Briançon	Mise en place d'une stratégie d'attractivité territoriale « La Vallée au sommet » à l'échelle du territoire Serre Chevalier Briançon	L'Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon a mis en place une stratégie d'attractivité territoriale dénommée « La Vallée au sommet » à l'échelle du territoire Serre Chevalier Briançon. L'objectif de l'action est de déterminer une feuille de route comportant des projets concrets à mettre en œuvre autour de 5 axes stratégiques : - mettre en œuvre une stratégie de marque partagée ; - développer l'offre du territoire, la professionnaliser et la faire monter en qualité ; - optimiser les espaces et l'accessibilité, faire de la mobilité une priorité ;	1/16	7/17	60%	Poursuivre la mise en œuvre des actions définies par la feuille de route d'attractivité et

				<ul style="list-style-type: none"> - moderniser l'offre d'hébergement ; - coordonner le développement économique avec la démarche globale d'attractivité <p>À l'occasion de cette démarche, un diagnostic d'attractivité a été effectué permettant de dresser l'état des lieux du territoire sur les thématiques de la notoriété et l'image, l'accessibilité, l'attractivité résidentielle, l'attractivité touristique et l'attractivité économique.</p> <p>D'autre part, des outils de mesure et d'analyse d'impact sont régulièrement utilisés et disponibles dans les rapports d'activités annuels de l'OT et concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fréquentation des bureaux d'informations touristiques ; - les statistiques de fréquentation du site internet de la destination ; - les statistiques de fréquentation des réseaux sociaux ; - le chiffre d'affaire de la Centrale de Réservation. 			de marketing territoriale
Valoriser Briançon à travers les labels qui font références	Obtention du label « Ville vélo »	Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon Ville de Briançon		Si la Ville et l'Office de Tourisme œuvrent à faire de la destination une référence en matière de tourisme cycliste (cf. action accueil des 2 roues), ce projet d'obtention du label « ville vélo » a été abandonné.		0%	

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	RÉALISATION	RÉALISÉ (DÉBUT/ FIN)	ACHÈVÉ (%)	RESTANT	
ORIENTATION 6 : Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs du territoire								
Informer à l'aide de signes visibles Renforcer les actions de médiation	Poursuivre et amplifier les actions engagées pour favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription PM en fonction des cibles identifiées : grand public, jeune public, acteur relais, collectivités locales	Ville de Briançon : Service du Patrimoine Service Communication Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon GRETA des Hautes-Alpes Socio-professionnels (hébergeurs, commerçants...) Réseau Vauban	Budget actions service du Patrimoine	Les actions engagées pour favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription ont été déclinées en fonction des cibles identifiées : Pour le grand public : plusieurs actions ou outils de médiation ont été mis en place pour familiariser le grand public aux fortifications de Vauban Patrimoine mondial tel que l'organisation de visites de chantiers de restauration de sites inscrits (place Blanchard et restauration du rempart, fort Dauphin) - lancement de l'application Linking the line; - nouvelle visite du fort du Randouillet après restauration des casernes et du front d'entrée ; - fiches explicatives dans la collégiale ; - exposition sur les 12 sites majeurs.	2015	2018	100%	A renouvelé régulièrement Reconduit chaque année Renouvelé chaque année
				Pour le jeune public : - dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le service du Patrimoine est intervenu dans toutes les écoles de Briançon pour animer un module de découverte sur les sites Patrimoine mondial. Partant des fortifications de Vauban à Briançon, chaque session était l'occasion de découvrir un autre site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (ex : l'Égypte et les pyramides de Guizeh...) - de nouvelles fiches-élèves sur la fortification bastionnée ont été créées à destination des scolaires participant à des ateliers patrimoine sur le thème de la fortification.	2016	2017	2018	
				Pour les acteurs relais : - plusieurs formations de sensibilisation et d'information ont été organisées autour du patrimoine et du	09/13	6/18		Reconduit
					2017	09/15		Reconduit

				<p>patrimoine mondial à destination des personnels de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon (action renforcée suite à la fusion des 2 OT) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - offre de visites guidées gratuites à destination des socio-professionnels (hébergeurs, commerçants...), principaux ambassadeurs de la destination + diffusion deux fois par an de la documentation patrimoine (visites guidées, événements, patrimoine mondial, affiches...) et échange avec eux ; - participation du service du Patrimoine aux réunions de bilan biennuelles organisées par l'OT pour les socio-professionnels ; - participation au module de formation sur le patrimoine à destination des futurs animateurs culturels dans le cadre d'un BP JEPS proposé par le GRETA. Objectif : sensibiliser ces futurs professionnels au patrimoine briançonnais et au patrimoine mondial de l'UNESCO. <p>Pour les collectivités locales : pas d'actions particulières mises en place à ce jour.</p>	10/15			chaque année notamment pour les saisonniers
					2017			Reconduit chaque année
						2019		Renouvelé chaque année
Mettre en œuvre des campagnes d'information grand public	Mettre en œuvre des campagnes d'information grand public	<p>Ville de Briançon : Service du Patrimoine Service Communication</p> <p>Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon</p> <p>Réseau Vauban</p>	<p>Budget service Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - brochures Rendez-vous patrimoine ; - campagne de publicité PM Unesco ; - brochure secteur sauvegardé Cité Vauban ; - brochure sur les fortifications Patrimoine mondial ; - communication et festivités autour des 10 ans de l'inscription PM. <p>Budget Service Communication : Magazine municipal Place Publique</p> <p>Budget Pôle Édition/ communication Office de</p>	<p>La Ville de Briançon et l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon ont promu plusieurs actions de communication à destination du grand public pour faire connaître cette inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certaines brochures OT types Altus, Explore... ; - le programme « Rendez-vous Patrimoine », tiré à 20 000 exemplaires par an qui présente, en préambule des visites et animations autour du patrimoine, une double page dédiée aux fortifications de Vauban patrimoine mondial de l'UNESCO ; - une campagne de publicité ; - via le réseau Vauban, diffusion du magazine Forts, à plus de 3 500 ex., sur le territoire. - création d'un compte INSTAGRAM sur le thème du patrimoine pour sensibiliser le public jeune. - édition de deux brochures pour sensibiliser le grand public à la conservation du patrimoine fortifié : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'une sur le secteur sauvegardé de la 	2f/an			
					2016	2018		
					2016	2018		Renouvelé régulièrement
					2017			

			<p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création du compte INSTAGRAM Patrimoine - publicité dans diverses éditions <p>Budget Réseau Vauban :</p> <ul style="list-style-type: none"> - magazine « Forts ! » - communication et festivités autour des 10 ans de l'inscription PM 	<p>Cité Vauban, diffusé auprès des habitants et commerçants de la ville haute ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'autre sur les fortifications de Vauban à Briançon. <p>Le service Communication promeut les actions réalisées autour des sites inscrits au Patrimoine mondial dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le magazine municipal de la ville « Place Publique », à sortir 3 fois/ans, tiré à 8 500 exemplaires chacun et distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune ; - certains reportages via D!CI TV, des publications à la demande ; - des communiqués de presse réguliers ; - les réseaux sociaux : site internet de la ville, facebook et You Tube de la ville. 	2014	2018		Renouvelé régulièrement
--	--	--	---	--	------	------	--	-------------------------

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Délibération du Conseil municipal de Briançon

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Charte de gestion

AR Prefecture

05-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
Vauban

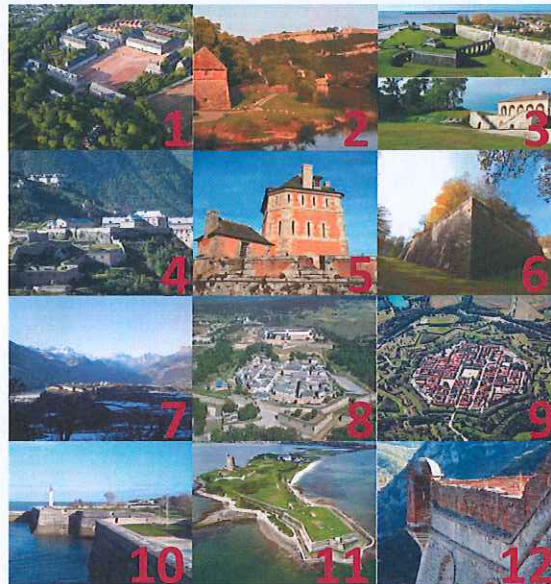
RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN CHARTRE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019



- 1** Citadelle d'Arras © *Ville d'Arras*
- 2** Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle © *Ville de Besançon*
- 3** Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) © *Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
- 4** Briançon © *Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
- 5** La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer © *Guillaume Lécuillier / Région Bretagne*
- 6** Longwy Remparts © *Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
- 7** Mont-Dauphin et le Pelvoux © *Ville de Mont-Dauphin*
- 8** Mont-Louis, citadelle et enceinte © *Ville de Mont-Louis*
- 9** Neuf-Brisach © *Studio A. Linder*
- 10** Saint-Martin-de-Ré © *Ville de Saint-Martin-de-Ré*
- 11** Tour de Saint-Vaast-la-Hougue © *Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
- 12** Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent © *Ville de Villefranche-de-Conflent*

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Charte de gestion

Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019

Dispositions communes

pour un système de gestion du bien sériel

« Fortifications de Vauban »

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32^e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32^e inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système
- **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

- **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne
- **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019 **Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série**



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes¹, 10 départements² et 8 régions³ – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne⁴, 11 départements⁵, 8 régions françaises et un Land allemand⁶ – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.

2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.

3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.

4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.

5. Addition du Nord.

6. Addition du Baden Württemberg.

Les enjeux

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...);
- accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...);
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Les enjeux

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

La gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu **Les engagements**

Publié le 08/10/2019

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

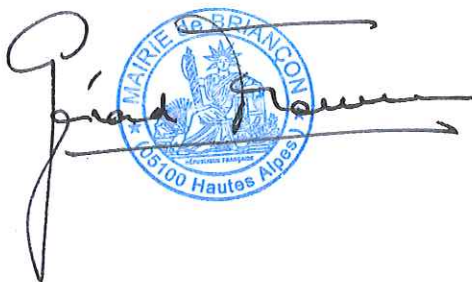
Fait à

Briançon

Le

4 JUIN 2019

Signataires :

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top, '05100 Briançon' in the middle, and 'Hautes Alpes' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

Référentiel « Fortifications de Vauban »

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

WWW.SITES-VAUBAN.ORG

RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,
la conservation et le développement durable
des « **FORTIFICATIONS DE VAUBAN** »



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
Vauban

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019



SOMMAIRE

1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?	/ 4
A. À l'échelle du bien en série	/ 6
B. À l'échelle des composantes du bien en série	/ 8
2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION	/ 14
A. Intégrité paysagère et architecturale	/ 15
Morphologie et mise en valeur paysagère	/ 15
Prise en compte des écosystèmes	/ 15
Couverture végétale et modelés de terre	/ 16
Patrimoine fortifié bâti	/ 16
B. Usages	/ 17
Des usages planifiés et spontanés multiples	/ 17
Accessibilité aux fortifications	/ 18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages	/ 18
C. Valeurs	/ 19
3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS	/ 20
A. Préservation par le développement	/ 20
Morphologie des sites et des paysages	/ 20
Usages	/ 23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville	/ 23
B. Interventions architecturales et paysagères	/ 24
Enveloppe	/ 24
Intramuros	/ 25
Respect des emprises prévues par Vauban	/ 25
ANNEXE 1	/ 3
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban	/ 26

UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

1

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère des douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont

brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXI^e siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et

la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.



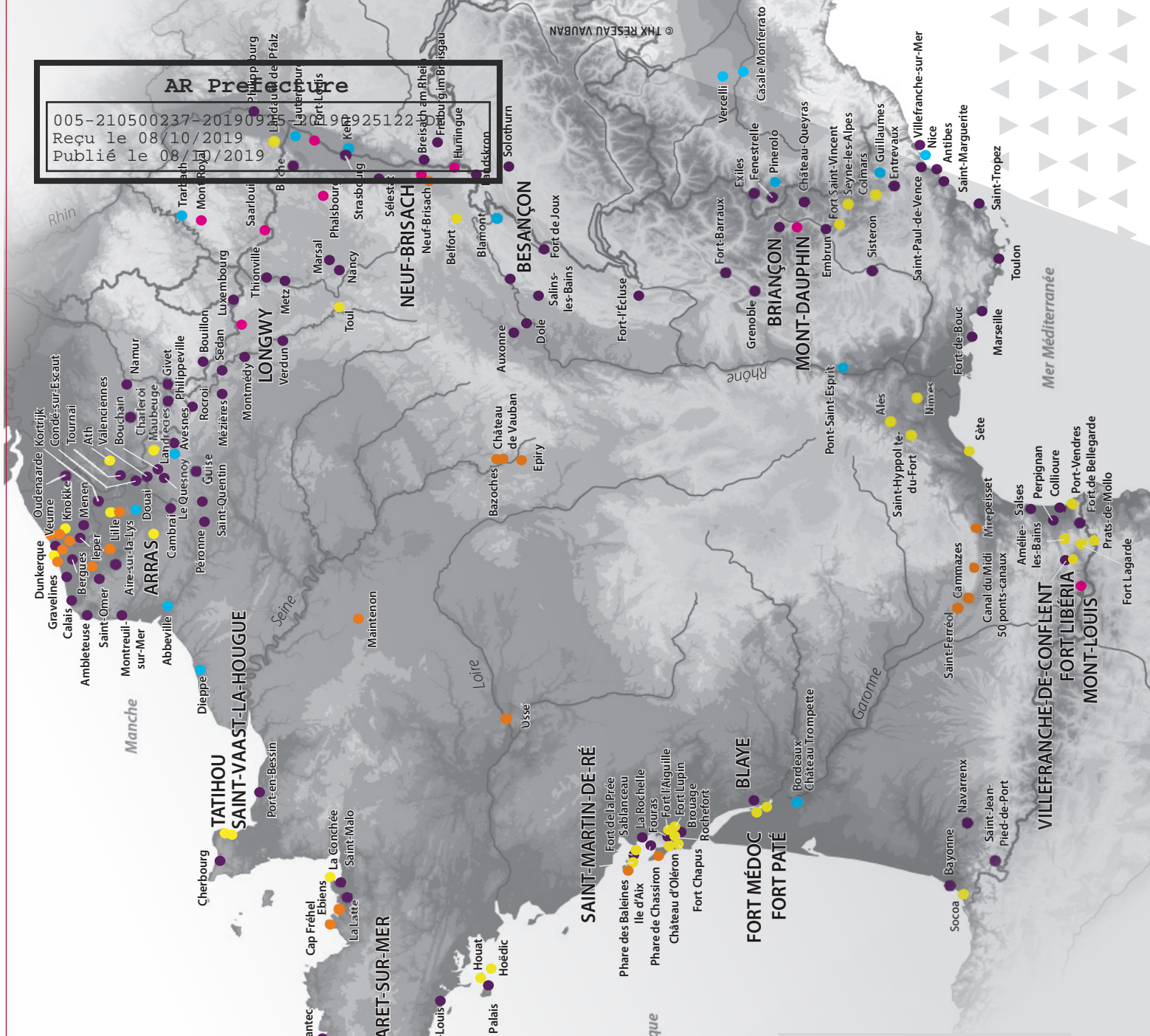
LES DOUZE SITES INSCRITS
ET LES TROIS SITES CANDIDATS
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN INSCRITES
SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN CANDIDATES
À L'EXTENSION
DU BIEN INSCRIT

A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



AR Pre Architecture
 005-210500237-20190925122
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/11/2019

- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

BLAYE Site majeur de Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

> Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.

> Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII^e siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.

> La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.

> Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.



B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- > Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- > Souvent, ce verrou se base sur une réciprocity des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- > Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géomorphologique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- > Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- > Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une fortresse préexistante.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

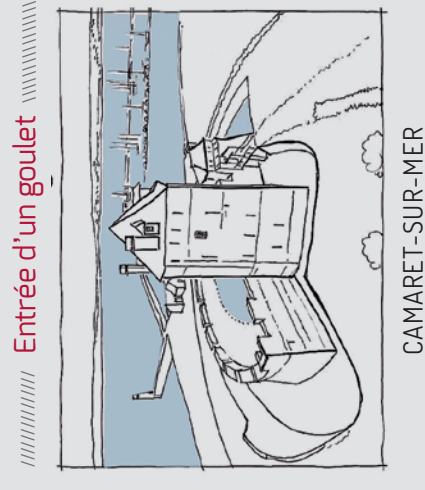
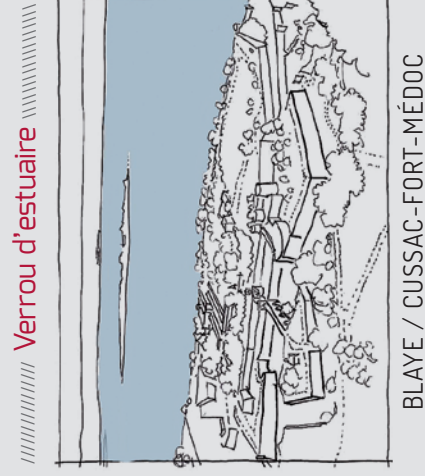
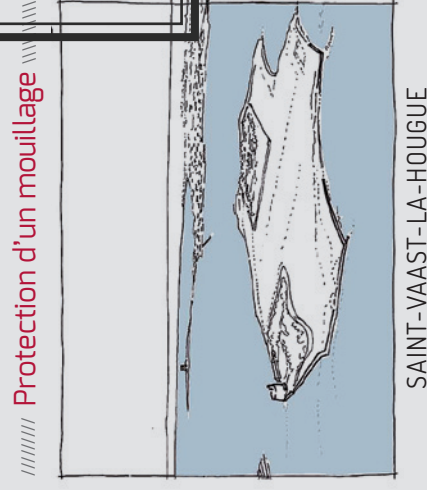
Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

ILLUSTRATION 3

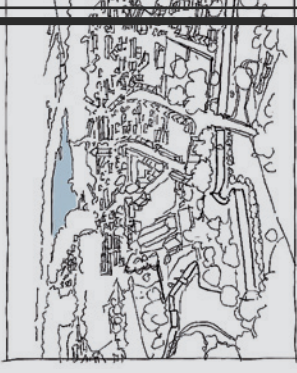
TYPLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

MER



PLAINES

Plaine inondable

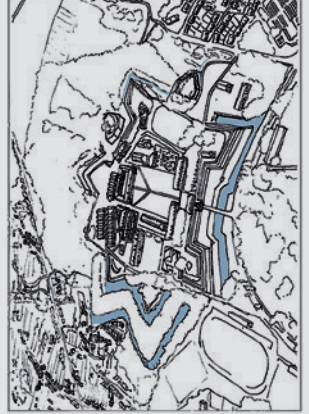


LE QUESNOY*



LILLE*

Plaine



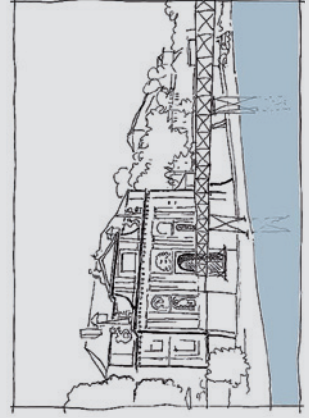
ARRAS

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

Contrôle de pont



BREISACH AM RHEIN*

Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Méandre



BESANÇON

MONTAGNES

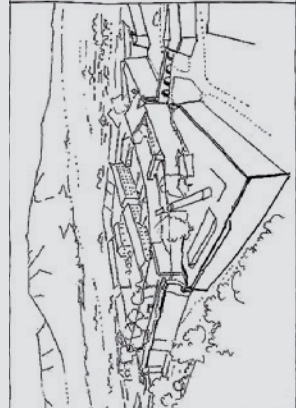
Rupture de pente d'un plateau



LONGWY



MONT-DAUPHIN

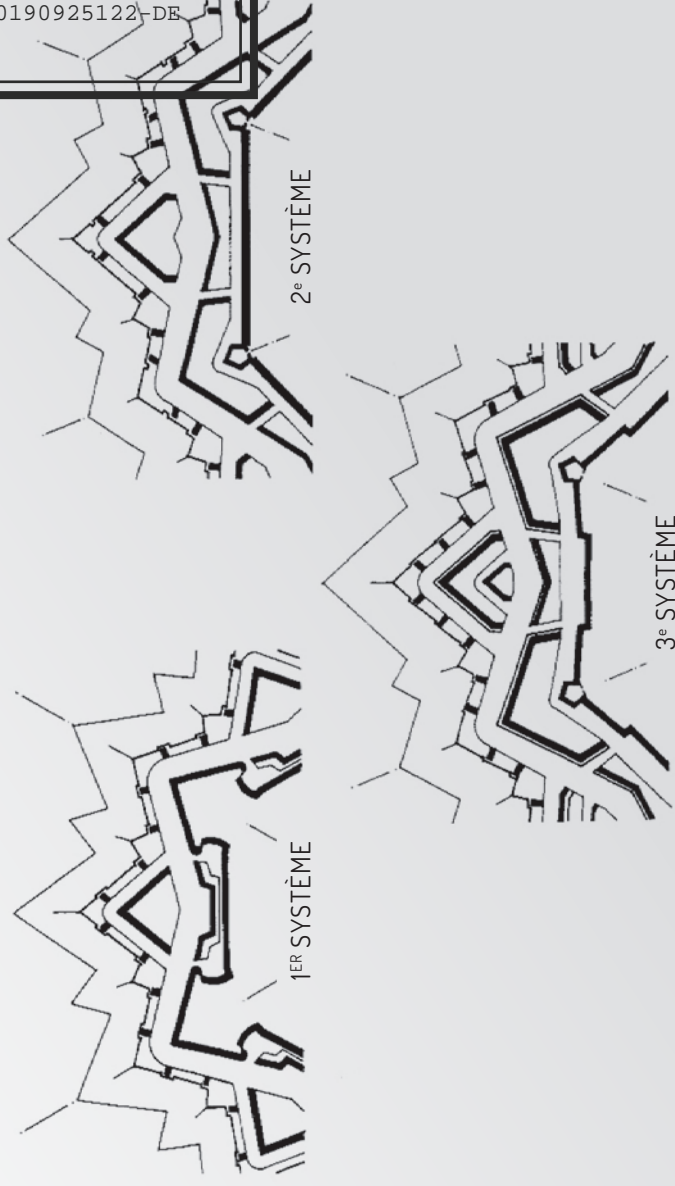


MONT-LOUIS

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangés ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

ILLUSTRATION 4 LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII^e SIÈCLE



Bernard Forest de Bélidor la définit ainsi :

*« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »**

* Dictionnaire portatif de l'ingénieur, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est

l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. A cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'établissement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofiliée pour être intégralement battue par les feux.

Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas ! ».

ILLUSTRATION 5
REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.

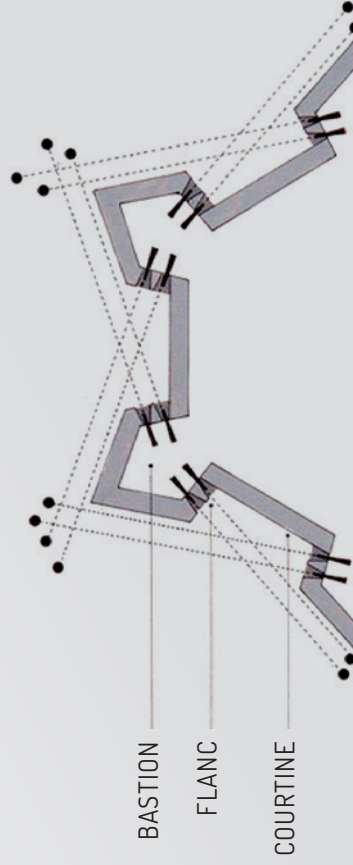
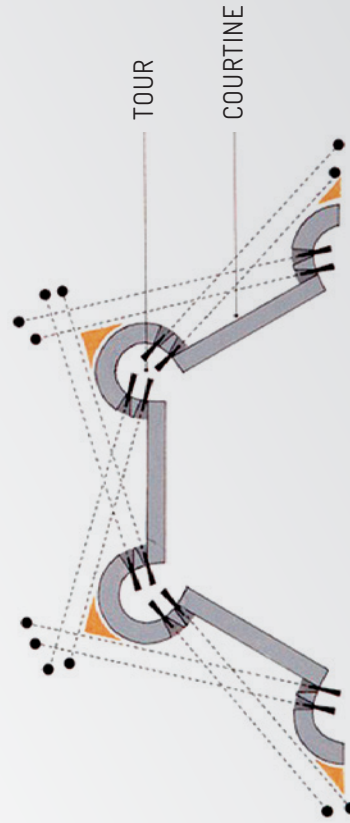
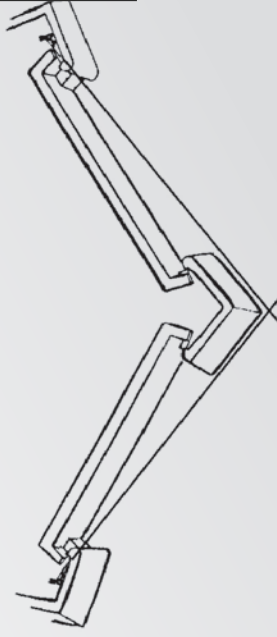
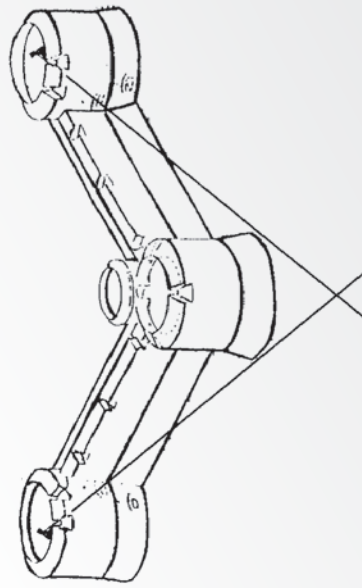
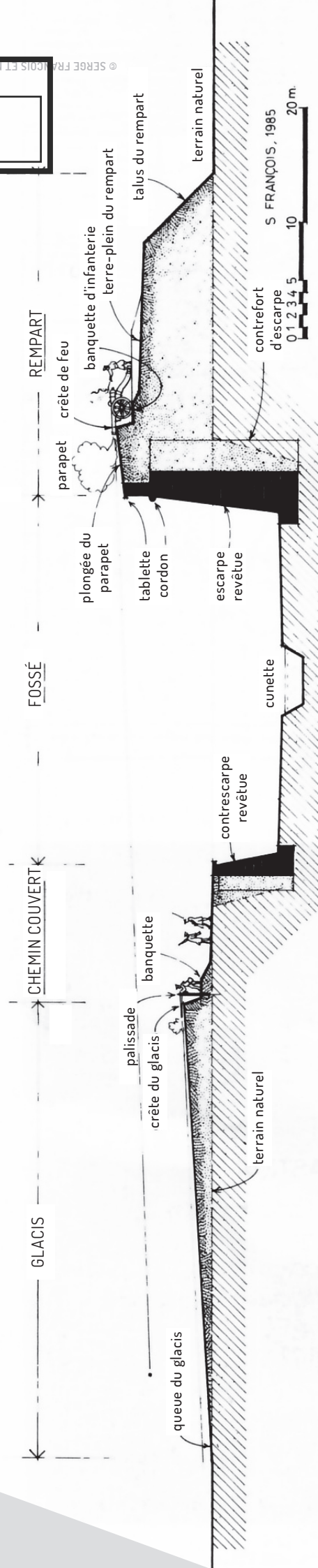


ILLUSTRATION 6
PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE



2 / ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils

expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, compatibles avec les caractéristiques propres à chaque composante.

A / Intégrité paysagère et architecturale

Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?

MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés

depuis la terre (Besançon, Briancçon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hogue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.

COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELÉS DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaïssés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaisser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtile variété aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites maîtres a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** : du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

B / Usages

Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?

DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIII^e siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIX^e siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XX^e siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconverte en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'**accessibilité** est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.), ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intramuros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'à travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site.**

APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses

valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social pré-existant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut comprendre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX^e siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies

humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des lys, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'événements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondiallement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implémentation.

A / Préservation par le développement

MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir

clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les no-

tions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

- > **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.
- > **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.
- > Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage différent et emblématique.
- > D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.
- > **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.
- > Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

L'implantation d'éoliennes hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

> Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.

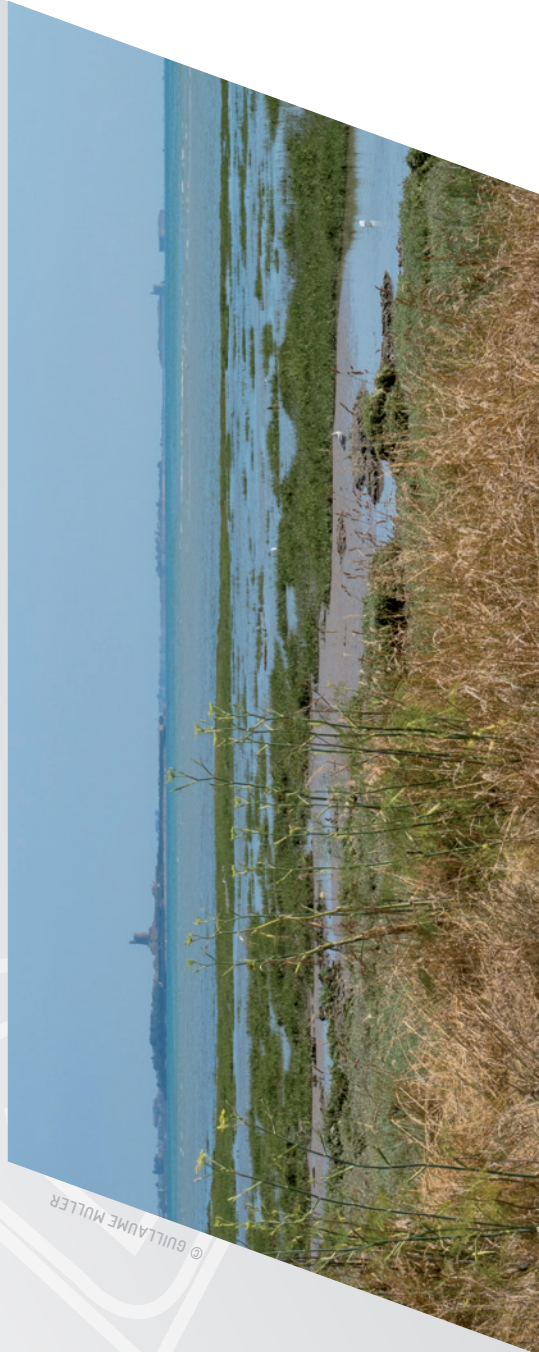
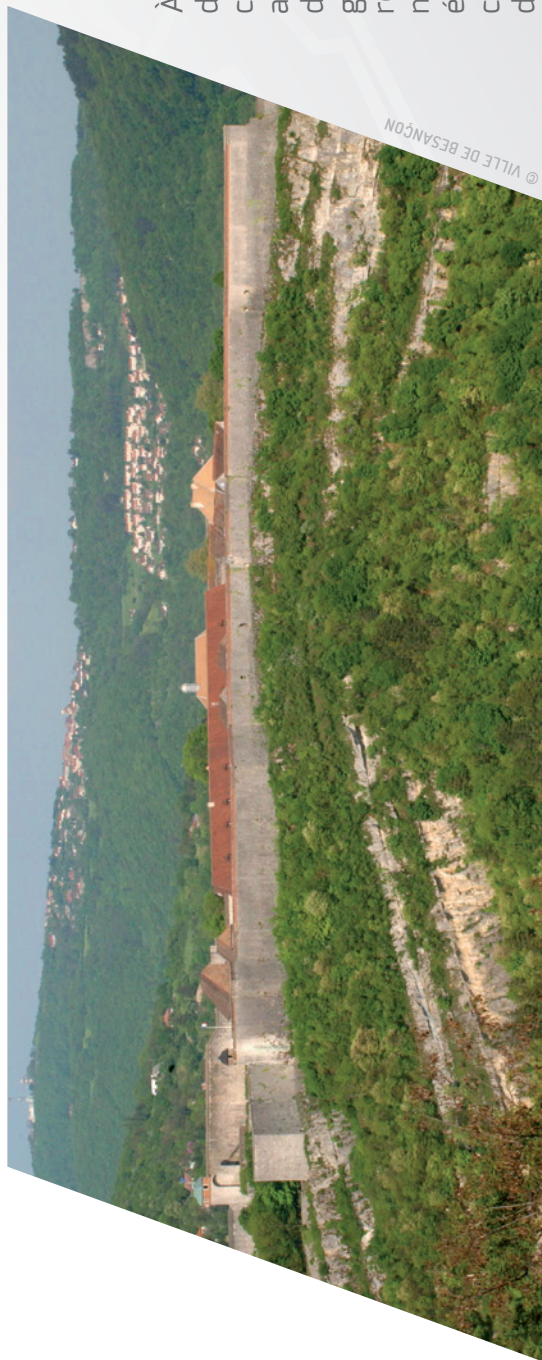
> **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.

> La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122 DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

USAGES

Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration...) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

> **Le caractère public** des espaces convertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).

> Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).

> Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.

> **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.

> Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications :

> soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,

> soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.

B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rapport historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie...). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaïssés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT...) doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;
- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ;
- La préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ;
- suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ;
- conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;
- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;
- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

- > **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :
 - Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
 - Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

INTRAMUROS

Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :

- > Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

- > L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.

- > L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.

- > Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

- > Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles
- > Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.
- > Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :
 - Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
 - lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
 - dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.



DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

CRITÈRE (I) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

CRITÈRE (II) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

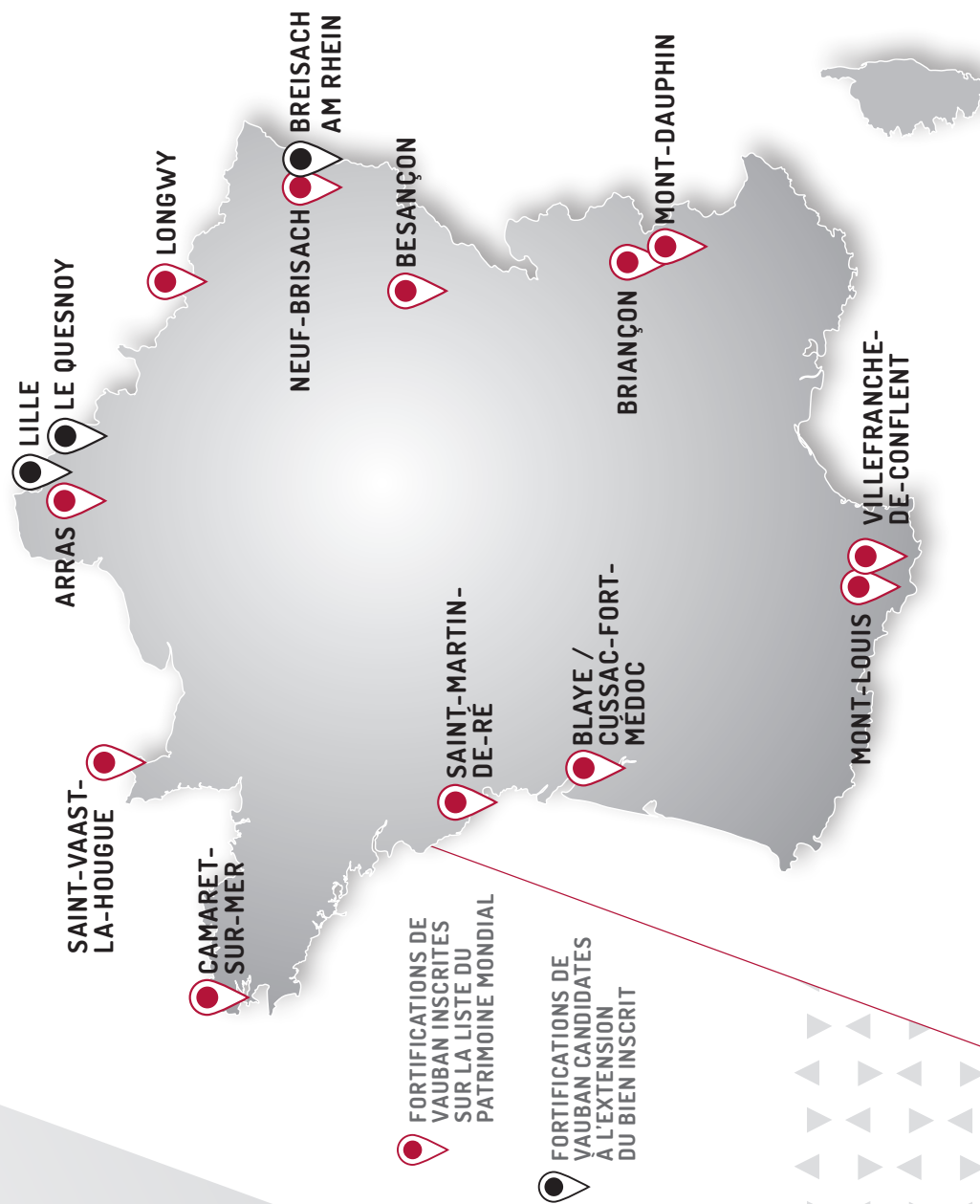
CRITÈRE (IV) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex
www.sites-vauban.org

- > Comité de rédaction :
Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
 - > Comité de relecture :
Sylvie Coulot, Émilie Thivet, Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini, Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
 - > Conseil scientifique et technique :
Philippe Bragard, André Charbonneau, Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
 - > Directeur de la publication :
Jean-Louis Fousseret, président
 - > Directeur de la rédaction :
Birgit Wallborn
 - > Mise en page : Maxime Suter
 - > Impression : Simon graphic
- ISBN : 978-2-95388891-9-2



FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

FORTIFICATIONS DE VAUBAN CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



**TPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION
DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE**

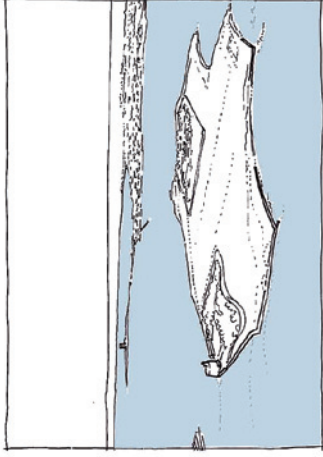
MER

////// Réduit insulaire



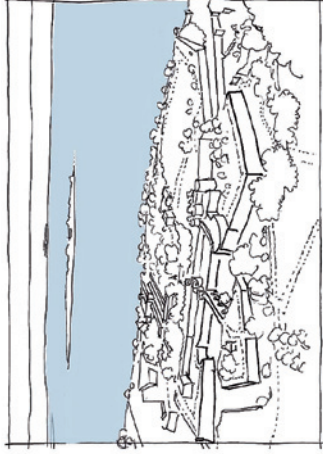
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

////// Protection d'un mouillage



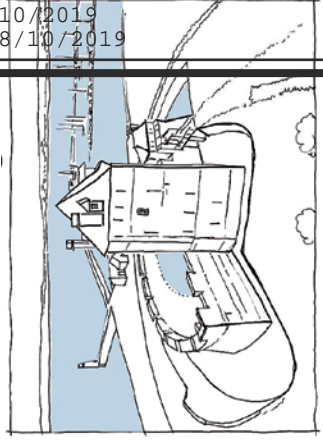
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

////// Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

////// Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

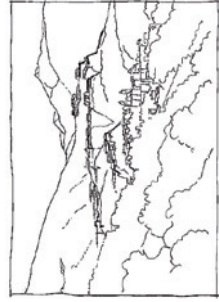
MONTAGNE

////// Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

////// Méandre



BRIANÇON

////// Rupture de pente d'un plateau



BESANÇON

////// Rupture de pente d'un plateau



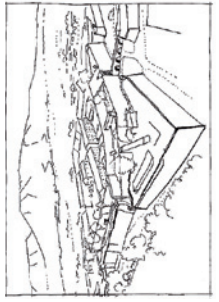
LONGWY

////// Rupture de pente d'un plateau



MONT-DAUPHIN

////// Rupture de pente d'un plateau



MONT-LOUIS

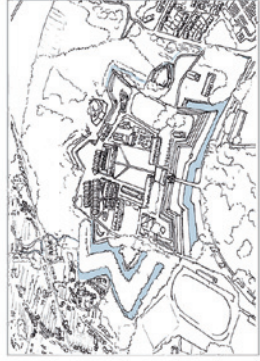
PLAINE

////// Ville neuve de plaine



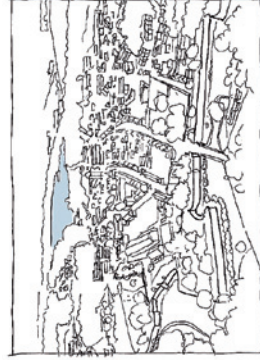
NEUF-BRISACH

////// Plaine



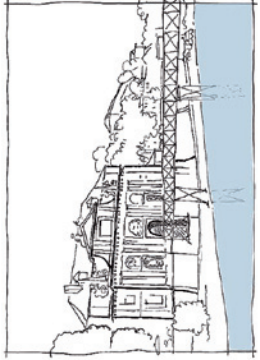
ARRAS

////// Plaine inondable



LE QUESNOY*

////// Contrôle de pont



BREISACH AM RHEIN*

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT



AR Prefecture
 005-210500237-20190925-20190925122-DE
 Reçu le 08/10/2019
 Publié le 08/10/2019

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

Annexe

Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

Michèle Virol, présidente du CST

Philippe Bragard, professeur d'université

André Charbonneau, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

Sylvie Coulot, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

Nicolas Faucherre, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

Aline Lecœur, urbaniste et paysagiste

Alain Monferrand, président de l'Association Vauban

Philippe Prost, architecte

Werner Rauch, spécialiste de gestion patrimoniale

Michel Trubert, Architecte des Monuments historiques.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925122-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019



ARRAS



BESANÇON



BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC



BRIANÇON



CAMARET-SUR-MER



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS



NEUF-BRISACH



SAINT-MARTIN-DE-RÉ



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT